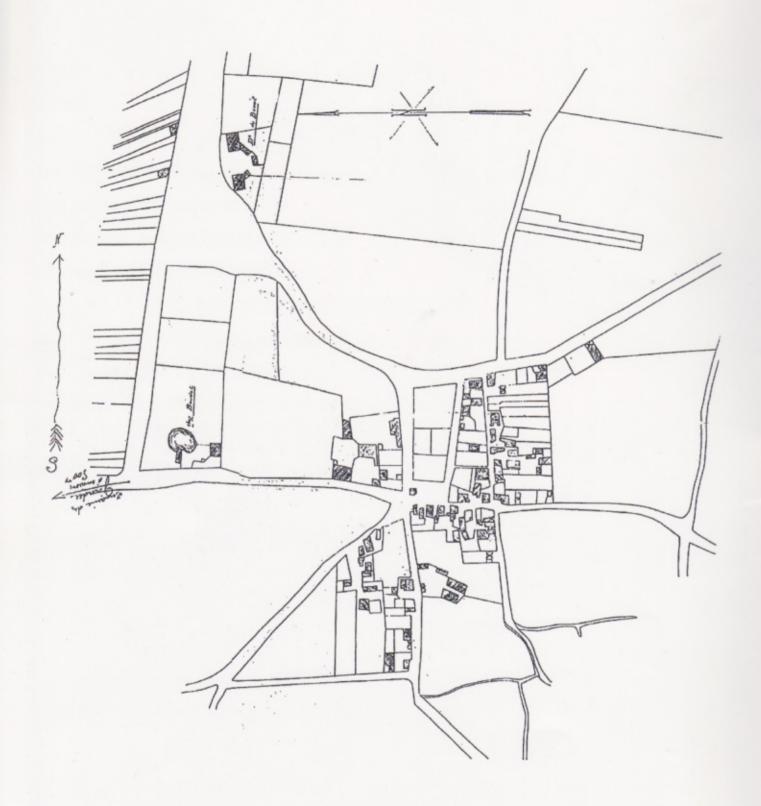


TIRANDE



LE PLAN DE TIRANDE IL Y A DEUX CENTS ANS

Sont indiqués les domaines existants à cette époque : Domaine de Benoit, Chez Boudet et le Domaine des Girardes signalé à 500 mètres.

Par contre la flèche indiquant le nord est très mal orientée. La deuxième sur le côté du plan indique la bonne direction Nord-Sud.

Le Mot du Maire

omme chaque année, à pareille époque, la municipalité a le plaisir de vous offrir le nouveau bulletin municipal.

En feuilletant cette 11e édition, vous découvrirez un peu plus de l'historique de Tyrande et son "marais".



M. Boilon, Conseiller Général, et M. Palmier, Maire, au cours d'une permanence en Mairie de St-Ignat.

Vous trouverez également un résumé des principaux travaux effectués au cours de l'année 1993 ainsi que la vie des associations de la commune.

Afin de faciliter vos démarches administratives, nous vous présentons les principaux services que vous pouvez attendre de la mairie.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage que, j'espère, vous aurez autant de plaisir à lire que ses précédents.

A l'approche de la nouvelle année, permettez-moi de vous offrir, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour 1994.

Très cordialement.

Robert PALMIER

UNE LUEUR D'ESPOIR

Comme chaque année, le bulletin municipal fait son entrée dans tous les foyers de la commune qui pourront en prendre connaissance durant les longues veillées d'hiver.

Mais il sera lu également par bien des familles, résidant hors de la commune et même au-delà des limites de l'Auvergne, qui ont des parents chez nous ou ont conservé des attaches dans notre commune. Tous s'intéressent très fort à l'histoire ancienne de nos villages, ainsi qu'aux travaux et activités actuels.

Plusieurs lettres de remerciements et de félicitations nous ont été adressées. Tous formulent un même souhait, c'est que ces publications continuent parce qu'elles parlent de gens simples, au courage extraordinaire face à l'adversité, qui évoquent en nous l'admiration pour leur générosité et leur travail. Des gens partis de condition modeste qui ont été capables d'accéder à de hautes fonctions.

Autant de thèmes développés et transmis par les Anciens, véritables relais de l'histoire, qui souhaitent donner l'exemple et susciter des interrogations auprès de la jeunesse afin de l'inciter à reprendre le flambeau. Le flambeau d'une paroisse qui compta jusqu'à 3.100 habitants.

Ce rôle des Anciens est irremplaçable, car le modernisme ne semble pas avoir introduit dans les maisons plus de joie, de bonheur qu'à l'époque où ils étaient encore là, près de l'âtre ou serrés autour de la table familiale.

C'est aussi les Aînés qui nous aident dans ces longs reportages. Leur mémoire n'accuse pas la moindre défaillance en dépit du temps écoulé traversé de guerres meurtrières.

Cette plaquette qui vous est offerte, chaque année, nous la voulons claire et précise et surtout non polémique. Nous voulons parler de tout le monde à tout le monde. Une règle qui permet de ne blesser personne.

Ce bulletin reste ouvert à toutes les remarques, les suggestions, les critiques des habitants de la commune et nous nous efforcerons toujours d'y répondre avec objectivité.

Vous trouverez également dans cette revue annuelle, outre les us et coutumes de Tyrande, les décisions de la municipalité, les réalisations et les projets, les événements importants survenus dans l'année, les festivités de 1993 et le calendrier des fêtes pour 1994, l'état civil, etc. Plusieurs pages sont réservées aux associations qui peuvent s'exprimer librement et publier le compte-rendu de leurs activités.

Tous ensemble, d'une manière ou d'une autre, nous pouvons remercier M. le Maire et tous les membres du Conseil Municipal qui investissent une somme non négligeable pour les frais d'impression de ce bulletin et se chargent eux-mêmes de remettre un exemplaire à chaque foyer de la commune.

En cette période de fêtes, à l'aube du 21° siècle, où beaucoup subissent encore les morsures du froid, de la solitude, de la faim, de la violence, de la maladie et du chômage, je souhaite que ce 11° bulletin municipal fasse renaître en nous, la petite lueur d'espoir, qui pourra apporter un peu de soulagement à toutes ces misères et aussi unir tous les hommes décidés à faire de notre commune un pays où il fait bon vivre.

Dans le bulletin N°6 de 1988 nous avions relaté brièvement l'histoire du village de Tyrande. Cette année, nous allons essayer de vous faire découvrir la vie de cette localité, les us et coutumes de ses habitants depuis des temps très reculés.



Si vous passez par Tyrande, la plus grande prudence vous est recommandée, tel que l'indique le panneau signalant l'agglomération ; comme il y a plusieurs siècles, les animaux sont encore dans la rue.

ETYMOLOGIE

A u cours des siècles on retrouve bien d'autres dénominations du village de Tyrande, soit en 1286-1372-1650 et même plus ancien.

Après le nom de TIRANIAS puis TI-RANGES qui vient du nom latin TIRO ou mieux TIRIUS, on trouve le nom de YGRANDE d'un type (Equo Randa) "limite d'eau", Randa limite en gaulois. Aussi Andance (du gaulois Ande) à sens obscur ; si l'on ne connaît pas exactement la date exacte de l'origine de ce fief, cela confirmerait que le village existait déjà à l'époque Gallo-romaine.

A cette époque, l'habitat était dispersé par petits groupes d'habitations au lieu d'être groupé en agglomération ; ce qui est bien le cas.

Grégoire de Tours précise lui aussi l'existence de ce hameau ; or cet évêque mourut en 595.

Un nommé Etienne de Tiranda nous en parle en 1229. Au Moyen-Age ce hameau se nommait en patois "le Mi de Tiranda" le milieu de Tirande, comme il est écrit dans les terriers de Tirande de 1289-1318-1394 et les lièves du XII° siècle.

Pourquoi le milieu de Tirande ? Peutêtre tout simplement parce que le fief comptait de nombreux domaines isolés tout autour du village, tels que : les Girardes, la Métairie Basse, les domaines du Marais, de Benoit, du Champ Perdrigeon, chez Boudet, etc. Plusieurs existent encore, d'autres ont complètement disparu.

On peut lire également, sur un terrier dressé par M* Julien, notaire à Maringues, pour Jacques et Philippe de Vernet : TIR-AND (la terre de l'eau) LANDE, LANDA, l'eau, le pays de l'eau.

Dans son livre Marcellin Boudet cite que en 1279, Faucon IV seigneur fait son partage de succession et sa fille Béatrice reçoit notamment : on peut lire "tres villas sitas in dominio Montis Gasconis scilicet Royac, Sanctum Laurum et Tiranda".

Ce qu'il faut traduire par "trois villages situés dans le domaine de Montgâcon: Royat, Saint-Laure et Tirande". Tirande hameau de la commune de Saint-Ignat, Saint-Laure commune et Royat village qui a complètement disparu, ce qui nous prouve qu'au XIII° siècle, Tirande faisait partie de la même seigneurie que Saint-Laure et Royat et que Béatrice était seigneur de ces trois fiefs.



La Métairie Basse. Ce qu'il reste aujourd'hui de ce qui fut un des grands domaines du Château.

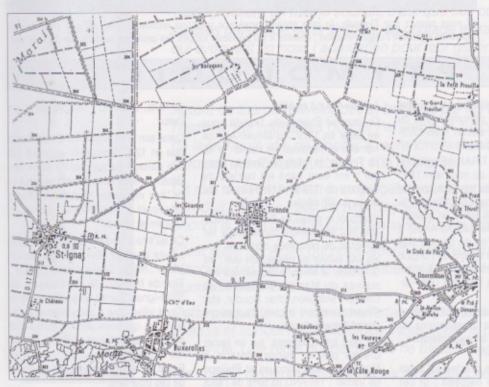
TIRANDE **OU TYRANDE**

On retrouve dans les nomenclatures de la Préfecture au nom de Tyrande l'orthographe suivante. Jusqu'en 1789 ce hameau est toujours écrit avec un I soit TIRANDE. Après cette date, ce nom figure toujours avec un Y soit TYRANDE.

Quant à la population les avis sont partagés, mais la majorité penche pour le Y. Nous avons reçu des coups de téléphone de personnes natives de cette localité, mais qui ont quitté définitivement la région, qui souhaitent voir une seule orthographe, soit TYRANDE avec Y.



Le domaine du Marais, construit en dehors du hameau de Tyrande, est lui aussi inhabité.



Carte de l'IGN sur TYRANDE et ses environs.

Cette carte topographique de 1984 réalisée par l'Institut Géographique national de Paris sur Tyrande et ses environs indique toutes les altitudes de cette région. On peut, d'après ces chiffres se rendre compte de la faible dénivellation de cette contrée où il n'existe presque pas de pente d'où la difficulté d'écoulement des eaux du marais dont on a tant parlé tout au long de l'histoire de l'assèchement de ces terrains marécageux.



Le domaine des Girardes.

LA SITUATION DE TYRANDE

Tyrande située au milieu du marais est non loin de la rivière l'Andou (le fulmen l'Andon) qui se jette dans la Morge à Maringues, à deux kilomètres de cette localité.

Ce hameau a conservé un charme ancien avec son château et aujourd'hui connaît un nouveau décor grâce à la floraison des tournesols qui font des champs bordant le village un océan doré (notre photo de la couverture).

A l'époque mérovingienne le village connut un équilibre intéressant avec la grande plaine du marais qui servait de pacages et les terres mieux situées où avait lieu l'exploitation des céréales.

Tyrande par sa situation géographique, loin de toute voie de circulation, ne fut que peu touché par les invasions et les guerres de jadis.

La charte de mai 1225 avait permis d'élire et d'établir à perpétuité dans ce fief un consul promettant sur l'évangile de respecter les droits des seigneurs et des habitants.

L'ALTITUDE

Cette section de la commune de Saint-Ignat se situe à une altitude, de 299 mètres à 306 mètres, soit 306 mètres près de la salle des fêtes, 305 mètres au Pont de Pierre, aujourd'hui disparu, 302 mètres sur la limite de la commune de Maringues, l'altitude la plus basse du Marais étant 299 mètres, l'étang de Maringues se trouvant lui-même à 294 mètres.

Les Girardes et le croisement de la route de Tyrande et de Saint-Ignat Maringues sont à 304 mètres

Toute l'étendue de la plaine du Marais entre Tyrande, les Girardes, Surat, la Boule, les Cavettes, les baraques, l'Andou, la Croix du Fût, la Maison Blanche est également de 304 mètres. (Ces chiffres sont donnés d'après la carte topographique de l'institut géographique national).

Cette grande plaine est traversée par le CD 91 sur 2 km, le CD 329 sur 1 km et le CD 17 sur 1 km.



Le vieux château de Tyrande, l'escalier donnant accès à l'étage.

LA POPULATION

Tyrande, après avoir perdu sa noblesse et sa bourgeoisie, n'a gardé que les anciens paysans bien ancrés dans cette terre fertile de Limagne.

Aujourd'hui Tyrande est en pleine expansion avec la construction de nouvelles maisons, la venue de nouveaux habitants et une nombreuse jeunesse. Ce hameau est celui qui a connu au dernier recensement le plus fort pourcentage de hausse de la commune.

Ce village compte au recensement de 1990, 96 habitants contre 69 en 1982, soit une hausse de 27 habitants et un pourcentage de 39 % alors que ce pourcentage d'augmentation de la population se situe seulement à 12 % pour l'ensemble de la commune de Saint-Ignat.II a été recensé également en 1990, 34 résidences principales, 9 résidences secondaires et 1 logement vacant. Ces chiffres sont les résultats officiels qui nous ont été transmis par l'INSEE.

Recensement du 25 décembre 1956

Pour continuer cette rubrique sur le recensement, nous avons retrouvé les résultats d'un recensement effectué le 25 décembre 1946 des enfants de zéro à cinq ans de Tyrande nés pendant la guerre:

- Roussel Josette, née le 26 octobre 1941.
- Dutheil Michelle, née le 6 octobre 1942.
- Roussel Yvonne, née le 19 juin 1943.
- Chalus Josette, née le 27 septembre 1946.
 Aucun garçon né à Tyrande pendant ces 5 années.

LA NOBLESSE A TYRANDE JADIS

Tyrande a connu il y plusieurs siècles beau coup de notables ; des terriers et des actes sur Tyrande datant du XII° et XIII° siècle portent des noms précédés de l'appellation "Noble" ou suivis d'un titre comme par exemple Noble Sirmond ou Mathurin de Benoit écuyer, etc.

Après de minutieuses recherches nous avons pu faire une vivante reconstitution de l'histoire de cette localité depuis les origines ou au moins depuis les premiers écrits qui datent de 1050. Nous avons retrouvé beaucoup de noms de famille précédés de la préposition "de". Il est difficile de dire si tous étaient nobles car cette appellation tout comme la particule n'étaient peut-être pas à l'époque un signe décisif de noblesse.

En principe toute cette noblesse était notée par le titre d'écuyer qui suivait le nom et ce titre était porté sur les anciens documents, souvent écrit en abrégé et difficile à déchiffrer.

Parmi tous les titres de Nobles et de Bourgeois, nous avons pu relever de nombreux titres honorifiques tels que : Baron, Comte, Sénéchal, Député, Grand Maître, Conseiller au Parlement, Chevalier, Lieutenant Général, Avocat. Figuraient également à Tyrande, des prêtres, religieuses, Bénédictins, Abesse, Maire, Adjoints, etc.

Nous avons relevé parmi les Nobles beaucoup de noms précédés de la particule "de", comme de Varennes, de Montluc, de Falvard, de Chalvet, de Benoit, de Barente, de Rochemonteix, de Andrieux, de Douhat, de la Rochette de Vernassel, de la Roche, de Nastrac et plus récemment Guillaume Marie Henry de Varennes décédé à Meyzieux où il se trouvait momentanément à l'asile, veuf de Mme Corine de Chalvet de Rochemonteit.

Parmi les notables, on trouve Antoine Dumas, avocat, puis conseiller à la sénéchaussée d'Auvergne. Il occupait encore cette charge en 1660 et la cumulait avec celle de subdélégué aux gabelles de Maringues.

Une autre grande famille de Tyrande, la famille de Benoit dont le premier Maire de Maringues, un autre de Benoit était marchand et fermier général du duché de Montpensier, un troisième était moine à la Chaise-Dieu. Toutes ces familles de Benoit furent convoquées en 1789 à l'assemblée de la Noblesse.

D'autres gros propriétaires à Tyrande n'habitaient pas la localité comme la famille Ducrohet,



Le pigeonnier du château de Tyrande.

le Comte de Querette. Beaucoup de gens de Tyrande étaient employés dans ces grandes familles. C'est ainsi que nous avons trouvé un nommé Banson qui était laquais au château (il doit s'agir du grand-père de Pierre Banson, décédé il y a quelques décennies). Le laquais portait la livrée, un costume spécial que portent les domestiques d'une grande maison.

Bien des familles de ces nobles issus de bourgeois, après avoir atteint le sommet, tombèrent dans la misère et disparurent ; leurs propriétés furent morcellées. Toutes les familles de nobles à Tyrande, comme ailleurs, possédaient depuis des temps très éloignés leur blason, avec leurs armoiries. Malheureusement les recherchers sur ces armes héraldiques sont très longues et de ce fait nous vous présenterons seulement deux de ces blasons de Tyrande.

Les blasons des familles de Andrieux et de Varennes

Sur le blason de la famille de Andrieux possessionnée à Tyrande en 1781 étaient reprises de nombreuses pièces honorables tel un sautoir formé d'une barre qui traverse l'écu et qui va de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe et d'une bande qui va de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe qui sont réunies en forme de croix de Saint-André.

Le blason de la famille de Varennes au XIX^a siècle comptait trois étoiles d'azur sur une bande d'argent dans l'écu de gueule qui traversait de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe, accompagné à dextre d'un croissant d'or tourné à senestre.

Voici la reproduction approximative de ces deux blasons :



Un des trois pigeonniers du château. Celui-ci a été démoli il y a déjà de nombreuses années.



LA MUNICIPALITE A TYRANDE

S i Tyrande a eu le privilège de posséder une section de vote, comme nous l'avons décrite dans notre bulletin précédent, qui regroupait en plus des électeurs de Tyrande, ceux de la Côte Rouge et une bonne partie de ceux de Buxerolles et de Villeneuve l'Abbé, notamment tous les célibataires, ce bureau de vote a été supprimé en 1972 par la municipalité en cours à Saint-Ignat. Ci-dessous la liste des Maires et Adjoints de Tyrande ayant siégé à la mairie :

- Charles Mathurin de Benoit fut Maire de Saint-Ignat de 1804 jusqu'au 26 octobre 1828 et du 7 avril 1840 au 8 juin 1856, soit une durée de 40 années.
- Félix Borot fut Maire de Saint-Ignat du 20 mai 1888 au 20 mai 1900, soit 12 ans.
- Pierre Giraud Chaput fut Adjoint au Maire du 18 août 1907 au 26 mars 1922, soit 14 ans 1/2.
- Hugues Choffour fut Adjoint du 18 avril 1935 au 16 novembre 1947, soit une durée de 12 ans 1/2.

Depuis les dernières élections le village de Tyrande est représenté à l'assemblée municipale par M. Charles Choffour, Maire Adjoint et Joseph Constant, Conseiller.

Dans un prochain bulletin, nous pourrons vous citer tous les élus de Tyrande.

Lors des élections législatives de 1993, le hameau de Tyrande comptait 32 électeurs et 35 électrices tous inscrits sur les listes électorales de Saint-Ignat.



Un autre hameau de Tyrande dans la montagne.



Le magnifique pigeonnier du domaine de la Métairie Basse.

LE PLUS IMPORTANT TYRANDE DE FRANCE

Dans notre précédent bulletin sur Tyrande nous vous avions signalé qu'aucune autre localité en France ne portait ce même nom. Mais en poursuivant nos recherches nous avons trouvé deux ou trois petits hameaux de quelques maisons seulement qui sont dénommés Tyrande.

Dans le département du Puy-de-Dôme, commune de Tauves, Tyrande compte 25 habitants, une ferme qui vend ses produits au détail et 7 autres maisons, résidences principales ou secondaires. Un autre Tyrande dans le département de la Haute Loire est encore moins peuplé.

Mais on ne trouve en France aucune commune ni aucune ville qui se nomme ainsi. L'annuaire électronique ne signale aucun Tyrande en France. Le village de Tyrande, commune de Saint-Ignat, peut donc s'enorgueillir d'être le plus peuplé de France.

LE COMMERCE ET L'ARTISANAT A TYRANDE

A notre connaissance, cette localité n'a jamais compté d'artisans, ceux-ci venaient travailler des villes et villages voisins : Maringues, Champeyroux, Saint-Laure, etc., soit chez l'habitant, soit sur la place. Par contre les Aînés du village se rappellent bien de l'unique et dernier commerce : épicerie et débit de boissons, tenus par la Jeannette et le Hugues.

La Jeannette c'était l'épicière. Certes en 1900 les emplètes à l'épicerie étaient loin de ce qu'elles sont aujourd'hui, un peu de sel, de sucre, allumettes, pétrole, etc. et quelques superflus pour les fêtes, le tout bien sûr, non conditionné, tout étant vendu au détail, pas de caddie, ni panier libre service, mais ces épiceries d'antan avaient leur charme. On aimait à s'y retrouver et bavarder un peu.

La Jeannette servait aussi au bar, non pas des "canons ou des momies" mais des chopines, des "champoros", des cafés, etc. Elle prenait également les commandes pour la cuisson au four banal qui se trouvait juste en face. Le Hugues, son mari, était le fournier du village. Il chauffait le four et faisait cuire les tourtes que les ménagères confectionnaient elles-mêmes. Comme le four n'était pas extensible, c'est pour cette raison qu'il fallait retenir sa place pour la cuisson du pain.



Le dernier café de Tyrande fermé au début du siècle.

On peut regretter ce temps où le four était uniquement chauffé au bois de Bassinet que le fournier allait chercher chaque mois avec son cheval. Nous n'avons pas retrouvé la date exacte de la fermeture de ce commerce à Tyrande, mais il a dû baisser définitivement son rideau pendant la grande guerre et depuis le village comme bien d'autres ne compte à l'heure actuelle aucun commerçant.

Il existe encore dans ce hameau une famille qui fait son pain et n'a pas besoin du four banal ni du Hugues pour le cuire. Il s'agit de M. et Mme Fernand Roussel qui le confectionnent toujours d'une façon ancestrale, au levain et cuit au feu de bois.

Tous les 4 à 5 jours, M. Roussel, 82 ans, se charge de pétrir la pâte et de confectionner les "tourtes" qui, après avoir levé deux heures, sont cuites par les soins de Mme Roussel qui n'est pas avare de son pain. Elle offre même aux amis de goûter ce bon pain d'autrefois.

Mais si ce village n'a plus de bistrot, bâti près de son château, il est très accueillant et ses habitants sont heureux d'y vivre.

C'est ainsi que chaque année, pour la fête patronale qui a lieu pour Pentecôte, tous se rassemblent à la salle des fêtes pour déguster pendant deux jours quelques bons repas préparés et cuits à l'ancienne, qui mettent l'eau à la bouche et qui vous flattent avec leur saveur d'antan.



A Tyrande on sait encore faire le pain.



Une exposition bien appétissante pour la fête de Tyrande.



Tous à table pour la fête de tyrande. Bon appétit!

DONATION DU DOMAINE DE TYRANDE

Aux archives de la ville de Riom, nous avons retrouvé (100° denier, RIOM IV 104 folio 17) la donation suivante concernant le Domaine de Tyrande et datée du 13 janvier 1781.

"Jean Andrieux, notaire Royal et greffier en chef au dépôt des sels des villes de Maringues et de Lezoux, fait don à la date du 13 janvier 1781 à Pierre Andrieux l'aîné, son neveu, Conseiller du Duc d'Orléans, du domaine de Tyrande paroisse de Saint-Ignat d'une valeur de 22.000 livres."

Nous avons appris également par les archives de la ville d'Aigueperse que César Pierre Andrieux était avocat général au baillage ducal de Montpensier. Il fut Maire d'Aigueperse en l'an VIII et député des Etats généraux du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Riom en 1789. Il mourut dans sa propriété de Tyrande le 28 septembre 1889.

Avec la disparititon de César Pierre Andrieux décédé à l'âge de 75 ans s'éteignait cette célèbre famille possessionnée à Tyrande depuis plusieurs siècles.

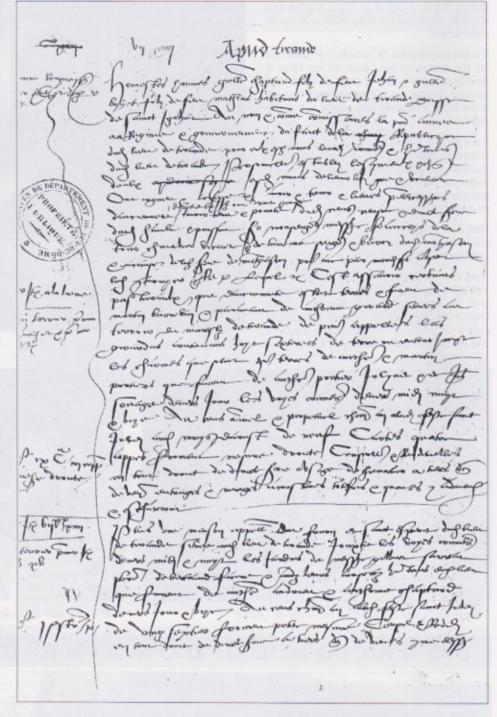
Delles parsivant now main of finis sollhi s. Litte wil side De Monard for now in air of finis sollhi s. Litte wil side De Monard for and ignot sat eduparia Sine Cock for gain Dierri and ries of themet de quelle use so indant qui Sine sour man membre De Safrindle nau trante ague Son ante quinse and le quelle He india par domails a theretal le vent trait des la velle He india par domails a theretal le vent trait des solls songraperse vent de domails de transque habitant de la velle dorgraperse vent de domails de velle daguerre sour y hers en la fait formant a la la fait de detration et serientation for a formant de la la fait de la
Herm

Photocopie de l'acte de décès de Pierre Andrieux, de l'état civil de la mairie de Saint-Ignat.

APUD

Dans ce recueil "Apud Tirande" débuté en 1500, retrouvé aux archives de la Préfecture, dont nous joignons à ce bulletin la photocopie des premières pages, figurent de nombreuses clauses et reconnaissances des habitants de Tyrande au Seigneur. Comme il est très difficile de déchiffrer ces lignes de vieux français, nous avons transcrit un de ces actes du mieux possible:

"M. Etienne Delenoit au sieur Delabandette, Receveur pour le roy des traites foraines de cinq couppes de forment, au bureau de Vichy a vo-Iontairement reconnu tenir de son Altesse le Duc de Bouillon à cause de sa seigneurie de Tirande, une grange, cour et verger contenant en tout l'étendue d'une stérée de terre située dans le lieu et fief de Tirande, aboutissant à deux chemins faisant angle de septentrion, midy et orient, terre de la succession de défunt, veuf Antoine Canque marchand de la ville de Maringues d'occident dont Martin Potier et Antoine Martin dit "Boudaud" ont fait pareille reconnaissance en deux articles en l'an 1544 dans le terrier précédent sur ce Tirande folio XBAD et lequel héritage est chargé de quinze deniers de cens annuel et perpétuel comportant lot et vente à raison de vingt deniers pour livre et autres droits de vente suivant la coutume de la province. Plus une parcelle de pré située dans les lieux et franchises dudit Tirande contenant l'estendue d'une comble quartelée de terre aboutissant à deux chemins de septentrion et d'orient et autre parcelle de pré du sieur Debenoit de midy et au passage de cour de maison de Pierre Mathieu journalier dudit Tirande d'occident pour Catherine Gogien tutrice de Guillaume Antier son fils et Léonard Antier ont fait semblable reconnaissance, l'an 1544 dans le terrier précédent sur ledit Tirande folio AVBN, laquelle parcelle de pré est chargée de cing deniers, trois couppes d'avoine à la mesure ordinaire de la ville de Maringues et d'une géline de cens annuel et perpétuel comportant lots et vente à raison de vingt deniers pour livre et autres droits de directe seigneurie suivant la coutume de cette province, lesquels cens, ont déclarés, le sieur Debenoit a promis sous obligation de tous les droits et spécialement des prix d'héritage de payer et porter au grenier de son altesse à ses fermiers ou neveux chaque an au mois d'aout, tant qu'il sera tenancier des héritages lesquels il ne pourra détériorer ni asservir à d'autres cens, aucun autre seigneur, sans le consentement de son Altesse aux peines portées par la coutume.



Fait à Maringues le septième juin mil six cent quatre vingt six. Ont signé Bourdillon acceptant pour son Altesse Royale, Bergounioux, De Benoit, Douxsaint, Antoine Robin, laboureur qui n'a pas su signer." Nous joignons deux pages de ce recueil, Apud Tirande, qui en contient une centaine.

Nous vous laissons le soin de les déchiffrer vousmêmes.

ETRE PAYSAN A TYRANDE

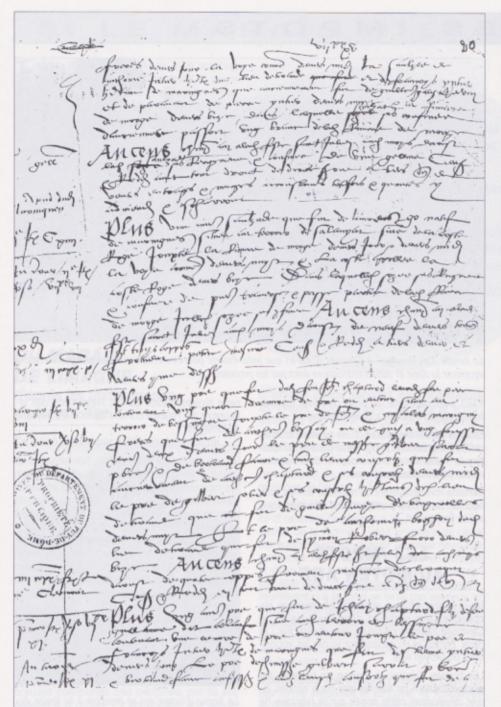
S il y avait autrefois à Tyrande des gens très riches, car ils possédaient la terre, d'autres qui n'avaient pour toute richesse que leurs bras, aussi étaient-ils obligés d'aller travailler chez ces premiers dans les domaines du Château, des Girardes, des Baraques, chez Boudet, de Benoit, etc.

Ainsi qu'il est mentionné dans une description de ce hameau en 1711 (ventes et libéralités), ces derniers laboureurs (comme ils étaient nommés à cette époque) ne possédaient que quelques petits lopins de terre seulement et un cheptel peu nombreux : un ou deux pourceaux, quelques chèvres et moutons et souvent un âne. C'est le village de Tyrande qui comptait le plus d'ânes de la commune.

Ces propriétés bourgeoises se sont longtemps maintenues jusqu'au jour où elles ont reculé et ont été morcelées en petites locateries 1-3-5 hectares et souvent données en métayages.

Mais toute la vie des paysans de Tyrande était liée à la terre noire du marais qui influait à la fois sur son aspect extérieur et sur son caractère. Cette terre se transformait facilement en boue et en fondrière imposant ainsi des chemins de largeur inaccoutumée où chaque charrette faisait sur le large espace une trace nouvelle évitant soigneusement les traces déjà marquées. Cette terre collante pour les roues des attelages l'était aussi pour tous les outils. Il n'était pas rare de voir encore au début du siècle des labours effectuées avec trois paires de bêtes à cornes. Les paysans étaient obligés de s'associer à plusieurs pour effectuer ces travaux, chacun amenant sa paire de bêtes. De plus cette basse plaine humide marécageuse était très insalubre : les fièvres iintermittentes y étaient fréquentes. On a même constaté des malaises paludéens à la suite des inondations et des "niolles".

Pourtant dès les Moyen Age, le marais a été transformé par les hommes, avec un long travail de rectification de la nature ; le profil, le tracé des



Lafarges - cette même ville encaissait aussi des redevances sur la marchandise qui arrivait hors taxe par la voie des eaux et qui en repartait.

Maringues était le principal port de la province et les voitures des derniers royaux y passaient encore en 1708. On y rassemblait les marchandises pour les faire embarquer, soit au port de Vialle ou de Pont-Picot, et Maringues était devenu un entrepôt de marchandises tellement important que des marchands clermontois se plaignaient et proposaient de faire cet entrepôt à Clermont.

On trouvait les marchandises les plus diverses : du bétail, des couteaux, des épées, des selles, des éperons, des brides, des "oulettes" (vases en terre), de la verrerie et beaucoup de peaux, etc. Aussi les droits de leyde depuis la charte de 1225 étaient imposés sur les ventes.

On y trouvait également des cuirs, des draps, des toiles, des parchemins, du fer qui arrivaient sur l'Allier par bateaux à voile.

Il y était vendu du chanvre destiné aux tisserands et à la marine royale. Des pommes étaient expédiées à Paris, toujours par voie d'eau où elles étaient très appréciées depuis le XIII° siècle.

Les charretiers tenaient une très grande place car ils faisaient le service des ports de Vialle et Pont-Picot à la ville. Beaucoup d'habitants de Tyrande travaillaient à Maringues, notamment aux nombreuses tanneries.

Un ouvrier gagnait 15 sols par jour, or une livre de sucre valait 16 sols et une livre de beurre 15 sols, le prix d'une journée de travail.

D'autres travaillaient comme ouvriers agricoles. Ils percevaient, sans être nourris, 12 sols par jour.

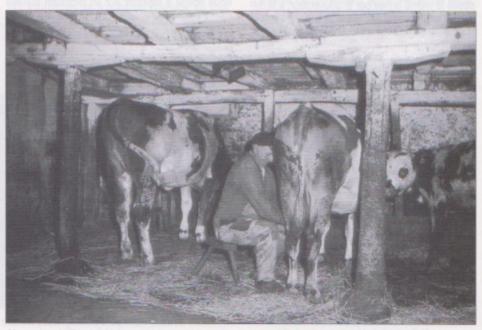
Au sujet d'imposition, on retrouve selon Grégoire de Tours au XV* siècle : "Les habitants du marais étaient astreints de conduire des chars de blé à l'empereur à Clermont."

L'évêque de Clermont, Alyre, d'un grand renom de sainteté, avait été appelé par l'empereur pour guérir sa fille. Alyre opéra cette guérison miraculeusement. L'empereur offrit au saint evêque des amas d'or et d'argent. Celui-ci les refusa mais demanda pour toute la province des Arvernes qui payait le tribut en blé que cet or servivrait à payer la redevance, car ce n'était qu'avec beaucoup de peine que l'impôt en nature pouvait être transporté jusqu'à Clermont-Ferrand.

fossés ont été complètement modifiés, on en a creusé de nouveaux qui délimiteront les parcelles vaguement géométriques, ce qui était peut-être le début d'un travail un peu moins pénible et pourtant nous allons voir dans les pages qui suivent que l'assainissement du marais a duré des siècles avant d'être ce qu'il est.

BEAUCOUP DE MARCHANDISES TRANSITAIENT PAR MARINGUES

Si la ville de Maringues percevait des droits sur la marchandise qui rentrait en ville, ce qui était très facile puisque quatre portes seulement donnaient accès à l'intérieur des remparts - la porte du Saint Esprit, de la Vernelle, celle du Pont et la porte du Chéry; c'est par la porte de la Vernelle que les habitants de Tyrande arrivaient pour se rendre au marchadial devenu place Baudet



Un ancien de Tyrande à la traite de ses vaches il y a quelques décennies.

LES IMPOTS

Omme dans tous les hameaux de notre commune, les habitants de Tyrande devaient payer toutes sortes d'impôts.

Les propriétaires du Pré du Dimanche et du Moulin du Cros percevaient à Tyrande les dîmes sur les produits du sol et sur les animaux. Ils avaient de grandes granges où ils entreposaient les redevances qui leur étaient dues.

Nous n'avons pas trouvé le lieu exact où elles se situaient mais tout laisse à supposer qu'elles étaient construites au lieu-dit "Les Granges" et que ces terrains en auraient conservé la dénomination ainsi que la rue qui y conduit.



La rue qui conduit au lieudit "Les Granges" et qui, elle aussi, porte ce nom.

La ville de Maringues instituait des taxes et droits sur les marchandises ou bétail qui rentraient dans la ville les jours de foires et marchés.

Les octrois furent créés en 1690 et les taxes prélevées à partir de 1691.

Les anciens de Tyrande se rappellent bien de la fameuse borne d'octroi qui était plantée à la limite de la commune de Maringues et de la section de Tyrande, c'est à partir de ce point qu'étaient dues les taxes de la ville de Maringues.

Cette borne qui mesurait environ un mètre de haut et soixante centimètres de large a laissé le nom d'octroi au lieu-dit.

Le sixième denier était payé par tous les étrangers ayant une maison à Maringues. Il est vrai que la ville, elle aussi, payait déjà en 1429 cinq écus d'or au seigneur de Montgâcon. Elle fut imposée la même année par le gouverneur, à la demande de Jeanne d'Arc qui avait besoin d'argent pour le siège d'Orléans (45 écus et "demy écus" au croissant).

LE GRENIER A SEL

Bien sûr que les habitants de Tyrande essayaient bien de se soustraire à toutes ces impositions (ce qui est peut-être encore un peu vrai actuellement).

Maringues avait son grenier à sel. La juridiction couvrait une certaine étendue de la Limagne dont la localité de Tyrande.

Cette appellation pittoresque "Grenier à Sel" recouvrait une juridiction royale établie le 20 mars 1342 pour juger en première instance les contestations qui survenaient au sujet des gabelles, de la distribution du sel, des contraventions aux ordonnances. L'appel était porté à la cour des Aides.

L'affaire du sel était très importante. Une ordonnance de Philippe VI de Valois, rendue le 20 mars



Le lieudit "Les Granges" à Tyrande. C'est ici que jadis étaient peut-être construites les granges servant à recervoir la dime et autres redevances dues par les paysans.

1340, avait déjà créé, au profit du trésor royal, le monopole du sel dans tout le royaume.

Chaque famille était taxée d'une manière arbitraire. Ce fut le fameux impôt de la gabelle qui souleva le mécontentement du pays et devint parfois cause de difficultés politiques.

Certains rois essayèrent de remédier au mal sans succès. En 1789 il y avait encore 224 greniers à sel en France.

LES IMPOTS AU MOYEN AGE

Nous avons retrouvé après de nombreuses recherches aux archives départementales de Clermont-Ferrand plusieurs documents sur : la dîme, l'octroi et en général sur toutes les impositions du Moyen Age.

Les bornes d'octroi, la maison de baillage, les granges, autant de thèmes que nous aurions aimer développer cette année sur la rubrique de Tyrande. Malheureusement le manque de place nous oblige à reporter sur un prochain bulletin

cette réglementation sur les impositions des laboureurs de Tyrande comme de tous les paysans de Limagne.



La borne d'octroi qui se trouvait à la limite des communes de Maringues et de Saint-Ignat sur le chemin conduisant de Tyrande à Maringues.



M. André Brunel, natif de Tyrande, nous montre l'emplacement exact où était implantée la borne d'octroi que tous les anciens ont connue.

SI LE MARAIS M'ETAIT CONTE

T yrande (la capitale du Marais si on ose dire) est bien le village de la commune le mieux placé pour que nous puissions adjoindre à son histoire celle du Marais en y consacrant de nombreuses pages sur son assainissement.

Au nord de Tyrande était une des parties la plus mouillée de cette contrée. C'était sur Surat un désert de boue, sans un arbre et très difficile à assainir vu le manque de pente.

Les 3.228 mètres du parcours de la rase de Surat ne comptent que 1,49 mètre de dénivellation.

LES PREMIERS TRAVAUX DE DESSECHEMENT DU MARAIS DE LIMAGNE

d'après les textes inédits du Moyen-Age

Ce qu'on entend par le Marais de Limagne

La Limagne doit sa fécondité légendaire aux limons d'un ancien lac. Les bas-fonds à terres noires de cette célèbre plaine portent le nom de Marais. Les cantons d'Ennezat et Maringues sont et ont toujours été ses vraies capitales pour le bassin de l'Andon ou Bas-Marais, qui se déversent dans la Morge, affluent de l'Allier, qu'elle rejoint à Vialle, commune de Luzillat, à 4 kilomètres en aval de Maringues. Seules les dépressions les plus basses sont encore inondées d'une manière intermittente pendant les saisons pluvieuses, ou sont transformées, du moins, en nappes de boues délayées et profondes.

Mais si le Marais n'est plus marais que ça et là, par plaques, il l'a été partout autrefois. Comment a-t-il cessé de l'être ? Comment ces milliers et ces milliers d'hectares, qui intéressent de nombreuses communes très peuplées, ont-ils été conquis à la culture ? Il est évident, à la simple inspection des lieux, que les conquêtes individuelles, celles opérées coups de bêche par coups de bêche, sans entente avec le voisin, n'ont pas suffi et qu'elles n'ont commencé d'être fructueuses qu'à partir du jour où de grands travaux d'ensemble ont canalisé la plaine. A quelle époque ces premiers travaux de drainage ont-ils été exécutés ? Là est le problème à résoudre.

L'opération du dessèchement de l'extrémité nord des marais de Limagne ou Bas-Marais était de beaucoup la plus considérable et la plus difficile. En négligeant les fractions, le marais de Champeyroux y figurait pour 53 arpents, ceux de Saint-Ignat pour 346, de Busserolles pour 118, de Tirande pour 144, de Surat pour 1,137, de Thuret pour 503, de Pagnan pour 706, de Saint-André et le Coat, aujourd'hui Saint-André le Coq, pour 257 arpents de marécages ou prats movens; soit en tout 3,211 arpents ou 1,655 hectares, si l'on compte l'arpent pour moitié de l'hectare.

Après diverses péripéties, une société se forma en 1714 entre Saladin, ingénieur de la province, l'abbé de Benoît de Saint-Port, originaire de Maringues, demeurant à La Palisse, et le comte de Corswarent, lieutenant en retraite à La Palisse; qui céda sa part en 1720 au marquis de Le Marais,

autrefois le Marestz, cette vaste plaine de plusieurs milliers d'hectares qui s'étend entre les localités de Tyrande, Maringues, Pagnant, Thuret, Surat, Saint-Ignat, a une longue histoire.

Le Marais a fait couler beaucoup d'encre, pour l'assainissement de cette contrée très fertile aujourd'hui.

Nous profitons de cette année où Tyrande fait la une de notre bulletin municipal, pour retracer les principales étapes de cette plaine marécageuse depuis une époque très reculée jusqu'à nos jours.

Beaucoup d'écrivains ont commencé cette monographie mais ne l'ont jamais achevée et celle-ci pourra encore longtemps défrayer que la chronique littéraire.

Chalmazel. Saladin apportait les connaissances techniques, l'abbé de Saint-Port l'idée et la protection de son ami le marquis de Castries, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orélans, pour obtenir la concession ; ce personnage l'obtint, en effet, et on l'admit dans la société, moyennant l'apport du titre de concession. Il ne manquait que de l'argent.

Deux traitants, MM. Le Blanc et d'Arbonne, celui-ci receveur des fermes à La Palisse, se chargèrent de le fournir. L'idée première de cette compagnie avait été d'ouvrir un canal navigable partant de Riom, coupant le Marais en écharpe et débouchant dans l'Allier, à Vialle. La conception était belle, malheureusement les études démontrèrent que le canal ne ferait pas ses frais, et Saladin, plus pratique, s'arrêta à un projet de drainage composé de tranchées de pourtour circonscrivant chacun des marais à dessécher, et d'un réseau de chenaux intérieurs destinés à vider l'enceinte.

Etudes faites, il se trouva qu'il fallait, à cause de leur forme irrégulière et allongée, 42 kilomètres et 702 mètres d'énormes rases de pourtour pour les seuls marais de Thuret, Pagnan et Surat, et 145 kilomètres de fossés ou chenaux en tout pour les divers marais.

On recula d'abord devant la dépense ; mais on

fut surtout arrêté par l'opposition des paroisses intéressées. Déià fort indisposées par la nouvelle jurisprudence des hautes cours de justice qui attribuait la propriété des communaux au seigneur pour les deux tiers, leur irritation fut portée à son comble quand elles virent qu'on allait les priver, par les dessèchements, prélude de la mise en labours, de la jouissance d'une grande partie du tiers qui leur restait ; sur ce tiers on allait prélever de grandes étendues pour indemniser les compagnies de leurs déboursés, leur permettre de payer leurs entrepreneurs et de réaliser les bénéfices en vue desquels elles s'étaient constituées.

e mais

On ne se doute pas de l'innombrable série de négociations, d'accords, d'intrigues, de ruptures et de volte-faces auxquels donna lieu la divergence des intérêts; de la quantité de réunions d'habitants, de délibérations de paroisses, d'exploits d'huissiers et de jugements qui furent nécessaires.

L'entrepreneur chargé des travaux en 1722, un sieur Gaillard, avait dès lors l'intention d'utiliser le ruisseau d'Andon, comme un grand collecteur pour le Bas-Marais.

La grande difficulté fut qu'on ne put trouver pour la grande rase de Surat que 1,49 m de pente sur les 3,228 premiers mètres de parcours ; aussi le grand marais de Surat est-il encore le plus mouillé et le plus nu de tous aujourd'hui : c'est un désert de boue sans arbres. Ce qui sauva les concessionnaires fut qu'ils obtinrent 7,21 m de pente pour les 2,232 mètres suivants. La grande rase de Surat eut ainsi 5,453 mètres de long, et les eaux sollicitées à l'écoulement vidèrent à peu près la partie inférieure du marais. La grande rase de Thuret-Pagnan à l'Andon eut 4,190 mètres de long avec une inclinaison de 4,53 m, soit en moyenne 1 millimètre par mètre. Je puise la plupart des renseignements relatifs aux opérations du Bas-Marais, de 1771 à 1792, dans un mémoire inédit et fort complet de l'affaire rédigé sous forme de délibération du Conseil Municipal de Saint-André (Arch. mun. de Saint-André -Délibération de 1844). Les grandes rases ne dépassaient guère dans leur cours inférieur 3 mètres de profondeur sur 6 mètres de large, sauf aux approches de Maringues où le creusement du lit de l'Andon demanda des travaux plus considérables.



Un ancien pont sur le fossé de Laguelle à Tyrande.

La description de cette étude serait le récit de la lutte et des interminables procès qui surgirent entre les habitants, leur seigneur et les concessionnaires. Cela dura près de soixante ans ; soixante ans pendant lesquels les travaux furent suspendus, repris, abandonnés, les compagnies succédant aux compagnies.

En 1771, Charles-Godefroy de la Tour, cinquième duc de Bouillon, traita avec Jaoul, ingénieur des ponts et chaussées de la province, et M. Baudet de Laroche, de Maringues, son associé, qui réduisirent le plan primitif après divers tâtonnements. Ils se contentèrent de creuser deux grands collecteurs, traversant les marais de Surat et de Pagnan, pour aboutir au lit de l'Andon, près de Maringues, avec un réseau de rases secondaires se dégorgeant dans les grandes rases collecteurs. Jaoul ajouta une idée simple et excellente, celle d'abaisser le seuil de l'Andon à son embouchure dans la Morge, et de relever son lit là où il se déprimait.

Les paysans menacés de perdre leurs pâturages, car, en fait, c'étaient eux qui jouissaient à peu près de tout, même des deux tiers du seigneur, s'opposèrent aux travaux avec une nouvelle énergie. Jaoul et Baudet-Laroche les calmèrent momentanément en leur abandonnant une partie des marais que le duc de bouillon leur avait cédés à bail emphytéotique de 99 ans, en 1171, peu avant sa mort, et que son fils, Godefroy-Charles, leur vendit ferme, en 1776, sous l'obligation de canaliser et de mettre en culture.

Les dernières opérations du dessèchement du bassin de l'Andon auquel neuf paroisses étaient intéressées, sont restées inétudiées. Ce n'est qu'en 1792 que les travaux à plan restreint étant à peu près terminés, MM. Jaoul et son associé Baudet-Lafarge, héritier et neveu de M. Baudet-Laroche, purent enfin commencer l'exploitation agricole d'une partie des terrains desséchés et concédés. Ils avaient, à cet effet, édifié une vaste ferme aux portes de Maringues, au lieu dit "Les Baraques", parce que là étaient les derniers baraquements des ouvriers employés à la canalisation meurtrière du Bas-Marais.

Quand les paysans virent, en ces temps de disette, ces terres neuves couvertes de chanvres et de blés géants, là où ils avaient, eux et leurs pères, conduit leurs troupeaux depuis les premiers Gaëls, ils cédèrent aux suggestions des politiciens qui les exploitaient. Ils se jetèrent armés sur le domaine des Baraques, en 1794; on se battit à coups de fusil. Il y eut des morts et des blessés; les bâtimentsde la ferme furent pris et livrés aux flammes. Le bien vint de l'excès du mal; les chefs de famille, mis en possession chacun d'une tranche de terres assainies qui leur rapporta plus que leur droit de pacage, commencèrent à s'apaiser.

Mais la querelle se raviva lorsqu'il fallut participer à l'entretien des rases. On plaidait encore, en 1833-1844, sur la part contributive de chaque commune dans le récurement des rases qui se comblaient chaque jour, au point que, ça et là, le marais recommençait à se former. En des temps moins réguliers, moins pacifiques, les chenaux eussent perdu leur niveau d'écoulement sur tout leur parcours ; et une génération plus tard, au siècle dernier par exemple, on ne trouvait plus que des fossés informes, couverts de buissons, comblés aux trois quarts, avec des apparences de ruisseaux naturels, c'est-à-dire tortueux.

Ce qu'il nous faut retenir de cet aperçu des travaux de dessèchement dont nous vivons à cette heure dans le Marais, c'est que, tout incomplets qu'ils sont, ils ont duré environ 180 ans. Mais ils ont tout de même augmenté de plusieurs années



Au domaine des Girardes, cette grange construite toute entière en petites briques nous montre bien la valeur de ce domaine autrefois.

la moyenne de vie des habitants dans cette patrie des "niolles", des fièvres intermittentes et de l'anémie, des brouillards paludéens et nauséabonds qui rasent le sol parfois à l'automne et au printemps.

LA LIMAGNE d'après les anciens textes

Mais ces travaux ont-ils été les seuls ? N'avaiton rien fait avant les XVIIIº et XVIIIº siècles ? Serait-il vrai que le plus riche trésor d'humus de toute la province, que dis-je, de la France d'outre-Loire, n'ait jamais tenté ni les populations ni les chefs qui les ont gouvernées depuis le jour de l'occupation première jusqu'à l'heure où Henri IV prit Sully pour ministre? Pour la solution de la question, il était utile de rechercher, ce qui n'avait jamais été fait, si les raisons de sentiment ne se doublaient pas d'arguments écrits. J'ai donc réuni un certain nombre de textes du Moyen-Age constatant que le Marais a été autrefois, à une époque fort reculée, sillonné par tout un système de canaux artificiels, de chanaux, ainsi qu'on les appelait. Et comme le fonds de l'argumentation réside sur l'immémorialité des noms de terroirs du Moyen-Age dans cette région et sur la certitude de leur corrélation ordinaire avec les objets matériels qu'ils expriment, il est nécessaire d'en citer quelques exemples parmi les plus saillants.

Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que *Léman* signifie en langue gaëlique ou celtique : lac, grande étendue d'eau, marais, et que limon en est dérivé. Le Léman de Genève, le *Lemanicus lacus* de César, n'a pas d'autre étymologie que le Léman arverne. Il n'y a de différence entre les deux que dans les proportions, le degré de résistance et la durée du barrage.

Le Léman arverne a été formé par un soulèvement qui a barré le cours de l'Allier, de Limons à Aigueperse, et force le fleuve et ses affluents de gauche à se répandre sur la plaine.

Si nous n'avons pas connu le lac dans toute sa gloire, emplissant la plaine à pleins bords, il est certain qu'on l'a connu à l'état de nappes marécageuses encombrées de végétaux et bordées d'alluvions fertiles. Cela est rendu certain par le nombre de demeures et de stations préhistoriques.

La Limagne

C'est le Pagum Lemaniam de Sidoine Apollinaire au V° siècle.

L'Arverniam lemanem de Grégoire de Tours, au VI°siècle.

Le Limane du même auteur.

Le Pagus Limanicus de Pépin-le-Bref, en 756.

Pagus Limanicus encore en 761.

Lemanicus pagus en février 766.

Aïcis Limanicus en 898.

Pagus Limaniæ entre 1049 et 1096.

Pagus Limaniæ en 1060-1096.

Terrra de Limania en 1209.

Limnania en 1229.

Limanynha, Limania en patois en 1242, en 1263 et en 1278.

(D'après le Terrier Dogue rédigé en patois et conservé aux archives départementales du Puyde-Dôme).

Ces noms ont été empruntés à la partie la plus curieuse du territoire, l'immense bas-fond que nous appelons le Bas-Marais.

Le Léman, père du Marais, long de 48 kilomètres environ, à course droite de pirogue, large de 16 kilomètres en moyenne, avait ses deux déversoirs principaux à Aigueperse et à Limons, en laissant de côté le val de Buron ; et il est fort digne d'observation que le nom de ces deux estuaires corresponde exactement à l'état du sol, au moment où le Marais commençait à se former. Là où les eaux lentes se disséminaient en lagunes marécageuses, les premières familles qui ont pris terre dans les îles ou se sont creusé des terriers dans le tuf calcaire des rives, ont baptisé le lieu de son nom imagé et juste : les Eaux éparses. Aqua Sparsa en 1016, Aigua Esparisa en 1242, Esguiparsa en 1307 jusqu'à 1408. Il vous sera très facile de trouver le nom que porte cette ville de nos jours.

LE MARAIS

d'après les actes authentiques du Moyen-Age

Au milieu du Marais se trouve comme sur une place centrale Tirande qui se nomme en patois au Moyen-Age: "Le Mes, le Mi de Tiranda" al. le Milieu de Tiranda, d'après les Terriers de Tirande de 1289-1318 et 1394 et les lièves du XIº siècle.

Là où le courant violent du fleuve qui mesure de 500 mètres à 2 kilomètres de large lancé à toute vitesse dans son thalweg entre les côtes, se trouve resserré tout à coup par l'étranglement de la vallée. Il dépose alors de ses eaux limoneuses toutes espèces de terres.

Ce promontoire qui se dégage de la chaîne des coteaux servant de barrage entre les deux déversoirs et s'avance, cap au sud entre deux anses, c'est le coteau de Pagnan, que je trouve nommé trente-sept fois Painhans (Pen, Penh; ans), du VIIº au XIVº siècle, c'est-à-dire "le cap de l'anse" ou "le cap de l'eau". Voici Maringues (Mar ing) littéralement "l'extrémité du Marais" ou, si l'on veut, "le lieu du Marais", suivant les deux sens donnés par les celtisants à la finale ing; entre Maringues et Pagnan, Proulhat (Prulh lac) "la source du lac".

Les eaux se sont abaissées par évaporation sur toute la surface du globe ; le fond du Léman s'est exhaussé ; d'autre part, les détritus de plantes paludéennes en décomposition depuis des siècles et les verrues du sol émergent de tous les côtés, figurant un archipel dans le Léman transformé en marécage. Encore des siècles, le niveau des eaux a baissé encore ; rarement, dans les années d'inondation.

Le Marais est intermittent ; seules quelques cuvettes miroitent au soleil en toutes saisons ; les habitants, qui ne vivaient que de la chasse et de la pêche, sont maintenant cultivateurs en même temps que pasteurs. On peut dire d'une manière générale que presque tous les villages du Marais de Limagne existaient alors. Les noires alluvions du Marais ont enrichi les Arvernes vivant à l'époque historique ; nul doute qu'elles n'aient contribué à la réputation d'opulence dont ils jouissaient avant la conquête romaine. Le Marais dut être divinisé, il occupa évidemment une grande place dans l'imagination de ses habitants. Ne leur fournissait-il pas tout ce dont ils avaient besoin : la viande et le laitage sans travail dans les pâtures immenses qui en tapissaient le fond ; le pain, les légumes et le chanvre sur ses rives ; le poisson dans ses nombreux marigots ; de sûres retraites enfin derrière les fondrières mouvantes, dans le fouillis des aulnes, des vernes, des saules et des joncs de grande taille où l'ennemi ne pouvait les suivre faute de connaître les sentiers qui conduisaient aux mottes fermes.

Le Marais a joué un rôle prépondérant dans l'histoire des populations qui l'habitaient; c'est grâce un peu à lui que le paysan libre fut la règle du pays, le serf l'exception, la rare exception. Divisé entre chaque tribu, dont l'unité forma l'unité de paroisse du Ill' au V' siècle, il apporta l'alsance à chaque communauté d'habitants, y maintint des goûts d'indépendance par l'habitude de s'administrer soi-même et d'élire des représentants pour gérer la chose commune.

Aussi y voit-on des groupes purement ruraux, des villages qui n'étaient même pas chefs-lieux de paroisse posséder, aux XIII° et XIV° siècles, des chartes de coutume, jouir du consulat, tels que Pagnan et Tirande, sans qu'on puisse en chercher la cause dans "le commerce, père de la liberté", vu que ces villages de laboureurs n'abritaient pas le moindre marchand dans leurs maisons de pisé.

Le Marais s'est toujours appelé le Marais, aussi haut que les document remontent. Sous Charles le Chauve, deux propriétaires du pays, Rotbaud et Ottelin, vassaux d'Arembert à Maringues, lui vendent une terre, sita in paugo Telotomense in fine Mariacense in villa Marego, laquelle fut cédée à Cluny vers l'époque de sa fondation, en 910 - "La ville de Maringues sur les bords de la contrée du Marais, dans le pays de Turluron", c'est bien cela. Si nous ne nous sommes pas trompés dans cette attribution géographique, Maringues faisait partie, alors comme aujourd'hui, de la circonscription territoriale qui comprenait l'arrondissement de Thiers.

Voici une série de textes inédits du Moyen-Age relatifs au Marais. Il est à remarquer : premièrement que les terriers des XIII°, XIV° et XV° siècles, où je les ai recueillis pour la plupart, n'ont fait que copier les noms de lieux dans les terriers antérieurs qu'ils visent fréquemment ; deuxièmement que ces terriers originaires ont été rédigés euxmêmes sur le vu des lièves, papiers de recette et autres titres remontant du VIII° au X° siècle.

Nous avons donc, avec ces documents, des dénominations géographiques qu'on peut considérer comme primitives : Le Marestz en 1263 - El Mares Pontel en 1242 - Le Marest en 1333 -Maresius de 1261, La Via do Marest à la même époque - Le Marest commun de Saint-Inhat, Les Marestz de Saint-Inhat en 1408 - Les Marest del Coat en 1409 - Le Marest commun de Saint-Andrieus en 1395 - Le Marest de Panhans en 1242 (13) - Le Marest de Panhans en 1394-1395.

Les premiers travaux d'assèchement avaient à peine débuté qu'en 580 une terrible inondation remit à zéro tous les travaux effectués sur cette plaine du marais. Le Flumen d'Andon détruisit tout ce qui commençait à pousser, car tout fut recouvert par une importante nappe d'eau.

PREHISTORIQUES DANS LE MARAIS

Dans son étude sur les premiers travaux de dessèchement du marais de Limagne, Marcellin Boudet cite Limons, en langue arverne; Guilhem de Limons, seigneur de Limons, rend hommage en 1274 à Aimerie de Montgâcon pour biens situés entre Limons et Saint-Priest Bramefant. Gauvain de Limons vit sur place en 1279 et possède des biens au Moussouves, Mossoas, Mossozas... La "Motte de Limons" avant d'être château féodal, avait été une station celtique. Le curé du lieu, en 1840 - 1845, y avait réuni une curieuse collection d'objets trouvés sur place, notamment des poteries gauloises noires et pétries à la main et des armes en silex.

Quant aux objets divers provenant de la station celtique de Limons, ce sont à peu près les seuls, à notre connaissance, qui aient été mis à jour dans notre région.

Que conclure cependant du fait qu'on ait découvert à Pagnant une hache en pierre polie ; près de Montgâcon, une grande pointe de silex ; à Saint-Ignat un poignard déposé au musée de Roanne et que le docteur Charvillat fait remonter à l'une des périodes de l'âge de bronze ? Station ou passage en ces lieux de l'homme préhistorique ?

Dans les monnaies, les briques, les poteries, les haches, bouts de flèche, couteaux, outils de silex et de bronze, et autres vestiges découverts sur leur territoire, il paraît y avoir eu un certain nombre de ponts sur l'Allier le long du Marais, indice d'une population importante.

La Gaule n'était plus alors dans la période héroïque, mais dans la phase agricole de son histoire ; elle venait d'inventer la charrue à roues. Le blé et les troupeaux faisaient sa richesse principale et cette richesse était proverbiale en Italie, où elle apportait ses denrées. Celle des Arvernes l'emportait sur les autres, et il fallait que leur réputation d'opulence fût bien méritée, puisqu'à peine conquis, et malgré les désastres de la guerre, ils firent construire par Zénodore, le plus grand architecte du temps, mort l'an 20 avant Jésus-Christ, la statue colossale du Mercure arverne, la huitième merveille du monde, qui coûta dix années de travail et 40 millions de sesterces ou 8 millions 200 francs, c'est-à-dire exactement le montant du tribut imposé par César à toute la

Ce fait est la preuve péremptoire que les Arvernes étaient prospères et aimaient à faire grand; que leurs tribus, leurs peuplades et leurs chefs de clan savaient se fédérer, se syndiquer et se cotiser en vue d'une œuvre d'intérêt public. Cela suppose chez le Sénat arverne, siégeant dans la capitale, un pouvoir administratif supérieur qui s'exerçait sur les divers municipes de la nation. La centralisation de l'autorité permettait de faire de vastes travaux d'ordre général, de frapper des impôts dans ce but et de les répartir entre les différentes circonscriptions.

Rien de pareil au Moyen-Age. Le comte ne peut lever aucun impôt extraordinaire sur les terres de ses feudataires en dehors de ceux prévus par la coutume. Les Etats provinciaux commencent à voter des subsides pour les besoins de la défense générale de la province ou du royaume au XIVº siècle ; mais c'est très rarement, avec timidité et dans les proportions les plus mesquines qu'ils affectent quelques ressources aux travaux d'utilité publique; encore ne sont-ils que des accessoires du budget de la guerre, tels que l'entretien des ponts ou le balisage de l'Allier, pour faciliter la circulation des troupes et des vivres. De subsides votés pour une entreprise de pure économie agricole, nous n'en connaissons pas un seul exemple sour le régime des Etats provinciaux d'Auvergne, du XIV* au XVI* siècle ; tout est à la

Ajoutez à cela que la constitution de la société gauloise, avant la conquête, se prêtait merveilleusement, beaucoup mieux que sous les deux premières races de nos rois, aux travaux d'ensemble dans la province. D'une part, l'esprit d'association de territoire à territoire, de cité à cité, de village à village, signalé par César, est l'essence de la civilisation celtique. "Tout le système politique de la Gaule, a dit Augustin Thierry, reposait sur l'esprit d'association." D'immenses territoires avec leurs villages soumis à la toutepuissance de petits princes fort riches et quasi souverains, entourés d'une foule d'ambactes ou vassaux et de clients ; la vie démocratique réfugiée dans les villes ; les campagnes unifiées sous la main de leurs maîtres ; telle était, d'autre part, la situation des peuplades rurales depuis l'an 121. Elle était, il faut en convenir, admirablement propre à l'exéuction de grands travaux. Avant, c'était le régime monarchique non moins apte aux œuvres de même nature.

C'est dans un golfe de cette plaine, au bout du Marais, que naquit Vercingétorix et que résidait Celtil son père, le premier des princes de la Gaule, assez puissant pour avoir essayé de rétablir la monarchie à son profit; c'est dans la

campagne voisine de Gergovia, in agris, que le héros de la guerre d'indépendance leva sa première armée de paysans, à Gergovia qu'il se fit couronner roi. On peut sans trop de témérité supposer que la riche plaine qui s'étend du pied de Gergovia jusqu'à Maringues et Aigueperse était, au moins en partie, le patrimoine de cette famille, puisqu'elle était la première de la nation. Signalons à ce sujet une circonstance restée inconnue, l'existence à l'extrémité de la plaine, à 4 kilomètres de Maringues, au pied de l'énorme motte de Montgâcon, d'un lieu habité, portant le nom de Celtil ou Celty ; le domaine de Celtil ou Celty, commune de Luzillat, confiné au village de Luzillat par le sud-est du côté de Vialle (au Moyen-Age Villa ou Ville).

Enfin nous devons signaler la relation historique qu'on a tenté d'établir entre le nom Celtil, père de Vercingétorix résidant dans la plaine de Limagne et le Celtil de Luzillat qui géographiquement semble pouvoir être identifié avec le berceau de Vercingétorix.

Nous ne pouvons d'autre part passer sous silence l'opinion suivant laquelle la butte historique de Montgâcon, bien des siècles avant qu'une imposante forteresse soit venue couronner son sommet, aurait être un gigantesque tumulus, le tonbeau d'un chef illustre, d'un héros celte ou gaulois. Il serait le plus gigantesque tombeau de chef, non seulement de l'Auvergne, mais probablement de toute la France.

Les grands chefs de clan de la Limagne avaient une armée d'esclaves. Leur puissance était assez forte, avant la conquête, pour leur permettre de violer impunément les immémoriales coutumes limitatives des redevances et des services dûs par le paysan au chef. "La plèbe est à peu près réduite à la condition des esclaves, dit César en parlant d'eux... La plupart, accablés soit par les dettes, soit par le taux exhorbitant des impôts, soit par la violence des Grands, se soumettent de leur plein gré à la servitude entre les mains des Grands, et ceux-ci ont sur eux tous les mêmes droits que les maîtres sur les esclaves."

Sans doute c'est là une manière de parler qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre, le pays en était, en principe, libre ; mais on peut induire que les chefs de clan à qui appartenait le Marais y jouissaient d'une autorité immense et qu'ils y disposaient gratuitement de plusieurs milliers de bras.

Trente deux acquisitions dans ce marais furent faites par Marie de Flandre, dame de Montgâcon, comtesse douairière d'Auvergne, veuve de Robert VII (d'après les archives nationales R 126-127), ainsi qu'une transaction entre Marie de Flandre et le sieur Ravel sur les limites de leurs terres.

Le Marest de Maringues, en 1392-1397. Nous avons déjà vu le Marais de Maringues en 886.

Mares est le diminutif de la racine mar qui se retrouve dans presque toutes les langues sémitiques pour exprimer l'idée d'une grande étendue d'eau.

Ces fonds de marais n'avaient plus de poissons en liberté au Moyen-Age, à cause de leurs dessèchements accidentels, du peu de profondeur des cuvettes permanentes et de leur caractère communal qui les mettait à la merci de tous ; mais le poisson y était gardé dans les laisses, des boires, des doas, ou réservoirs très nombreux.

L'Andon ou Petite eau, diminutif du celtique and, est nominé flumen d'Ando en 1290 ; Ando en

1306 "le fleuve d'Andon" à la même époque - au Moyen-Age flumen, fluvius, rivus est tout un - Le Pont d'Andon, à Maringues, est appelé pontem d'Ando en 1397. Le terrier de Maringues dressé en 1392-1395 dit Andon, Endon. Le patois en a fait Andou qui est resté. C'est dans Maringues que l'Andon, formé par plusieurs sources des bas coteaux du canton de Randan, rejoint la Morge après s'être traîné dans le Marais.

Etant ainsi démontré, d'une part, que les noms topographiques du Marais ont eu la vie très dure et que, d'autre part, ils ont représenté positivement les objets matériels qu'ils expriment, il sera logique de conclure que le Marais a été l'objet de grands travaux de dessèchement bien longtemps avant les entreprises modernes, si nous trouvons dans les noms de ses terroirs du Moyen-Age une série de dénominations rappelant les tranchées, canaux ou chanaux qui les sillonnaient. Et si ces tranchées se correspondaient de paroisse à paroisse, il faudrait bien admettre que les travaux ont été faits sur des plans d'ensemble.

LES CHANAUX DU MARAIS AU MOYEN AGE

Chanal, chenal signifient dans la langue des terriers du Moyen-Age, ils signifient encore dans le pays un fossé, un béal, un bief, un canal comme le nom le dit, un travail artificiel, en un mot, destiné à diriger les eaux suivant la volonté de l'homme sur un point déterminé.

Les chanaux, canaux ou grandes tranchées artificielles du Marais, que nous allons citer d'après de nombreux documents émanés de personnes différentes, ne peuvent être confondus ni avec les fossés de bornage ou d'assainissement des propriétés particulières, à cause de leur longueur qui les fait traverser des paroisses entières ; ni avec les fossés d'eaux dormantes dénommés dans les mêmes actes Mort-rif, fossat mort-rial, fossés d'eaux mortes en 1374 ; ni, à plus forte raison, avec le lit naturel des ruisseaux qualifiés rifs, ruifs, rius, ribeyra, fluvium, flumen, aqua decurrens ou simplement aqua ; ni avec les nombreuses doa de notre région qui sont des sources.

Cependant, comme les canaux étaient précisément creusés pour dériver les ruisseaux et les sources, la dénomination de riu pourrait leur être adjointe ; j'ai rencontré le cas deux fois seulement.

Chanaux de la rive gauche de la Morge Bassin de l'Andon ou Bas-Marais Marais de Surat, Maringues, Pagnan, Thuret, Tirande

Je dois me circonscrire dans ce cercle ; au-delà, un chapelet de bas-fonds qui se succèdent en remontant la Morge, savoir : le marais nord de Thuret, celui de Sardon, ceux de Bussières, Pruns, Aigueperse, Aubiat, Cellule, Vendon, Artonne, ne font pas partie du grand Bas-Marais proprement dit.

Les plus bas fonds de ce dernier sont dans les anciennes paroisses de Surat, de Pagnan et Tirande, de la paroisse de Saint-Ignat. Le Bas-Marais a, comme les autres, ses très vieux chanaux au Moyen-Age: "La Fossé commun de Surat" (1405) et "La Rasa veilh de Panhans" (1408) paraissent en avoir été les principaux et primitifs collecteurs,

Une rase commune se nommant "la Courbete", ailleurs "las Courbas..., las Courbes..., la Courbe", traversait également les marais de Pagnan et de Surat en 1394. On voit que la combinaison de grandes tranchées de fonds relativement droites, avec des tranchées tortueuses poursuivant dans leurs sinuosités les naissants, les suintements, les flaques d'eau et les groupes d'habitations sur les rives du marécage.

Campum qui appellatur Chanal reals quod est situm apud Anaziacum qui est de nostro dominio, dit l'abbé de Saint-Allyre dans l'acte d'inféodation de ce territoire à Etienne de Tirande, à charge d'hommage et de 2 setiers de froment de rente (Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-Allyre. Layette 1, M; liasse 1, cote 20-73. Orig. sur parch.).

Terrier de Montg. apud Marengues. - Comptes consulaires de Maringues, 1465-1481 (Arch. munic. de maringues). - Sentence de Pierre Vigot, lieutenant du châtelain de Maringues, du 19 juin 1516, entre les habitants et Me Pierre Boudet, substitut au bailliage de Maringues, et son frère Louis, prêtre communaliste de Maringues (Ibid.). - "Terroir anciennement appelé le Marest de Maringues"; appartenances de l'Olme de la Branche ou de l'Olme Andrieus, entre Maringues, solagnat et l'Andon (Terrier de Maringues, 1667-1686, fol. 114). - Actes reçus Blaise Boudet et Douxsaint, not. à Maringues, et Antoine Falevard, not. à Joze.

Mares, marais est si bien le nom primitif dans la langue nationale, qu'on le trouve introduit tel quel dans les titres latins. En 1204, un seigneur donne à l'abbaye de Beaulieu (ertiam partem indivisam Maresis de Fondial parrochiæ Cundato Caturcensi diocesis (Cart. Beaulieu, ch. 37).

Aux alentours de la grande rase de Pagnan existait, en 1394 et 1395, *le cartier doz rases... razas... ra*s, c'est-à-dire un réseau de tranchées de second ordre aboutissant à l'égout principal. De même dans les autres parties du marécage d'un millier d'hectares de Pagnan-Surat.

Le déversoir de la Raza veilh était le ruisseau d'Andon. Elle y aboutissait "au devant du grand Proulhat" près de Maringues.

Relevé sur les documents suivants des archives départementales :

Terrier de Surat apud de celui d'Ennezat. Acte du mois d'avril 1405.

Terrier de la Luminerie de Maringues apud Surat. - Terrier de Pagnan (mars 1394), apud de celui de Montgascon.

Terrier de Pagnan, 1394, ibid.

Actes des 31 octobre 1667 et 19 juillet 1689 reçus par Blaise Boudet, notaire à Maringues (Terrier de Maringues, d'après les terriers antérieurs). Les travaux modernes de dessèchements n'étaient pas encore commencés dans cette partie des marais ; il s'agissait donc de la vieille rase primitive: "Terroir de la Rase sive de la Barmette aux appartenances du rif d'Andon, sive de l'Olme de la Branche et à présent des Pontets". - "La Barmette au terroir de l'Olme de la Branche au devant du grand Proulhat."

Epoque des premiers travaux de dessèchement du Marais de Limagne

Il ne faut donc renoncer à ne voir dans le Marais qu'un vaste terrain de sport où le seigneur du Moyen-Age promenait ses faucons à l'œil ardent en quête du héron, des sarcelles et des oies sauvages.

Il est incontestable que les marais du vieux Léman ont été drainés, assainis, canalisés à l'aide de grands travaux bien longtemps avant qu'Henri IV et Sully, Louis XIV et Colbert aient songé à les assécher de nouveau.

Ces hommes d'Etat n'ont fait que restaurer des cultures tombées en décadence et remplacer des canaux que les guerres civiles avaient laissé combler.

Au Moyen Age, au XIIIe siècle, par exemple le Marais était, tout compte fait et suivant de solides preuves, mieux drainé, plus productif et plus peuplé qu'au XVIIIe, grâce à un réseau de tranchées qui avait dû être plus difficile à exécuter que celui dont nous profitons à cette heure.

Cet antique réseau, notre collègue M. le docteur Pommerol, qui connaît si bien le Marais, sa patrie, pourrait mieux qu'aucun de nous le retrouver dans le réseau actuel dont il a décrit ici même l'orographie Mais, quel que soit le curieux qui se livrera à ce travail d'application sur les lieux des documents inédits que nous venons de parcourir, il devra ne pas se laisser tromper par les apparences et se bien garder de qualifier de "ruisseau" tout petit cours d'eau sinueux et irrégulier. Les fossés creusés dans les terres molles perdent leur ligne droite ou leur courbure régulière lorsqu'ils cessent d'être entretenus. Le pied lourd des bestiaux commence par en déformer les crêtes et détermine des éboulements qui créent des zig-zags dans le courant, Viennent de grandes pluies, le fil de l'eau, rejeté d'une paroi à l'autre, augmente la sinuosité par des ravinements. Des touffes d'arbrisseaux surgissent ensuite du fond, y forment des mottes fermes dont les promontoires contraignent le courant à corroder davantage la rive opposée. Que ce travaildure des siècles, et la tranchée que l'homme avait ouverte revêtira les apparences d'un ruisselet naturel. Ruisselet de nos jours, ruisseau dans les temps anciens où les eaux étaient plus abondantes.

Maintenant, à quelle époque remontaient ces rases vieilles, ces fossats vielhs, ces chanals vieilhes, tout cet ensemble de travaux vieux au XV*, au XIV*, au XIII* siècles, et communs à leurs habitants?

Ici nous sommes privés de textes positifs et réduits aux raisonnements. S'ils ne valent pas un bon écrit, ils nous permettront cependant de limiter, dans une certaine mesure, le champ des recherches.

Il est à noter d'abord que presque tous les canaux du Moyen-Age dans le Marais nous sont connus parce qu'ils ont donné leur nom aux terroirs qu'ils traversaient ou qu'ils avaient traversés: ainsi ce n'est pas des "chanaux" que donne Armand I°r de Monton entre 994 et 1048, mais "des terres situées au territoire qu'on appelle les Chanaux, ad Canales". Ce n'est pas un chenal que l'abbé de Saint-Allyre inféode en 1229 à Etienne de Tirande dans le marais d'Ennezat, c'est "un champ au terroir du Chenal royal". Or, pour que le nom du travailriel opéré sur un terroir se substitue au nom primitif de ce terroir sans être précédé dans les terriers du sive traditionnel, il faut longtemps, très longtemps; et cela se conçoit, car le feudiste qui dressait un terrier avait à en rattacher les reconnaissances à celles du terrier précédent, aussi l'avait-il sous les yeux en rédigeant le nouveau et manquait-il rarement de le viser.

C'est ainsi que le grand terrier des domaines de Godefroy l'r de Boulogne et de sa fille, Marie de La Tour, dit *Terrier nouvel*, commencé en 1392, terminé en 1408, et où je viens de puiser abondamment, parce qu'il comprend presque tout le Marais, a été rédigé sur le vu du *Terrier vieux*, comme il appert de la déclaration des notaires rédacteurs. De son côté "le *Terrier vieux* escript sur parchemin" daté de 1335 l'avait été d'après celui de 1270 à 1289 dit *Terrier de bois* à cause de sa couverture.

Dans l'intervalle, une grande liève avait conservé le nom des terroirs. Pour l'époque antérieure à 1270-1289 "le Trésor du donjon du chastel de Montgascon" renfermait une quantité de lièvesterrières et de livres de redevances qui remontaient au XIIº et XIº siècles. Les notaires les ont utilisés pour la dresse des terriers du XIII°, puisque quatre cents ans plus tard on les voit juger ces documents indispensables à la rédaction du terrier de 1656, et qu'à cet effet on les transporta à grands frais après double recolement, double inventaire analytique et une foule de formalités de justice, du trésor de la tour d'Olliergues, où ils avaient été transférés après l'abandon du château de Montgâcon, dans le trésor du château de Joze, nouvelle résidence des ducs de Bouillon. Le Terrier Dogue du chapitre du Port, dressé sur parchemin en 1242-1283, à qui nous avons aussi beaucoup emprunté, a été fait sur le vu du Mémorial de Jean Bernard, chanoine du Port, libellé en 1223 et le Mémorial l'a été sur les lièves et terriers précédents ; pour cette haute partie du Marais, les rédacteurs avaient de très vieux documents.

Un grand nombre de terrains situés, d'après les actes des XIIIº et XIVº siècles, en des terroirs du Marais dénommés le Lac, le Marais, les Lhues, liues, liues, Palus, Narses, Nautes, Meulhs ou Meuilhs ou portant d'autres dénominations significatives d'un sol noyé, sont cependant à cette époque en terres de labour. Autre présomption de l'ancienneté de la conquête sur le marécage par l'assèchement, fruit de la canalisation.

Enfin, le fait que les plus grandes artères étaient déjà au Moyen-Age une propriété communale constitue une preuve que les vieux chanaux avaient été creusés par l'association des municipes ruraux dont ils traversaient le territoire, ou encore que leur extrême ancienneté les avait fait incorporer aux marais communs. Or, le droit des villages du Marais sur leurs communaux est primordial ; la théorie de Boulainvilliers et de l'école féodale dont il fut le chef, sur la concession des communaux par les seigneurs après la conquête franque, est inapplicable aux habitants de ce pays. Ils jouissaient d'une présomption de franchise et d'allodialité. Ceux que les seigneurs "concédèrent" aux habitants avaient été usurpés par leurs ancêtres sur l'Eglise au VIIIº siècle, sur les paysans lors de la révolution féodale de 950 à 1050 et au XII^e siècle.

On reconstitue le mode primitif de formation de

presque tous les vieux villages du Marais à l'aide des dénominations de terroirs et la formation est identique. Les communaux y figurent toujours.

Ce n'est certes pas pendant la guerre de Cent ans, qui vit, au contraire, combler une partie des canaux, tomber en friche une portion du Marais, le ruina et le dépeupla, moins par la mort sur le champ de bataille que par la rançon, l'incendie et l'impôt; sous le principat de ce bourreau d'argent de Jean de Berry, formidable égoïste, à peine moins redoutable aux habitants que les Anglais eux-mêmes, qui se ruina en prodigalités pour sa personne.

Le Marais est déjà drainé, salubre et fertile ; la preuve en est que les comtes carlovingiens de la province ont un de leurs palais principaux à Ennezat. Le grand plaid qu'y tint le comte Guillaume de Poitou Tête-d'Etoupes, en 950 ou 952, n'est pas le seul. J'en signalerai un autre resté inaperçu des historiens de l'Auvergne, le magnum placitum tenu, au mois d'octobre 913, in villa Anaziaco, par Guillaume II le Pieux. Bernard II au Pied-Velu (868-885), père de Guillaume le Pieux ; Bernard I", père de Bernard II (848-868), avaient aussi à Ennezat une de leurs résidences princières de l'Aquitaine. Ils ne l'eussent pas choisie dans un marécage apparemment, ces marquis de Gothie dont les gouvernements étaient vastes à ce point que Bernard II et son fils Guillaume pouvaient partir des confins de l'Orléanais et de la Touraine et se rendre en Espagne sans sortir de leurs domaines autrement que pour traverser le comté de Toulouse!

Quant au surplus du VIIIe siècle, ce que nous en connaissons s'y prête moins encore. Le duel des deux dynasties aquitaine et franque, le choc des deux races, la blonde et la brune, se produisit précisément dans la France centrale, en Auvergne, dans la plaine qui nous occupe, qui fut à plusieurs reprises razziée à blanc "par le fer et le feu", pour employer l'expression des chroniqueurs francs. Si la rencontre plus effrayante encore de la barbarie mahométane et de la civilisation chrétienne eut lieu un peu plus au sud et à l'ouest, la Basse-Auvergne en reçut un rude contre-coup. Cette période n'est pour elle qu'une série de trépidations affreuses ; on avait bien le loisir, en vérité, de se concerter pour drainer la plaine! Toutes les ressources se concentraient et s'épuisaient à lutter pour la vie.

Sous l'ère franque, ère guerrière, le paysan galloromain vit des créations et des progrès déjà réalisés ; la culture tombe plutôt qu'elle ne grandit. La Limagne, d'ailleurs, est déjà en possession de sa réputation de richesse ; elle est célèbre à la cour des descendants de Clovis par sa fertilité. Deux textes fort connus et bien souvent cités de Grégoire de Tours l'attestent. C'est donc dans un passé plus ancien qu'il faut chercher les travaux qui ont secondé la nature.

En revanche, nous voilà arrivés à une époque où tous les travaux publics sont entreprenables, qu'on nous passe le mot.

Au fond du marais de la commune de Saint-André, notamment au Cohat, le champ des Mottes porte la trace d'une habitation de luxe. J'en ai vu d'autres sur les bords du marais de Pagnan. Pagnan était la propriété de Calminius, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine aux VI° et VII° siècles. La riche villa du Cohat fut peut-être sa demeure. Mais il est à peu près certain que ce Marais était déjà desséché par une canalisation au moins rudimentaire lorsque les légions de César le longèrent pour la première fois en l'an 52 avant Jésus-Christ. On peut l'induire : 1°) de la densité de la population arverne avant la conquête ; 2°) de l'état de la civilisation du pays à ce moment ; 3°) des moyens dont les Gaulois disposaient. Un mot seulement sur chacun de ces points.

Autant qu'on puisse en juger par les contingents que fournirent les Arvernes à l'armée nationale, l'Arvernie devait compter environ les deux tiers des habitants qui la peuplent aujourd'hui. La Gaule était très peuplée, au dire de Strabon, qui attribue le fait au système d'éducation de l'enfant et à la surprenante fécondité des femmes de cette nation. La population a été partout, dans tous les temps, proportionnée à la richesse agricole, et plus considérable dans la banlieue des grandes villes. Gergovia, la capitale de l'Arvernie, est l'une des plus grandes villes des Gaules. Si une portion de l'Auvergne fut défrichée, cultivée avec quelque soin, ce dut être celle-là, placée sous un climat tempéré et sous l'œil des chefs. Aussi presque tous les villages du Marais portent-ils la preuve de leur existence celtique dans leur nom, dans leur constitution primitive révélée par les dénominations de terroirs, mentionnés dans les terriers du XIVº et XVº siècles, ou encore existants.

Ill était donc infiniment plus facile et plus économique à un Bituit, à un Luern, à un Psanit, à un Celtil, à un Vercingétorix, un Vergasillaun ou un Epadnact, pour ne parler que des chefs arvernes frappant monnaie dont les médailles nous sont parvenues, de faie creuser un réseau de canaux dans le Marais, qu'à un baron, à un comte d'Auvergne, à un roi du Moyen-Age, voire même à un intendant de Louis XIV. Et, comme cette plaine, grenier de la nation, s'étendait aux pieds mêmes de leur capitale ; que les chefs n'avaient qu'à vouloir pour débarrasser ses terres à blé de l'excès de ses eaux au profit des prairies qu'elle renfermait ; que l'opération n'avait rien qui dépassât les connaissances des Gaulois des six derniers siècles avant notre ère ; que leur intérêt était manifeste, l'hypothèse qu'ils n'ont pas fait creuser au moins les fossés indispensables répugne à l'esprit le plus sceptique.

LES EAUX DU RIF

La municipalité de Saint-Ignat mécontente

Le 12 octobre 1817 les membres du Conseil Municipal de Saint-Ignat se sont assemblés d'après l'autorisation de M. le Sous-Préfet en date du 23 juillet 1817. pour délibérer sur les difficultés qui se sont élevées entre la commune de Saint-André et la leur, et postérieurement sur deux tranchées qui ont été faites, d'après les ordres du Sieur Grenet Adjoint à Thuret, d'après le rapport qu'il en a été fait par les nommés Antoine Treilon, Antoine Chavaroux et François Détrui, tous trois habitants du lieu de Surat, commune de Saint-Ignat, et ce sur un chemin appelé la charière du buisson, faisant les limites séparatives entre les communes de Saint-Ignat et Thuret ; le dit chemin a été coupé dans toute sa largeur à deux endroits distants l'un de l'autre de 500 mètres.

Le Maire a donné communication à l'assemblée de l'autorisation sus mentionnée et a observé que l'opposition qui mettait les habitants de Saint-André à laisser couler les eaux du rif de Thuret dans le fossé longeant le chemin de Surat à Pagnan, était entièrement déplacée, puisque ces mêmes eaux avaient eu de temps immémorial la même direction et qu'on ne pouvait les changer sans porter un préjudice considérable à diverses propriétés des habitants de leur commune ; que d'ailleurs, ces mêmes eaux avaient dans le cours qu'elles ont toujours suivi une pente naturelle qui les dirigeait dans la rase qui est située, à l'aspect de jour, du domaine du marais de M. Baudet-Lafarge commune de Saint-André, ensuite dans la grande rase de Surat à Maringues, qui là, cette rase étant plus large et plus profonde qu'elle ne l'est plus haut, l'eau s'écoulait facilement dans la direction de Maringues, sans aucun refoulement ; que relativement aux deux tranchées ouvertes sur la charière du buisson, d'après les ordres du sieur Grenet Adjoint de Thuret, postérieurement aux constatations élevées par les habitants de Saint-

Le Conseil doit demander que les deux tranchées qui ont été ouvertes sur le dit chemin pour y faire passer les eaux du rif de Thuret, soient comblées, attendu que quoique ces eaux aboutissent également à la même grande rase par différents fossés ou canaux, elles y arrivent, dans des parties où ladite rase est beaucoup moins profonde qu'elle ne l'est plus bas, alors elle dépasse, au midi, ladite rase et inonde plus de 200 hectares de leurs propriétés en culture.

Le conseil, considérant que les démarches entamées entre les habitants de Saint-André et Saint-Ignat ayant été suspendues jusqu'à ce jour, il ne lui appartient pas de préjuger sur leurs intentions ultérieures ;

considérant qu'il n'en est pas de même des deux ouvertures faites par les ordres du sieur Grenet Adjoint à Thuret ; sur une voie publique qui se trouve dans les dépendances réciproques des deux communes de Thuret et Saint-Ignat, puisqu'elles changent la direction ancienne et naturelle des eaux du ruisseau précité pour les faire déverser sur une grande étendue de leur terrain, comme il a été dit ci-dessus ;

est d'avis que les autorités supérieures soient invitées à faire constater par un commissaire tout ce dont il est fait mention, afin qu'elles puissent, d'après son rapport, ordonner la suppresison de ces deux tranchées et que les eaux du rif de Thuret puissent reprendre leur cours ancien et naturel.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Ignat les dits jour et an que dessus et ont signé : Seguin, Mosnier, Grenet, Gotton, Mosnier, Routhy, Grenet, Robin, Boilon et Debenois, Maire.

LE CURAGE DES FOSSES DU MARAIS

Dans sa réunion du 16 décembre 1832 le Conseil demande qu'il soit établi une imposition spéciale qui devra porter uniquement sur les héritages intéréssés au curement, adoptant la proposition de M. Pascal qui consiste à diviser le marais en masses de terrain qui contribueraient dans des proportions par là indiquées, tant au frais généraux qu'à ceux de nettoiement des fossés qui les avoisinent.

Si le conseil, d'accord avec l'auteur du rapport, persiste à préférer l'imposition spéciale à tout autre mode - à ceux par exemple qui consisteraient à permettre aux parties intéressées de se libérer en journées de travail ou en se chargeant d'une certaine tâche - c'est dans la conviction qu'en suivant ces deux derniers modes, on obtiendrait un résultat très imparfait, surtout sur le rapport des pentes qu'il importe beaucoup de bien ménager dans un terrain qui a si peu d'inclinaison.

Mais il voit avec une bien grande peine combien seront considérables les frais de cette opération, d'ailleurs si désirable: frais qui vont passer précisément en majeure partie sur les plus pauvres habitants de la commune dont toute la fortune consiste en quelques parcelles de ces marais, jadis communaux; la proposition du rapport relative à un partage égal de ces frais entre la totalité des habitants de la commune et ceux qui possèdent des héritages dans l'enclave du terrain intéressé au dessèchement n'a paru admissible.

S'il est exact de dire que cette opération ne profitera pas seulement à ces dernières, il est cependant difficile d'évaluer la somme d'intérêt que peuvent y avoir ceux qui ne sont pas propriétaires dans les marais.

Cependant, comme la charge qui pèserait sur les marais serait énorme et d'autant plus lourde pour leurs propriétaires que les terrains qui viennent d'être submergés par suite des derniers orages, pour seulement ne produire cette année presque aucune récolte, mais encore en ressentiront les funestes effets pendant plusieurs années. Si quelques tènements de bon terrain ont été compris dans cette enclave. Ce n'est pas précisément pour le grand intérêt qu'il en résulterait, mais plutôt pour aider à supporter les frais de cette réparation.

Considérant d'autre part que tous les noms qui figurent dans l'état indicatif dressé par M. Pascal sont les mêmes qui figuraient il y a 22 ans, c'està-dire depuis la première année où le cadastre a eu lieu dans cette commune ; il en résulte donc que la plupart de ceux qui se trouveront compris au rôle ne possèdent plus ces mêmes propriétés. inconvénient qui n'existe pas dans les communes de Thuret et Saint-André, puisque ces communes n'ont été que nouvellement cadastrées, que de plus elles n'ont pas autant de terrains inégaux compris pour contribuer aux frais de cette réparation que la commune de Saint-Ignat ; il n'y a donc pas autant de différence pour les classements, par conséquent les mêmes irrégularités n'existent pas dans ces communes.

Le Conseil est donc individuellement d'avis qu'il serait beaucoup plus juste que la sous répartition soit faite en proportion de la surface de chaque propriété et plus convenable encore en ce que tous les contribuables y trouveront leur avantage pour s'accomoder entre eux pour les terres dont ils ne sont plus possesseurs aujourd'hui, lorsqu'ils connaitront la taxe de chaque septerée et qu'au contraire si l'on opérait d'après le revenu matriciel il serait presqu'impossible de s'y reconnaître.

Par ces motifs, le Conseil supplie instamment M. le Préfet de vouloir bien l'autoriser à opérer la sous répartition des frais de récurement des fossés du Marais de Surat en proportion de la surface de chaque propriété.

Le Conseil espère bien l'adhésion de M. le Préfet sur cette délibération.

Le 12 avril 1838, M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Sous-Préfet sur la base des cotisations pour les frais de récurement des fossés du Marais de Surat, dans laquelle il est expliqué que M. le Sous-Préfet a fixé la sous répartition d'après le revenu indiqué par la matrice cadastrale.

Le Conseil Municipal a l'honneur d'observer à M. le Préfet que cette manière d'opérer présenterait trop d'irrégularité dans la commune, considérant qu'il y a trop de disproportion entre le bon et le mauvais terrain, attendu que des tènements portés à la première classe se trouveraient chargés d'un impôt de 20 à 21 francs la septerée et que le plus mauvais terrain ne serait chargé que de 1 franc 50 centimes.

Il est donc bien probable que toutes les propriétés portées à la 1^{en} et 2^e classe supporteraient un impôt injuste, vu que cette réparation ne leur est pas d'une grande utilité que celles qui sont de 3^e et 4^e classe.

POUR QUI LA FACTURE DES TRAVAUX DE CUREMENT DES FOSSES DU MARAIS ?

Nous avons parlé dans le bulletin N° 6 de 1988 du curement des fossés du Marais dont la rase de Tyrande, mais beaucoup d'autres travaux ont eu lieu. Aussi, le 23 juillet 1835 le Conseil Municipal s'est à nouveau réuni sous la présidence de son Maire afin de rechercher si le premier dessèchement du Marais est une spéculation particulière seulement ou une entreprise exécutée dans un but d'utilité générale.

Le Conseil admet l'utilité de l'élargissement et du prolongement des rases ainsi qu'ils sont proposés au rapport. Ces fossés en effet ne sauraient avoir trop de largeur pour recevoir les eaux qui y affluent avec abondance dans certains temps, et les prolongements proposés, notamment celui de la grande rase à son extrémité occidentale sous le village de Surat et à son extrémité opposée, le curement du lit d'Andou jusqu'au confin de la commune de Maringues, sont utiles. La première opération pour rassembler les eaux qui se répandent sur le chemin et suivent les terres voisines, et la seconde pour obtenir une augmentation de pente qui permettra de donner plus de profondeur qu'on ne pourrait le faire sans cela à toute la portion de la grande rase située en amont du pont Nº 7 où la pente est presque nulle.

Pour ce qui est du nivellement, le Conseil adopte de confiance les résultats indiqués au rapport, attendu que c'est une question d'art dont la solution lui est garantie par l'exactitude habituelle et bien comme l'auteur dudit rapport.

L'évaluation des frais de curement ou d'ouverture des rases a paru avoir été faite d'après une connaissance assez exacte des prix dans la localité, mais toutefois elle serait plutôt un peu trop forte que trop faible. La répartition de ces frais entre les trois communes n'a donné lieu à aucune observation ; le Conseil reconnaissant qu'il y avait été proposé avec un grand soin et un grand désir de justice. La proposition de faire supporter par les autres communes une portion des frais de curement de certaines rases qui se trouvent sur le territoire de Saint-Ignat lui a paru incontestable puisque sans ces rases, l'écoulement des eaux du marais de Thuret et Saint-André serait bien plus difficile et surtout bien plus incomplet.

Cependant, comme la charge qui pèserait sur ces marais serait énorme et plus lourde pour leurs propriétaires que ces terrains qui viennent d'être submergés par suite des derniers orages, qui non seulement ne produiront cette année presque aucune récolte, mais encore en ressentiront les funestes effets pendant plusieurs années, le Conseil prie M. le Sous-Préfet et M. le Préfet de demander encore une fois au Conseil d'arrondissement et de département de s'intéresser à cette affaire. Il prie encore ces magistrats de solliciter avec instance des secours auprès du gouvernement qui se plait à encourager les entreprises d'utilité générale.

On n'a pas oublié dans le pays que si un vaste tènement de marais, autrefois inculte, a pu être rendu productif, si toutes les contrées voisines ont été affranchies des graves maladies endémiques qui faisaient de leurs habitants une race d'hommes chétifs auxquels ont succédé des générations saines et vigoureuses, c'est que le gouvernement accorde une somme de 24.000 F pour que le dessèchement fut achevé et pour qu'on lui donna l'extension nécessaire dans l'intérêt de la société.

Un tel fait porte bien avec lui la preuve que cette opération dont les effets seraient bientôt nuls, fut considérée à l'époque où on l'exécuta comme devant profiter sous le double rapport de l'agriculture et de la salubrité bien au-delà des limites des terrains ; toutes les considérations enhardissant le Conseil à solliciter le gouvernement de partager comme il fit à une autre époque avec les parties intéressées la charge des frais d'une entreprise qui offre tous les caractères d'utilité publique et d'urgence.

Le Conseil appréciant la sagesse des précautions indiquées dans le rapport comme étant nécessaire pour la conservation du bon état des rases après leur curement, adopte toutes les propositions de M. Pascal relatives à un règlement de police et demande que le même règlement rende le curement obligatoire de huit en huit années, sur les mêmes bases que celui qui va se faire, afin que l'opération se renouvelant assez fréquemment soit moins difficile et moins coûteuse, et que le marais ne puisse plus être réduit à l'état fâcheux où il est aujourd'hui.

L'état estimatif des terrains à prendre pour élargir certains fossés n'a pas paru au Conseil devoir faire l'objet d'un examen sérieux. Il a pensé, en égard aux petites quantités de terrains que les propriétaires devront céder et à l'avantage que ceux-ci retireront du curement qu'aucun d'eux ne refusera de les céder sans indemnité. Cependant si l'événement démontait ces précisions, le Conseil estime que ce qui a été dit plus haut sur la question d'utilité générale, il résulte qu'une ordonnance déclaration de cette utilité n'est pas nécessaire.

Il ajoute d'ailleurs que quelques fossés ouverts depuis le dessèchement primitif l'ont été par les soins de l'autorité municipale qui fit aussi procéder il y a quelques années au curement de la grande rase de Tyrande, qui a été exécuté avec de trop faibles ressources et produisit des résultats de courte durée.

Enfin, sur la réclamation de quelques propriétaires riverains de la grande rase qui présentent que le dépôt des terres jetées sur leurs champs leur serait fort nuisible.

Le Conseil a reconnu que cette observation était juste pour ce qui conserve la partie comprise entre les pointes désignées par les N° 7 et 8 parce qu'entre les points, la rase devant être creusée dans une grande profondeur et sur une grande largeur où en retirer beaucoup de terre blance d'une nature nuisible à la végétation : en conséquence, il a décidé que le terre propre à la végétation serait seule déposée sur les champs de la rive gauche et que la terre blance devra être jetée sur le chemin qui longe l'autre bord.

Fait et délibéré à Saint-Ignat les dits jour, mois et que dessus. Suivent les signatures des Conseillers et du Maire.

LES PASSES SUR LES FOSSES

Une des causes principales d'inondations et de détérioration des chemins vicinaux et communaux est, sans contredit, le défaut d'écoulement des eaux par les fossés longeant ces mêmes chemins.

Le principal obstacle à l'écoulement de ces eaux résulte de ce que les propriétaires se permettent, pour se faciliter l'exploitation de leurs champs, de combler les fossés qui les bordent et d'établir ce qu'on appelle vulgairement "des passes" sans avoir ensuite le soin de rétablir les fossés.

Le Maire prend l'arrêté suivant en date du 2 septembre 1841 :

Article 1er.- Quiconque après avoir pratiqué une passe sur un fossé bordant un chemin soit vicinal, soit rural ou seulement d'exploitation, n'aura pas, immédiatement après s'en être servie soit pour conduire des fumiers, soit pour enlever ses récoltes, rétabli le fossé dans son état primitif, sera traduit devant le tribunal compétent pour y être condamné aux peines de droit.

Article 2.- L'Adjoint et les gardes champêtres de la commune sont chargés de concourir à l'exécution du présent arrêté après qu'il aura reçu l'approbation de M. le Préfet.

Article 3.- Quant aux fossés ou rases qui ont été récurés aux frais de la commune pour faciliter l'écoulement des eaux des marais, il est expressément défendu d'y pratiquer aucune passe, comme aussi de ne point les laisser parcourir ni traverser par les bestiaux à cause des dégradations qu'ils y occasionneraient ; les personnes qui désireraient établir des ponts sur ces rases, seront tenues de le faire de manière à ne pas gêner en aucune manière l'écoulement des eaux. Le tout sous les peines de droit.

A Saint-Ignat, les jour, mois et an susdits. Le Maire, Debenoit.

LES TRAVAUX DE RECUREMENT DES RASES DEVRONT ETRE EFFECTUES TOUS LES QUATRE ANS

Le 29 mai 1842, le Maire rappelle à l'attention des Conseillers le fâcheux état dans lequel se trouvent actuellement les rases de dessèchement des marais de la commune, quoique leur curage ait été effectué depuis un petit nombre d'années ; il rappelle l'heureuse influence que cette opération avait exercée sur les récoltes de cette partie du territoire de la commune, sous le double rapport de la quantité et de la qualité des produits, et invite le Conseil à examiner s'il ne serait pas utile et même indispensable de modifier une de ses précédentes délibérations, par laquelle il proposait de renouveler le curage de huit en huit années et de demander que cette opération fût faite régulièrement à des intervalles moins éloignés.

Le Conseil, après en avoir mûrement délibéré; considérant que la stagnation des eaux dans la partie de la commune connue sous le nom de marais porte chaque année une grave atteinte aux récoltes par les obstacles qu'elle oppose soit à la culture, soit à la végétation; que le seul moyen de parer à ce dommage est de maintenir le bon état des rases de dessèchement de manière à assurer sans aucune interruption l'écoulement des eaux que déversent les hauteurs dont les marais est entouré.

Considérant que la valeur du sol de cette partie de la commune concourt sans cesse avec les influences atmosphériques à dégrader les berges dont les éboulements encombrent les rases.

Considérant que la présence de la moindre couche de terre végétale dans le fond des rases y favorise le développement d'un grand nombre de plantes aquatiques qui suffisent à elles seules pour gêner l'écoulement des eaux.

Considérant qu'un curage renouvelé seulement à l'expiration d'une période de huit ans laisserait les récoltes exposées à une destruction plus ou moins complète pendant plus de la moitié de la durée de cette même période.

Considérant qu'un curage plus fréquent ne sera pas plus onéreux et que l'augmentation des produits du sol en rendrait les charges plus légères.

Considérant que la répartition de ces charges basée sur le revenu cadastral des parcelles intéressées au lieu de l'être sur leur contenance, donne un résultat peu équitable puisque dans ce cas le chiffre de la contribution est en raison inverse des avantages résultant de l'opération. Les terres les moins exposées à l'inondation appartenant aux meilleures classes de sol.

Considérant que les rases n'ont pas toutes la même importance et peuvent être rangées en deux catégories dont la première comprendrait celles qui donnent le passage à un grand volume d'eau, et la seconde celles qui s'y vident.

Considérant que l'expérience résultant du dernier curage démontre les vices d'une opération exécutée par un seul entrepreneur.

Considérant que les travaux s'effectueraient

mieux et plus vite sur des marchés partiels consentis sur les lieux-mêmes par le maire assisté de deux syndicas seulement.

Arrête à l'unanimité :

Les rases de dessèchement du marais de la commune considéréées sous le rapport de leur curage sont divisées en deux catégories?

La première comprend : 1°) la grande rase de Surat depuis le N° 1 jusqu'à la limite des communes de Saint-Ignat et de Maringues. 2°) La rase de Saint-André du N° 6 jusqu'à la rencontre de l'ancien lit de l'Andou formant la limite des deux communes à l'angle de l'enclos du domaine des Barraques. 3°) Le fossé de Laguelle depuis le N° 6 jusqu'au N° 10.

La seconde catégorie se compose de tous les autres fossés énumérés dans le rapport de M. Pascal et figurés sur son plan dressé pour le précédent curage.

Les fossés ou rases de la première catégorie seront curés de nouveau en 1843 et ensuite de deux en deux années.

Le curage des rases de la seconde catégorie aura lieu aussi en 1843 pour être renouvelé ensuite de quatre en quatre années, de telle sorte que de deux curages, l'un se fasse en même temps que celui des rases de la première catégorie.

La répartition des frais de curage se fera entre toutes les parties intéressées en raison de l'étendue de leurs parcelles seulement, quelque soit leur situation et non au marc le franc du revenu imposable. Le Conseil ne demande que le renouvellement de ce curage que sous cette condition expresse.

Les frais de curage des rases qui intéressent plusieurs communes seront répartis entre elles dans la proportion indiquée au rapport précité de M. Pascal.

M. le Maire est autorisé à solliciter de M. le Préfet l'autorisation de traiter directement et assité de deux syndics avec les ouvriers qui viendront entreprendre le curage et de diviser cette entreprise en autant de lots que les circonstances l'exigeront.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Ignat les dits jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures du Conseil Municipal.

UNE BELLE NUIT DE LA SAINT-SYLVESTRE A SAINT-IGNAT EN 1843

En 1843 un réel conflit oppose les communes de Saint-André et de Saint-Ignat, au sujet du dessèchement du marais.

La commune de Saint-André refuse de payer car les eaux de son marais coulent naturellement sur le marais de Saint-Ignat, celui-ci étant plus bas, et pour ceci elle cite le marais de Sarliève dont les eaux s'écoulent sur les territoires des communes de Clermont, de Lempdes, de Pont du Château et des Martres d'Artières.

Quant à Saint-Ignat il ne veut tout de même pas payer pour que les eaux de Saint-André s'écoulent plus facilement.

Ci-après une délibération du Conseil de Saint-Ignat du 31 décembre 1843 :

Le 31 décembre 1843, le Conseil Municipal de

St-Ignat s'est réuni extraordinairement sur l'invitation de M. le Sous-Préfet qui, par sa lettre du 8 décembre, l'appelle à donner son avis sur une délibération de Saint-André relative au curage des fossés du marais.

M. le Maire expose que des propositions contenues dans cette pièces, les unes ayant pour but de réformer le mode suivant lequel l'opération doit se faire sur le territoire de Saint-André, le Conseil n'a pas à s'en occuper. Mais il ne doit pas laisser passer sans oppositions les prétentions de cette commune qui voudrait se faire dispenser de contribuer aux frais de curage des parties des rases qui, quoique placées sur la commune de Saint-Ignat, n'en sont pas moins indispensables pour le dessèchement de la portion du marais située sur la commune de Saint-André.

Pour démontrer combien une pareille prétention si opposée à l'opinion autrefois, soutenue par la même commune contre Thuret, est étrange et qu'elle ne peut s'expliquer que par les suggestions d'un égoïsme mal entendu, il suffira de rappeler quel fut l'ancien état des lieux et comment il fut changé.

Avant le dessèchement, une vaste plaine s'étendant sur trois communes était submergée et improductive. Le ruisseau de l'Andou, qui y avait sa source, n'offrait aux eaux qu'un débouché très insuffisant. Toutes les parties de ce territoire inondé, quelle que fût leur situation, avaient un intérêt commun. Il était nécessaire pour toutes que des travaux fussent exécutés pour l'assainissement du sol. Aussi, lorsque le gouvernement accorda une subvention pour faciliter cette opération, ne donna-t-il pas une somme distincte à chacune des communes pour opérer séparément. Il accorda une allocation en bloc pour qu'une entreprise faite dans un intérêt privé et sur une petite partie du marais fût exécutée dans des proportions telles que le marais tout entier fût desséché.

La position des fonds les plus inférieurs a été aggravée par la facilité avec laquelle elles y affluent et l'avantage résultant de cette facilité d'écoulement obtenu au profit des fonds supérieurs se transforme pour les autres en un mal énorme et réel, aussitôt que les rases se dégradent. S'il n'est pas vrai d'ailleurs que relativement à Saint-André, Saint-Ignat soit assujetti même par la disposition naturelle des lieux à la servitude du fond inférieur.

La partie la plus basse du marais est bien certainement celle par laquelle les eaux s'échappaient naturellement. C'est-à-dire le ruisseau d'Andou. Ce ruisseau qui limite les deux communes appartient à l'une autant qu'à l'autre et tous les travaux effectués autrefois par le prolongement de la rase de Saint-André sur le territoire de la section de Tyrande ne peuvent pas être considérés comme ayant profité à la commune de Saint-Ignat seule.

Si Saint-André trouve les charges du curage trop pesantes en comparaison de ses résultats utiles, on comprendrait qu'il déclara renoncer à la conservation de ses propres fossés; mais il en saurait être approuvé quand il sait s'assurer les profits d'une opération dans les frais de laquelle il refuse de prendre sa part.

Le principe posé par cette commune touchant l'obligation pour les propriétaires riverains des canaux, de supporter seuls les frais de leur curage, est d'une application impossible surtout pour tous ceux qui ont été ouverts pour faire passer les eaux accumulées sur des terrains où elles ne passaient pas avant le dessèchement. De ce nombre, sont les rases citées dans le paragraphe précédent. Il serait bien étrange en effet que les propriétaires de ces champs qui, par leur position élevée, n'ont rien à craindre de l'inondation; quand bien même les fossés qui les bordent

seraient entièrement obstrués, et que pour cette raison l'on n'a pas imposés lors du dernier curage, puissent être tenus de faire cette opération dans les parties précisément où elle est la plus coûteuse puisque sur une assez longue étendue la principale rase a par exemple de douze à quinze mètres de largeur, sur quatre mètres de profondeur et même cinq et beaucoup plus par endroit.

Quelle compensation trouveraient-ils à des travaux si dispendieux dans la valeur des ptatrais joints à la faculté de planter et de faire pacages. Ces ptatrais eussent-ils les propriétés fertilisantes qui leur manquent et fut-il possible d'autoriser les plantations et le pâturage dans l'intérieur des rases ? Les terres extraites du fond des rases ont si peu de vertu comme engrais qu'elles compensent à peine l'inconvénient d'en subir le dépôt.

Le Conseil de Saint-André n'a pas suffisamment réfléchi avant de citer d'autres marais pour prouver que ce qui s'est fait pour ceux de Thuret, Saint-André et Saint-Ignat, est en opposition avec les usages en pareille matière.

En effet, ce n'est point par des canaux artificiels que les rases de ces autres marais s'écoulent sur le territoire d'autres communes, mais souvent par un ruisseau beaucoup plus ancien que le dessèchement. D'ailleurs, pour reconnaître si ce qui se fait ailleurs peut être comparé avec ce qui se passe ici, il faudrait connaître toutes les circonstances qui peuvent donner à chaque opération de dessèchement son caractère propre, lequel résulte pour les marais réunis des trois communes ci-dessus, citées de la nécessité où l'on a été de les comprendre dans un même système de canaux.

Enfin, s'il est vrai que les habitants de Saint-André soient peu disposés à accueillir favorablement un nouveau curage, cela est au moins étrange et la véritable cause n'en est peut-être pas indiquée dans la délibération, du moins textuellement. Ils ont plus d'une fois applaudi à cette œuvre lorsqu'ils en éprouvaient les bons effets. Mais on connaît qu'il était possible d'en obtenir quelques clameurs pour peu qu'on leur ait insinué qu'ils ont payé pour d'autres, alors même qu'ils étaient justement taxés. On connaît leurs plaintes sur la manière imparfaite dont les travaux ont été exécutés, mais ils doivent en connaître la cause qui est tout entière dans l'insuffisance de la surveillance exercée sur l'entrepreneur. Avec un autre mode de surveillance confié non plus à un syndicat nombreux, mais à un agent salarié placé sous la direction des maires ou du syndic peu nombreux, parmi lesquels l'unité de vue serait plus facile à obtenir, on arriverait certainement à de meilleurs résultats.

Par tous ces motifs et invoquant en outre à l'appui de son opition :

- 1°) Les considérations développées dans les précédentes délibérations de Saint-André.
- 2°) Le rapport si consciencieusement élaboré par M. Pascal dont les lumières et l'esprit d'équité sont connus de tout le pays et de l'administration supérieure elle-même.
- 3°) L'autorité des précédents arrêtés de M. le Préfet concernant le curage des marais de Saint-André, Thuret et Saint-Ignat.

Le Conseil est d'avis à l'unanimité que la commune de Saint-André ne peut être dispensée de contribuer, dans les proportions admises pour le dernier curage, aux frais des travaux qui seront exécutés à l'avenir dans celles des rases qui, quoique situées dans la commune de Saint-Ignat, sont indispensables pour le dessèchement du marais de Saint-André, et à plus forte raison dans celles qui limitent les deux communes, et



Le grand fossé au pont des Cornes à Tyrande.

demande formellement qu'il soit statué par M. le Préfet sans s'arrêter aux réclamations contenues dans la délibération de Saint-André du 17 octobre dernier.

Le Conseil demande encore que M. le Préfet veuille bien ordonner le plus tôt possible que dans le courant de 1844, il sera procédé à un nouveau curage devenant extrêmement urgent pour préserver de l'inondation, le marais qui a eu considérablement à en souffrir cette année. Et que pour éviter de nouveaux conflits entre les communes, à l'avenir un règlement définitif soit rédigé sur les bases indiquées au rapport de M. Pascal, modifiées par la délibération des Conseils municipaux qui ont voulu que le curage soit périodiquement renouvelé tous les deux ans pour les rases principales et tous les quatre ans pour les autres.

Fait et délibéré en Conseil à Saint-Ignat les dits jour, mois et an que dessus. Suivent la signature de 13 Conseillers et du Maire.

ENFIN UN ACCORD POUR LE REGLEMENT DES TRAVAUX DE DESSECHEMENT

Le 9 janvier 1848, le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Riom, en date du 22 décembre dernier, pour laquelle M. le Maire est invité à convoquer le Conseil Municipal et le syndicat susdit afin de délibérer sur la répartition des frais de récurement du marais de Surat entre les communes intéressées à ce travail, frais dont le décompte porte la dépense totale à neuf mille cent quatre vingt quinze francs quatre vingt onze centimes, et la part mise à la charge de la comune de Saint-Ignat à 5.152,56 Francs.

Le Conseil et le syndicat réunis, appelés à délibérer sur le travail de répartition, l'ont approuvé sans réclamation.

Et attendu que la plus forte partie de la somme pour laquelle la commune de Saint-Ignat doit contribuer à la dépense dont il s'agit a été déjà acquittée, autorisent le paiement de ce qui reste encore dû sur le crédit de la somme de 1.457,98 Francs reportée des budgets antérieurs aux chapitres additionnels du budget de l'exercice 1847.

Fait et délibéré à Saint-Ignat les jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures de la municipalité.

LES INONDATIONS DE 1875 REMETTENT EN CAUSE LE CURAGE DES FOSSES DU MARAIS

Le 9 janvier 1875 le Maire expose ce qui suit :

Les récoltes du marais ont été cette année fortement endommagées et mêmes presque détruites par l'inondation. L'eau qui séjourne sur le sol, à défaut d'écoulement, ne permettra pas encore cette année de cultiver un terrain aussi utile et si productif.

A ce sujet, plusieurs propriétaires réclament avec instance le curage des fossés et des grandes rases, afin de pouvoir donner comme autrefois un libre cours aux eaux qui traversent le marais.

Vu l'importance et la nécessité d'assainir le marais, soit sous le rapport du produit, soit sur le rapport de la salubrité et de remettre à ce terrain les moyens de culture, il est utile de prendre des mesures pour pouvoir procéder au moment de la sècheresse au curage des fossés et des grandes rases.

Les propriétaires du marais et des terres environnantes ont un intérêt direct et majeur à participer à ce curage proportionnellement à la quantité de terrain que chacun possède dans la partie inondée.

Il s'agit donc aujourd'hui de réclamer auprès de M. le Préfet, l'autorisation de prendre un arrêté spécial en ce qui concerne cette opération, lequel sera ensuite soumis à son approbation.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire, le prie de vouloir bien faire les démaches nécessaires pour arriver à ce résultat et le charge en même temps de prier M. le Préfet de vouloir bien inviter les communes limitrophes de Thuret et de Saint-André à participer à ce curage en raison de l'étendue de terrain qu'elles ont chacune dans le marais et aux environs.

Fait et délibéré à Saint-Ignat le vingt huit novembre mil huit cent soixante quinze. Le Maire, Dargon.

COMMISSION SYNDICALE POUR LE CURAGE DES FOSSES

Le 28 septembre 1884, le Conseil Municipal est réuni pour délibérer sur l'urgence qu'il y a de curer les ruisseaux, fossés et rigoles dans toute l'étendue de la commune et notamment du Marais et de prendre à cet effet un arrêté communal pour obliger les administrés de la commune à contribuer chacun en ce qui le concerne à l'exécution de ces travaux dont l'urgence est recommandée, et entre autre à nommer une commission syndicale qui sera chargée de diriger, surveiller et accepter les travaux de curage.

Le Maire déclare au Conseil que tous les fossés et rigoles ont besoin d'être récurés à fond, ces travaux devenus d'une urgence publique.

Le Conseil considérant que ces fossés sont dans un état déplobrable de mal-propreté, encombrés de sable ou de vase, qu'il est urgent de faire enlever et jeter sur la voie publique partout où besoin sera. Ce travail devra être fait par tous les propriétaires riverains. Chacun en ce qui le concerne.

En outre, le Conseil nomme pour faire partie de la commission syndicale qui opérera sous la présidence de M. le Maire, MM. Grenet Henri, Domon Pierre, Jaffeux, Mosnier Francisque et Seguin Jean Miallet qui ont accepté et Citerne Laire, Méchin Antoine comme suppléants qui ont accepté.

UNE PETITION DES HABITANTS DE TYRANDE POUR LES FOSSES ET CHEMINS DU MARAIS

Le 30 octobre 1910 à 9 h du matin, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Chaput Adjoint. M. le Président dépose sur le bureau une pétition signée de plusieurs propriétaires demandant à ce que les fossés existants le long de la voie commune et des propriétés du Marais soient ouverts et que les grandes artères soient nettoyées afin d'assurer la libre circulation des eaux qui, par temps pluvieux, s'étend en nappe sur le terrain riverain et en compromet la totalité de la récolte, ce qui cause un préjudice inappréciable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, se range totalement de l'avis des pétitionnaires - chaque année, en effet, de grosses sommes sont anéanties sans espoir par le fait des eaux - et prie M. le Maire de prendre ses dispositions pour que satisfaction soit donnée dès que le temps le permettra.

En outre, le Conseil émet le vœu de voir aboutir au plus vite les travaux commencés en 1908 par le service hydraulique.

Début 1912, les propriétaires de Tirande ont reçu de l'Association syndicale autorisée un questionnaire, au sujet de l'assainissement des terres humides et insalubres, ainsi que lo mode de financement choisi.

Ci-après un de ces questionaires, le premier par ordre alphabétique. ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT

RES IMPORTANT

TRES IMPORTANT

M. Blanc Thanen's Signer demeurant à Guande

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE

Pour l'Assainissement des Terres numides et Insalubres
du Marais de L'Honat.

Commune de L'Honat.

TH

Vous êtes prié de vouloir bien répondre aux questions ci-dessous dont la connaissance nous est nécessaire pour déterminer les conditions de l'exécution des travaux d'assainissement du marais de Lenat dans lequel vous êtes propriétaire.

1º Surface totale intéressée (Voir détail sur bulletin ci-joint);

2º Taxe totale à payer (Voir détail sur bulletin ci-joint);

3º Désirez-vous payer toute cette taxe en une année?

4º Préférez-vous la payer en cinq annuités?

5º Désirez-vous faire une partie des travaux en nature et, dans ce cas, jusqu'à concurrence de quelle somme?

6º Pour la partie qui vous resterait à payer en argent, désirez-vous la solder en un au ou en cinq ans ? 1 Ha 30 2 41 ca

son

som 36,5% en im an Le Directeur du Syndicat,

NOTA. — La présente notice, sur laquelle figureront vos féponses devra être retournée à la Mairie de Lonal, dans les quinze jours, à partir du figureront payer la taxe entière du argent et en un an.

IMP. GIRARD-GUILLOCHIN, CLERMONT-PERRAND

Au XXe siècle toujours l'histoire de l'assainissement du Marais

e 25 mai 1913, le Maire expose au Conseil qu'il a reçu plusieurs plaintes d'un grand nombre de cultivateurs qui se plaignent que le périmètre des fossés à refaire est trop restreint et qu'il ne comprend pas certaines étendues de terrain qui baignent à chaque pluie.

Les susnommés demandent qu'un nouveau périmètre soit étudié dans le but d'assainir les terrains visés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant ces plaintes fondées, sollicite de Monsieur le Ministre de l'Agriculture :

1°) Le concours gratuit du service des améliorations agricoles en vue des études à entreprendre.

2°) L'allocation d'une subvention la plus élevée possible. CREATION D'UN SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA RIVE GAUCHE
DE LA MORGE

Le 21 juillet 1929, le Conseil Municipal s'est réuni à 9 h du matin pour examiner l'ordre du jour : assainissement de la plaine du Marais.

M. le Maire rappelle qu'une première réunion des Maires ou représentants de 35 communes de l'arrondissement de Riom a eu lieu le 24 février 1929 sous la présidence de M. Clémentel, sénateur du Puy-de-Dôme, en vue d'envisager les moyens propres à assurer l'assainissement de la plaine.

A cette réunion, il a été décidé :

- 1°) Que des syndicats intercommunaux seraient constitués afin d'entreprendre la mise en état et de se charger ultérieurement de l'entretien des émissaires principaux d'assainissement de la plaine.
- 2°) Que les travaux d'ouverture, de remise en état, d'entretien des fossés secondaires, tertiaires et autres, ayant leur débouché direct ou indirect dans les émissaires sus visés, seraient laissés à la charge des associations syndicales existantes ou à créer parmi les propriétaires directement intéressés.
- 3°) Que le service du Génie rural serait chargé de procéder à une étude préliminaire, sommaire des travaux à exécuter sur les émissaires principaux, et d'évaluer approximativement les dépenses à engager par les syndicats intercommunaux à constituer.

Une deuxième réunion, à laquelle assistaient les délégués de toutes les communes intéressés, s'est tenue à Riom le 2 juin 1929 sous la présidence de M. Clémentel.

M. l'ingénieur en chef du Génie rural y a fait l'exposé de l'étude à laquelle il avait fait procéder par ses services.

Il résulte de cette étude :

- qu'il y a lieu de constituer trois syndicats intercommunaux d'assainissement englobant : le premier les communes situées sur la rive droite de la Morge ; le deuxième les communes situées sur la rive gauche de la Morge ; le troisième les communes situées dans la vallée du ruisseau "Le Buron"
- que les travaux à exécuter dans le périmètre du syndicat intercommunal de la rive gauche de la Morge, auquel notre commune appartiendra, paraissent devoir s'élever à la somme de 410.000 F.

Mais si l'on tient compte d'une part d'une subvention de l'état de 33 % et d'une autre de 10 % du département qui peuvent être espérées, sans toutefois que des décisions définitives puissent être prises à cet égard avant la constitution des syndicats intercommunaux ; d'autre part, de la part qui reviendra au syndicat sus, la somme de 384.000 F provenant des fonds pour la reconstitution des capitaux détruits, qui doit être répartie entre les syndicats au prorata des dépenses à engager par chacun d'eux.

La part incombant directement au syndicat d'assainissement dont la commune doit faire partie, le chiffre comme suit :

Montant approximatif des travaux 410.000 F

à déduire :

- subvention de l'état 33 % du département 10 %

soit au total 43 % 176.300 F

 part provenant des fonds pour reconstitution des capitaux détruits .. 100.000 F

Total à déduire : 176.300 + 100.000 = 276.300 F

Reste net à la charge du syndicat 133.700 F

Les représentants des communes réunis à Riom le 2 juin 1929 ont estimé que la répartition des dépenses entre les communes devait être faite proportionnellement aux surfaces intéressées dans chacun des groupements, déductions faites de toutes ces subventions ou sommes provenant de secours dont il vient d'être question.

Dans le syndicat de la rive gauche de la Morge, la totalité de la surface intéressée aux travaux projetés étant 2.726 ha dont 330 ha dans notre commune, la charge qui nous incombera devra être de l'ordre de 133.700 x 330 = 16.170 Francs

2726

Un projet définitif comportant la détermination précise de la surface intéressée dans chacune des communes sera établi pour fixer les chiffres réels à voter par les communes.

Les dépenses d'entretien des émissaires principaux et de fonctionnement des syndicats n'ont pas été évaluées dans l'étude du Génie rural ; elles ne peuvent d'ailleurs être très élevées et ne sauraient être, en conséquence, une cause de non participation de la commune à l'œuvre projetée.

M. le Maire donne connaissance du projet des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement de la rive gauche de la Morge auquel la commune appartient.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1°) Donne son adhésion définitive au syndicat d'assainissement de la rive gauche de la Morge, dont ce projet de statuts est joint à la présente délibération, et demande au Conseil Général de donner un avis favorable à sa constitution et à M. le Préfet d'en approuver la formation.
- 2°) S'engage à voter les ressources nécessaires pour l'exéuction des travaux projetés dans la limite de la somme de 16.170 Francs.

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA MORGE

Article 1.- Par application de la loi du 5 avril 1884 complétée en son titre VIII par la loi du 22 mars 1890, modifiée elle-même par la loi du 13 novembre 1917, il est créé entre les communes ci-dessous désignées : Saint-Ignat, Surat, Sardon, Le Cheix sur Morge, Les Martres sur Morge, Artonne, Thuret, Saint-André le Coq, Aubiat, Saint-Clément de Reignat, un syndicat ayant pour but la mise en état et l'entretien des émissaires principaux d'assainissement compris à l'intérieur du périmètre dudit syndicat. Les fossés secondaires, tertiaires et autres seront entretenus et ouverts par des associations syndicales existantes ou à créer, parmi les propriétaires directement intéressés.

Des communes autres que celles primitivement associées pourront être admises à faire partie du syndicat sous condition de payer leur quote part de dépense telle qu'elle aurait été calculée, d'après le projet initial, et en outre un droit d'entrée dont le montant sera fixé par le comité du syndicat mais ne pourra être inférieur à deux francs par hectare devant bénéficier de l'assainissement.

Article 2.- Le siège social du syndicat est fixé à Riom. La comptabilité sera tenue dans les formes de la comptabilité communale et les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par le percepteur de Varennes sur Morge.

Article 3.- Le syndicat est autorisé par un comité de délégués élus à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour chacun des Conseils municipaux des communes intéressées dans les conditions prévues par la loi. Le comité élit annuellement parmi les membres de son bureau qui le composent : un président, un vice-président, un secrétaire et deux membres.

Article 4.- Le partage des subventions éventuelles de l'état et du département ainsi que la répartition des dépenses entre les communes seront régles par le comité du syndicat.

Les frais d'administration du bureau, les indemnités de représentation, les honoraires d'un ingénieur Conseil s'il y a lieu sont payés par chacune des communes au prorata des frais de mise en état des émissaires qu'elle aura ou à sa charge.

Article 5.- Le budget du syndicat pourvoit :

- 1) Un paiement des charges financières afférentes aux frais de remise en état des émissaires y compris les études, s'il y a lieu et la direction des travaux. Les recettes de cette partie du budget comprenant :
- A) les contributions des communes associées,
- B) les emprunts effectués par le syndicat,
- C) les subventions éventuelles de l'Etat et du département,
- D) le produit des dons et legs.
- 2) Aux frais annuels:
- A) d'intérêt et d'amortissement des emprunts contractés,
- B) de bureau (imprimés, papiers, etc.)
- C) d'indemnité de représentation et de traitement d'ingénieurs Conseils le cas échéant.

Les recettes correspondantes comprenant :

A) les contributions des communes associées : chaque commune peut affecter à cette dépense les ressources ordinaires ou extraordinaires disponibles. Copie du budget des comptes du syndicat sera adressée chaque année aux Conseils municipaux des communes syndiquées qui pourront prendre communication également des procèsverbaux des délibérations du comité et de celles du bureau.

Article 6.- La durée du syndicat est illimitée.

Article 7.- Les clauses de droit et les conditions de fonctionnement qui ne sont pas rappelées dans les précédents statuts seront réglés d'après les articles 169 à 178 de la loi du 5 avril 1884, complétée par la loi du 22 mars 1890 modifiée elle-même par la loi du 13 novembre 1917.

- 3°) Après vote au scrutin secret, désigne M. Clair Raoul comme délégué titulaire au bureau du syndicat et M. Chaput Félix comme délégué suppléant.
- 4°) Donne mandat au syndicat pour faire toutes démarches et formalités administratives nécessaires, passer les marchés de travaux, contracter tous traités et conventions en vue de l'étude, de la direction et de l'exécution des travaux projetés, etc.

Le 23 avril 1933, le Maire expose au Conseil Municipal que la somme de 16.170 Francs prévue à l'article 29 du budget additionnel de 1932 (quote part de la commune pour les travaux d'assainissement) n'ayant pas été ordonnancée en temps utile, il y aurait lieu de solliciter de M. le Préfet une autorisation spéciale pour que la commune soit en mesure de verser sa quote part à la caisse du receveur du syndicat d'assainissement. M. le Président ajoute que la somme de 16.170 Francs devra figurer en dépense au budget additionnel de 1933.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de son président, est d'avis de solliciter une autorisation spéciale pour le versement de la somme de 16.170 Francs puisse s'effectuer immédiatement.

LA COTISATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA MORGE

Suite à la délibération du 12 décembre 1993 du comité du syndicat intercommunal d'assainissement de la rive gauche de la Morge visant à la création de ressources annuelles pour l'entretien périodique des émissaires d'assainissement dont la remise en état est prévue au programme du syndicat intercommunal auquel la commune a donné son adhésion.

Comme le fait ressortir la délibération du comité du syndicat, l'œuvre d'assainissement actuellement en cours ne peut subsister et donner des résultats certains et durables que si le syndicat intercommunal (et par suite chaque commune qui en fait partie) prend dès maintenant toutes dispositions financières utiles au bon entretien des travaux.

D'ailleurs la décision ministérielle subventionnant les travaux actuels de remise en état impose au syndicat l'obligation formelle de pourvoir lui-même à l'entretien.

La participation annuelle de la commune calculée au prorata de la superficie devant profiter de l'assainissement atteindra la somme de 1.134 Francs.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal délibère et décide de voter une somme annuelle de 1.134 Francs à verser dans la caisse du syndicat pour être affectée à la remise en état périodique des émissaires d'assainissement intercommunaux.

Pour l'exercice 1932, cette somme sera prélevée sur l'article 42 du budget additionnel de 1931.

Le Conseil, sur la demande du président du syn-

dicat intercommunal d'assainissement de la rive gauche de la Morge, autorise le Maire à faire virer de la caisse du receveur municipal dans celle du receveur dudit syndicat, la somme correspondante à l'apport de la commune de Saint-Ignat pour l'entretien des fossés et provenant des subventions touchées par elle pour la réparation des capitaux détruits par les inondations (ex. 1931).

La municipalité élit deux délégués pour représenter la commune au sein du syndicat. Sont élus M. Chalus titulaire et M. Brunel suppléant.

ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-ANDRÉ, SURAT ET SAINT-IGNAT

Le 12 novembre 1933, le Maire communique au Conseil Municipal le texte de l'accord intervenu, le 4 novembre, à la Sous-Préfecture entre les Maires et les délégués des communes de Saint-André, Surat, Saint-Ignat au sujet des travaux à exécuter pour assainir le Marais ; travaux intéressant les fossés Javoul N° 3 et 4.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de cet accord, en approuve sans réserve et l'esprit et les termes.

Voici le texte de cet arrêté :

Les Maires des communes de Saint-André le Coq, Surat et Saint-Ignat et les délégués desdites communes au Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Rive gauche de la Morge, réunis sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Riom, le 4 novembre 1933, au sujet du programme de travaux de remise en état à entreprendre dans les fossés Javoul № 3 et 4, ont conclu un accord sur les bases suivantes :

"La remise en état des Javoul 3 et 4 est décidée sans préjuger du passage que peuvent emprunter actuellement les eaux venant d'amont, ni des droits que peuvent faire valoir à cet égard les communes ou les propriétaires intéressés.

Cette remise en état a simplement pour but de réaliser l'assainissement du territoire syndical. toutefois, au cas où les travaux se révèleraient insuffisants malgré l'entretien normal que doit assurer le syndicat et aussi pour que ces travaux d'entretien soient effectués dans les meilleures conditions techniques et financières possibles, les communes s'engageant à compléter l'œuvre d'assainissement par le rétablissement d'une décharge entre les Javoul 3 et 4 selon les dispositions qui seront laissées à la décision d'une Commission d'arbitrage. Cette Commission sera composée de 3 arbitres qui seront : l'Ingénieur en chef du Service Hydraulique du Département, l'Ingénieur en chef du Service Vicinal du Dépôt et l'Ingénieur en chef des Services Municipaux de Clermont-Fd ; les maires des communes intéressées seront adjoints aux experts techniques et auront le même droit de

Les frais de cette expertise seront à la charge du Syndicat Intercommunal.

Cette expertise sera demandée au Syndicat Intercommunal par la commune la plus diligente. En cas de non acceptation d'un ou plusieurs des arbitres désignés ci-dessus, il sera procédé à leur remplacement par le Syndicat Intercommunal."

LE FOSSE DE LA GRANDE BOULE

Le Conseil Municipal en date du 6 mars 1935, sur proposition de son président, donne un avis favorable à la réfection du fossé dit "de la Grande Boule" séparant la commune de Surat et de Saint-Ignat, ainsi que le fossé séparant la commune de Saint-Ignat et de Maringues : fossé des Bessingues.

Un marché de gré à gré sera traité avec un entrepreneur pour l'exécution des travaux et pour ceci la commune décide de contracter un emprunt de 25.000 Francs pour un délai de 10 ans.

EN 1937 POUR LA MUNICIPALITE LA LIMAGNE DOIT PASSER AVANT LES COLONIES

Le Conseil Municipal, considérant que dans notre région marécageuse de la Limagne deux facteurs jouent un grand rôle dans la désertion des campagnes :

- L'impossibilité d'assainir les terres par temps pluvieux.
- 2°) Les difficultés pour accéder dans beaucoup de terres.

Considérant qu'il en résulte que des espaces de plus en plus grands restent en chaume et que les jeunes paysans vont en ville grossir le nombre des chômeurs.

Emet le vœu :

- 1°) que l'assainissement de la Limagne soit compris dans le programme des grands travaux à exécuter dans le plan d'outillage national,
- 2)° que de larges subventions soient accordées aux collectivités rurales pour rendre praticables les chemins vicinaux ordinaires pour des achats massifs de pierres.

Les charrois se faisant en Limagne, surtout en hiver, alors que les chemins sont rendus impraticables.

Le Conseil Municipal fait en outre observer que sur le plan impérial, la remise en état de la terre française doit passer avant la mise en valeur des lointaines terres coloniales.

LE SYNDICAT DECIDE LA MISE EN ROUTE DE NOUVEAUX TRAVAUX

Le 18 décembre 1940, le Maire fait connaître que le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la rive gauche de la Morge s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie de Thuret le 8 décembre 1940, en vue de la mise en route des travaux du 4° lot.

L'Etat consent un prêt pour la réalisation de ces travaux jusqu'à concurrence du montant des sommes incombant en propre au Syndicat.

Ce prêt serait fait au taux de 3 % l'an maximum et amortissable en 30 ans. La subvention escomptée de M. le Ministre de l'Agriculture serait de 60 % du montant de la dépense.

M. le Maire indique que le syndicat, en raison des majorations qui ont été faites lors de récentes adjudications, s'attend à ce que les dépenses à engager pour la réalisation des travaux précédemment chiffrés à 187.000 Francs atteignent la somme de 300.000 Francs.

Cette somme a été répartie à parts égales entre les communes intéressées, ce qui déduction faite de la subvention de l'Etat fait ressortir une dépense par commune de :

120.000 = 17.142,86 Francs

et une annuité d'intérêt et d'amortissement de 874.46 Francs.

La charge d'entretien calculée à raison de 0,40 F le mètre linéaire de fossé a été répartie entre les communes intéressées au prorata de la longueur des fossés à aménager dans chacune d'elles, ce qui porte l'annuité d'entretien pour la commune de Saint-Ignat à 832 Francs.

Le Conseil vote l'annuité d'entretien de 832 Francs affectée à la remise en état périodique des fossés de Bessingues et de Bouillat et donne mandat au syndicat pour faire toutes démarches et formalités administratives nécessaires, passer les marchés de travaux, conclure tous traités d'emprunt et autres.

EMPRUNT POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le 17 juillet 1942, le Maire expose au Conseil que l'emprunt de 85,715 Francs sur les fonds du trésor au taux de 2,50 % pour les travaux d'assainissement du "Syndicat de la rive gauche de la Morge", a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 juillet 1942. En conséquence une annuité de 818 Francs est nécessaire pour l'amortissement de la part contributive de la commune fixée à 17.142 Francs.

La valeur du centime étant de 104,73, l'imposition sera de 7.8 centimes.

Le Conseil vote donc à l'unanimité une imposition de 7,8 centimes à inscrire au budget primitif de 1943 pour faire face à l'annuité sus indiquée.

Le 20 août 1943, M. le Maire expose au Conseil que par délibération en date du 4 juillet 1943, le Comité du syndicat de la rive gauche de la Morge a approuvé le montant des travaux du 4º lot par lequel, l'entreprise Michel Frères à Chamalières s'engage à poursuivre les travaux laissés inachevés par suite de la défection de l'entreprise "La Gardoise". Le financement de la dépense : liquidation de la situation avec l'entreprise "La Gardoise" et engagements relatifs au nouveau projet, fait ressortir, compte tenu de la subvention de l'Etat une dépense de 269.000 Francs à la charge du syndicat qui y fait faire de la façon suivante :

- Prêt de l'Etat

(consenti par arrêté du 3.7.43) 87.715 F

Total: 269.600 F



La moissoneuse lieuse tirée par trois chevaux. Un matériel des plus modernes de la première moitié de ce siècle ; aujourd'hui bien abandonnée.

En plus les communes du syndicat participant également aux frais qui leur incombent : la part de la commune de Saint-Ignat serait donc de 103.885 : 7 = 14.840,70 Francs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote la somme de 15.000 Francs à prendre sur les fonds disponibles et à inscrire en dépense au budget additionnel de l'exercice 1943.

REPARTITION DE L'ACTIF DU SYNDICAT DES MARAIS DES JAVOULS

Le 25 septembre 1967, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du Comité syndical des Javouls lors de ses séances du 25 mars 1966 et 22 septembre dernier.

Dans sa séance du 2 septembre 1967, le Comité Syndical a décidé le partage de l'actif du Syndicat des Javouls à concurrence de 25 % pour chaque commune adhérente ainsi que la ventilation des excédents, après mise à jour des communes à l'égard du Syndicat.

Ouï cet exposé, le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

 d'accepter le principe de répartition de l'actif du syndicat énoncé par son comité d'administration,

2)º d'accepter la ventilation des excédents proposée par le comité, soit pour la commune de Saint-Ignat la somme de 11.572,28 Francs,

3°) de solliciter de l'autorité de tutelle l'approbation desdites acceptations.

SYNDICAT DE LA RIVE GAUCHE DE LA MORGE

Le Conseil Municipal, en date du 11 mai 1979, à l'unanimité, demande suivant l'avis de M. le Sous-Préfet de Riom, la dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la rive

gauche de la Morge et la répartition de son actif entre les communes membres au prorata des apports de ces dernières.

L'ENTRETIEN DES FOSSES EST TOUJOURS NECESSAIRE

Il est absolument nécessaire d'entretenir ces fossés mais actuellement il est nécessaire de faire appel à des entrepreneurs avec gros matériel pour le curage des fossés à Tyrande vu leur grande profondeur.

Aussi en 1988, le Maire a demandé un devis pour ces travaux ainsi que le curement d'un émissaire en bordure de la commune de Saint-André le Coq et du fossé de la Vallaude.

CONSTITUTION D'UN SYNDICAT POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA LIMAGNE

Le 12 décembre 1948, le Maire rappelle que la commune a consenti au cours des dernières années un important effort en vue de la mise en état des principaux ruisseaux et fossés susceptibles de provoquer des inondations et des pertes de récolte. Les sacrifices ainsi consentis seraient vains si un entretien régulier n'était pas assuré.

Une réunion d'information a eu lieu le 13 octobre 1948 sous la présidence de M. le Préfet en vue de jeter les bases d'un entretien permanent par procédés mécaniques.

Des facilités de paiement peuvent être obtenues de l'Etat et du département pour la création et l'équipement d'un service d'entretien. Il existe des dispositions légales permettant aux communes qui le désireraient de faire participer aux dépenses d'entretien, les intéressés (usiniers, auteurs de déversement d'eaux usées, agriculteurs). Le syndicat intercommunal d'entretien pourrait également se créer des ressources accessoires, notamment par reconstitution de la production forestière.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer. Après délibération, le Conseil décide :

- 1°) d'approuver le projet de statut et de règlement intérieur du syndicat intercommunal en vue de formation :
- 2°) de confier à ce syndicat l'entretien régulier des ruisseaux, fossés et émissaires qui seront désignés ultérieurement par le Conseil;
- 3°) de participer dans les conditions fixées par les règlements statuaires aux dépenses générales du syndicat et de supporter dans les mêmes conditions celles qui seront mises à la charge de la commune.

DU MARAIS DONNE A LA TACHE

Des curages d'extrême urgence seront faits aux fossés du marais, l'exploitation de ce travail sera fait par voie de région sous la surveillance de M. Henri Jourde, Conseiller Municipal, nommé régisseur et chargé en outre de l'établissement des rôles de journées (travail à la tâche à raison de 25 Francs le mètre linéaire.

Les dépenses seront prises sur les fonds libres des budgets de 1951 (additionnel et primitif).

A Saint-Ignat, le 3 février 1952.

COOPERATIVE DES JAVOULS

Le 26 janvier 1957, le Maire donne lecture au Conseil des copies de lettres de M. le Préfet du Puy-de-Dôme, du Sous-Préfet de l'arrondissement de Riom, de l'ingénieur en chef du Génie Rural de Clermont-Fd, datées du 27 septembre, 8 et 12 octobre 1956, traitant de l'assainissement du marais des Javouls, à la suite de la réclamation de M. le Président de la coopérative de ce marais. Il demande au Conseil Municipal de vouloir bien délibérer sur le point suivant :

Est-il d'accord pour la création du groupement envisagé, comprenant les communes de St-André le Coq, Surat, St-Ignat et Thuret, en vue de l'achat d'une pelle mécanique nécessaire à l'assainissement projeté?

Le Conseil, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité qu'il est urgent de procéder à cet as-

sainissement. Il émet un avis nettement favorable au projet envisagé, sous réserve d'être ultérieurement amené à étudier :

- 1°) les conditions d'achat du matériel (dépense globale, subvention, calcul de la quote-part de chaque commune adhérente, etc.;
- 2°) le statut du futur groupement et notamment les conditions d'emploi de la pelle mécanique ;
- 3°) le mode de financement des travaux exécutés.

Le 3 mars 1957, la délibération présentée pa M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural est approuvée à l'unanimité. Les membres présents souhaitent que le syndicat intercommunal fonctionne rapidement afin de pouvoir entreprendre les travaux d'assainissement du marais qui s'avèrent très urgents.

A l'unanimité: MM. Gerzat Maire et Henri Jourde sont désignés comme membres du Comité syndical. Le Conseil décide de leur adjoindre M. Roger Bicard désigné comme suppléant en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre.

Le 12 mai 1957, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les statuts de l'association du Marais des Javouls après avoir entendu respectivement MM. Gerzat et Jourde, membres du Comité. La somme de 425.000 Francs réclamée sera prévue au B.A. 1958.

CONCLUSION

Le grand Marais de Limagne a été vraisemblablement desséché au moyen de vastes travaux d'ensemble antérieurs à la conquête, complétés et perfectionnés pendant les trois premiers siècles de notre ère.

La décadence agricole, conséquence des invasions barbares et de la vie guerrière du haut moyen-âge; le morcellement de la souveraineté du sol, suite de la révolution féodale des X° et XI° siècles; les guerres civiles du XII°, la guerre de Cent ans, amenèrent le comblement partiel de ces vieux travaux signalés comme anciens.

De beaucoup de fossés il ne restait alors que le nom communiqué par eux aux terroirs qu'ils traversaient naguère. Les guerres de religion aggravèrent encore la situation.

A l'avènement d'Henri IV, le Marais était moins fertile, moins asséché, la population moins riche qu'elle ne l'était au XIII° siècle et sous les empereurs romains ; on avait rétrogradé. 180 ans de travaux, tour à tour projetés, commencés, délaissés, repris, reconquérirent le terrain perdu sur le marécage ; ils n'étaient pas terminés quand la Révolution éclata.

Il est probable qu'au XIX° siècle et même à la première moitié du XX°, les travaux étaient moins avancés qu'il y a mille neuf cents ans et qu'en tout cas ils ne l'étaient pas davantage.

Nous terminons ainsi cette longue et coûteuse histoire de l'assainissement du Marais de Tyrande, Pagnant, Thuret, Surat et Saint-Ignat.

Cette vaste plaine du marais, d'abord de glace, puis d'eau, de boue, de friches et plus tard morcelée à l'extrême, est aujourd'hui la plus fertile de Limagne et peut-être de France.

LES PONTS A TYRANDE A TRAVERS LES AGES

PROJET D'UN PONT SUR L'ANDOU

Le 12 mai 1819, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. le Maire qui expose que depuis longtemps le public demande qu'il soit établi un pont en dur sur le ruisseau d'Andou, chemin de Tyrande à Randan.

Il existe bien à cet endroit un vieux pont de bois qui demande bien des réparations. Un autre pont serait bien utile aussi sur la route de Maringues.

Ces constructions sont d'autant indispensables que dans les temps de crue d'eau, l'arrivée dans le village est impraticable.

Le Conseil adopte à l'unanimité la construction de ces ponts suivant les devis qui lui ont été présentés, savoir :

- pour le pont sur le ruisseau d'Andou, la somme de 216 Francs,
- pour celui de la route de Maringues, 195 Francs.

Le Conseil vote pour ces constructions de quoi subvenir à ces dépenses et reconnaît qu'il existe soit à la caisse de service et à celle du receveur une somme de 5.603,06 Francs sur laquelle il a déjà été voté celle de 3.977,40 Francs pour des réparations à faire à l'église de Saint-Ignat.

Dans ce bulletin, nous ne parlerons ni du pont de pierre ni du pont Napoléon, ceux-ci ayant déjà fait la une de notre bulletin N°6 de 1988.

ETAT DE DEPENSE EN 1856 POUR LES PONTS

Des fournitures et travaux faits en régie en 1856 pour constructions et réparations d'aqueducs et de passerelles dans la commune de Saint-Ignat sous la direction et surveillance du sieur Joseph Gironde Bernard maçon à Maringues, régisseur.

Chapitre premier

TRAVAUX DE REPARATIONS

Réparations à l'aqueduc dit "le canal" sur le chemin de Surat à Maringues par le marais.

Le niveau de cet aqueduc ayant été baissé considérablement pour faciliter l'écoulement des eaux, les pieds droits ont dû être soutenus par un mur en reprise de un mètre de hauteur sur huit mètres de longueur.

Il a été dépensé ce qui suit :

Total de la dépense 118 F



Le pont des Cornes à Tyrande.

Récapitulation des travaux de 1856

1° - Réparations à l'aqueduc du canal	118,00 F
2º - Réparations à la passerelle de Buxerolles	12,70 F
3° - Réparations de la passerelle de Villeneuve	123,40 F
4° - Construction de l'aqueduc de Surat .	78,50 F
5° - Construction de l'aqueduc de Buxerolles	63,50 F
6° - Construction de l'aqueduc des Girardes	65,50 F
7º - Construction de l'aqueduc du Passou	49,00 F
8° - Construction de l'aqueduc du Bourbier	49,00 F
9° - Construction de l'aqueduc du Marais	49,00 F

Six cent huit francs soixante centimes.

Fait et certifié exact le présent état par le régisseur soussigné.

Total de la dépense 608,60 F

A Saint-Ignat, le 31 décembre 1856. Signé Gironde Bernard.

Vu et approuvé par nous, Maire de St-Ignat, le présent acte. Saint-Ignat, le 15 janvier 1857. Le Maire (signature).

Cet état des dépenses pour la construction de 7 aqueducs et la réparation de deux passerelles au cours de l'année 1856 pour une somme de 608,60 F est établi sur papier muni d'un timbre impérial de 70 centimes.

UN PONT SUR LE JAVOUL

Le 17 juillet 1911, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a eu des habitants du village de Tyrande une demande de construction d'un pont jeté sur le fossé Javoul dans le but de desservir les terrains appartenant aux dits habitants de Tyrande et aussi d'abréger considérablement le chemin qui se rend dans les dites terres.

Le pont une fois construit mettrait de plus, directement en communication, la commune de Saint-Ignat et la commune de Saint-André le Cog.

M. le Maire expose au Conseil que M. Chapon, agent-voyer à Ennezat, après avoir visité les lieux, a déclaré ledit pont d'une utilité incontestable. Les plans et devis opérés par M. Chapon s'élèveraient à deux mille francs.

De plus, les habitants de Tyrande comprenant l'importance et l'utilité de ce pont s'engagent à transporter gratuitement tous les matériaux nécessaires à cette construction, travail évalué à 1.000 Francs, ce qui porterait à 3.000 Francs la somme nécessaire.

Les Conseillers Municipaux, ouï l'exposé de M. le Maire, vu les plans fournis par M. Chapon, à l'unanimité approuvent la construction de ce pont et prient les pouvoirs publics de vouloir bien accorder une subvention pour aider la commune à faire face aux frais de la construction si utile, tant au point de vue communication, qu'au point de vue d'amélioration agricole.

EN 1923 LES PONTS DU MARAIS DEMANDENT DES REPARATIONS

Le 14 octobre 1923, les ponts du marais demandent des réparations sans retard à la réfection des dits ponts et autorise M. le Maire à s'entendre à ce sujet avec un entrepreneur pour faire un marché de gré à gré.

La somme nécessaire sera prise à l'article 4 du budget additionnel à 1923.

UN AUTRE PONT AU MARAIS DES JAVOULS

Un autre pont est également prévu au Marais des Javouls en 1951. Un devis de M. Robin, maçon à Maringues, est soumis le 26 octobre 1951 au Conseil Municipal par son Président.

Le principe de la construction est approuvé et M. Chalus, Conseiller Municipal à Tyrande, est chargé de se mettre en relation avec M. Robin pour l'exécution des travaux envisagés.

ELARGISSEMENT DES PONTS DE TYRANDE

Le 19 août 1987 une demande est formulée concernant l'élargissement des ponts sur les Girardes pour permettre aux moissonneuses batteuses de passer.

AMENAGEMENT DE DIVERSES RUES A TYRANDE

Le 26 novembre 1982, le Conseil Municipal décide de demander un devis pour l'aménagement de rues à Tyrande.

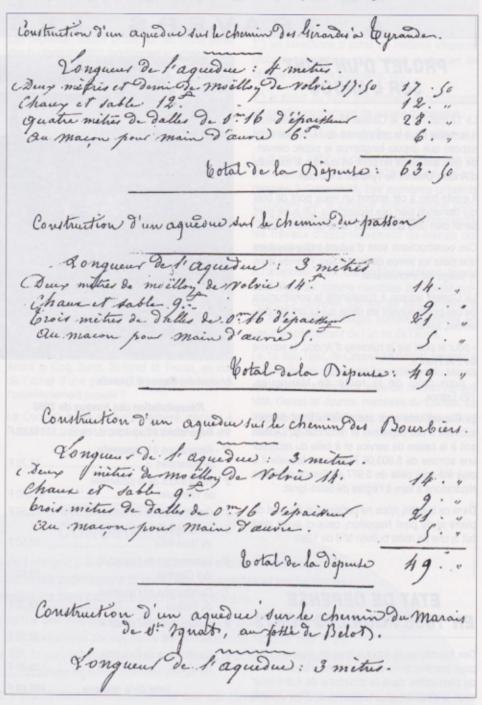
C'est ainsi qu'actuellement, l'ensemble des chemins de la localité de Tyrande sont asphaltés et aussi bien aménagés que ceux des autres hameaux de la commune.

LA FIN DU PONT DE PIERRE

Le 15 décembre 1988, le Conseil Municipal décide de donner à M. Bicard les pierres du pont de Tyrande dit "pont de pierre", qui a été démoli en 1986, cent soixante dix ans après sa construction. M. Bicard devra en outre déblayer toutes les démolitions.

Le nouveau pont construit après le remembrement à côté de ce dernier a fait l'objet d'un article avec photo dans le précédent bulletin sur Tyrande.

Devis pour la construction de quatre aqueducs



LA CULTURE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE A TYRANDE ET LA SUCRERIE DU MARAIS

ans notre bulletin Nº 6 de 1988 nous vous avions parlé de la betterave sucrière à Tyrande et dans cette région du marais il y a près de deux cents ans, suite aux décrets napoléoniens de 1801 sur la culture de la betterave et les sucreries dont celle de Montauban proche de Tyrande ouverte au début du XI^e siècle, ainsi que du demi-frère de Louis Bonaparte qui avait les faveurs de la fille d'un riche banquier, propriétaire dans la région, dont le mari issu des amours illégitimes de l'épouse de Bonaparte qui s'intéressa vivement à la culture de la betterave dans le marais et à l'implantation de sucreries dans la région, au point de faire construire un pont en dur pour faciliter les transports de Tyrande à Pagnant des betteraves sucrières.

Dans ce bulletin Nº 6 figurait la photo d'un puits,

seul vestige de l'usine de Montauban, ainsi qu'une vue extérieure de ces sucreries.

Après pas mal de recherches, nous sommes en mesure de vous donner cette année beaucoup plus de détails ainsi que les plans de cette sucrerie du marais et le descriptif de son fonctionnement.

LA DECOUVERTE DE LA FABRICATION DU SUCRE

Le 15 décembre 1800 le blocus continental décrété par Napoléon pour contraindre l'Angleterre à la paix en paralysant son industrie, privait en revanche l'Europe de nombreuses matières premières dont le sucre, provenant exclusivement des Antilles, productrice de la canne à sucre.

La recherche d'un produit de remplacement s'imposait. L'industriel et financier Benjamin Delessert qui avait déjà fondé à Massy en 1801 la première filature de coton, se consacre à la réalisation d'un projet consistant à obtenir du sucre à partir de la betterave.

Le Sénateur chimiste Chaptal, au cours d'un entretien avec l'empereur, l'informe des travaux de Benjamin Delessert qui était parvenu à l'épuration du sucre extrait de la betterave.

Immédiatement Napoléon se fit conduire des Tuileries à Passy où il put toucher les premiers pains de sucre. Rempli d'enthousiasme, il détacha alors la croix de la Légion d'Honneur de sa poitrine et l'épingla sur la jaquette de l'industriel dont la découverte ne parviendrait pas à sauver l'Empire du déclin.

Mais la fabrication du sucre à partir de la betterave était née et Bonaparte voulut créer de nombreuses fabriques de sucre en Limagne. Par le décret napoléonien de 1801, douze sucreries allaient fonctionner dans le Puy-de-Dôme, dont celle de Montauban dans le marais qui pouvait traiter jusqu'à vingt tonnes de betteraves par jour. Ce n'était pas bien sûr la quantité de ce que l'usine de Bourdon peut traiter actuellement, mais c'était largement suffisant puisque certains jours, l'usine ne pouvait être suffisamment approvisionnée : les transports étant effectués avec des bœufs ou des vaches et vu les mauvais chemins du marais en hiver, il était difficile de livrer les betteraves de Tyrande.

Cette usine a cessé la fabrication du sucre et a été transformée en distillerie. L'idée de sortir de l'alcool à partir de la betterave ne date donc pas d'aujourd'hui.

Cette usine a définitivement fermé ses portes et il ne reste actuellement comme seul vestige que le puits qui alimentait en eau cette usine.

LA DISTILLERIE DE PAGNAN

A l'aube du XXI" siècle, on parle à nouveau de la fabrication d'alcool à partir de la betterave sucrière à l'usine de Bourdon. Un alcool qui produirait du biocarburant - la presse a relaté à plusieurs reprises en 1993 le développement de l'activité distillerie- l'éthanol, produit qui, mélangé à l'essence, fournirait un excellent carburant.

Et pourtant avant 1900 la sucrerie de Montauban,

dont nous vous avons parlé, avait déjà été transformée en distillerie et fabriquait déjà de l'alcool. Ci-dessous les plans de cette distillerie totalement disparue.

LES TRANSPORTS DE BETTERAVES SUCRIERES DEGRADENT LES CHEMINS

Le 4 mai 1865, le Maire expose au Conseil réuni en mairie de Saint-Ignat, que chaque l'année l'usine sucrière de Bourdon fait transporter, en empruntant plusieurs chemins de la commune, une grande quantité de betteraves provenant de ses domaines des Barraques et de Montauban, situés sur la commune de Saint-André le Cog.

Que ce transport s'effectuant ordinairement dans le moment des pluies et des boues, dégrade sensiblement les chemins entretenus à grands frais par la commune et que dès lors, il y aurait lieu de demander à la compagnie de Bourdon une subvention équitable pour dégradation temporaire aux chemins vicinaux.

Le Conseil, oui l'exposé de son Maire :

Vu l'article 99 et suivants du règlement préfectoral sur les chemins vicinaux,

Considérant que les chemins de la commune sont dégradés chaque année par la conduite d'une grande quantité de betteraves sucrières provenant des domaines des Barraques et de Montauban tenus à ferme par l'usine industrielle de Bourdon,

Que cette dégradation doit donner lieu à une subvention au profit de la commune, désigne comme suit les chemins qui sont entretenus à l'état de viabilité :

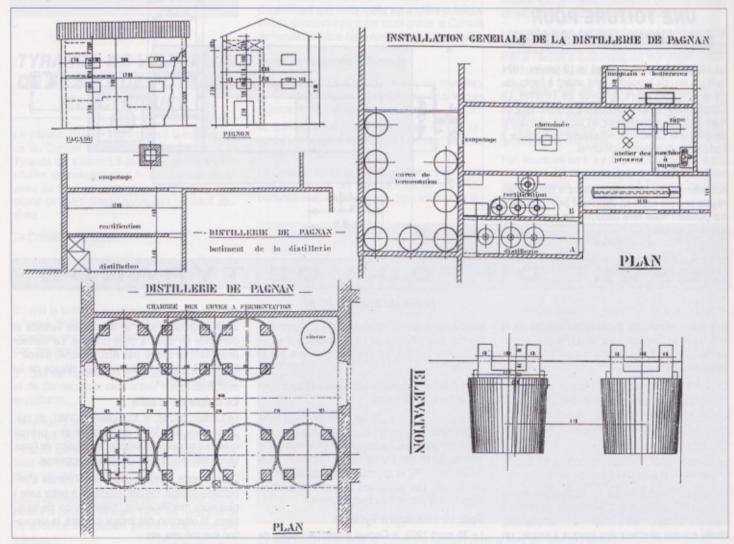
- 1°) Chemin d'intérêt commun N° 17 dans toute l'étendue de la commune.
- 2°) Chemin allant de Tyrande au précédent, longueur 800 mètres.
- 3°) Chemin allant de Buxerolles au dit chemin N° 17, longueur 800 mètres.
- 4°) Chemin allant de Saint-Ignat au pont de la Charme, longueur 600 mètres.
- 5°) Chemin allant de Saint-Ignat aux Pacquiers, longueur 100 mètres.
- 6°) Chemin traversant le village de Surat pour conduire à Pagnant, longueur 400 mètres.
- 7°) Chemin traversant le village de Champeyroux, longueur 400 mètres.

Ainsi délibéré clos et signé à Saint-Ignat, les jour, mois et an susdits. Suivent les signatures de 12 membres du Conseil.

INTERDICTION DE TRAVERSER LA COMMUNE AVEC LES BETTERAVES SUCRIERES

Cent ans après, bien que les modes de transport aient changé, bien que la destination des betteraves ne soit plus la même, celles-ci sont toujours la cause des mauvais chemins de la commune en automne et en hiver.

Aussi le 15 janvier 1972, le Maire prend un arrêté interdisant aux camionneurs de betteraves à sucre de circuler sur les chemins de la commune, en provenance d'autres communes. Les chemins communaux étant exclusivement réservés aux producteurs de la commune.



LE LAVOIR DE TYRANDE

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LAVOIR ET ABREUVOIR DE TYRANDE

Le 8 décembre 1901, le Maire présente aux membres du Conseil les plans et devis concernant le projet d'agrandissement du lavoir et abreuvoir de Tyrande, s'élevant à la somme de 1.294,25 Francs.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, les a approuvés avec l'observation que les dits travaux ne se feront qu'au fur et à mesure que la commune aura les fonds disponibles. Le Conseil prie la commission départementale de lui accorder pour cet objet la somme de 400 Francs.

Pour les ménagères de Tyrande, laver le linge au lavoir était une dure corvée. Ce lavoir, alimenté par un puits dont il fallait tirer l'eau, étant creusé dans le sol, il fallait absolument travailler à genoux.

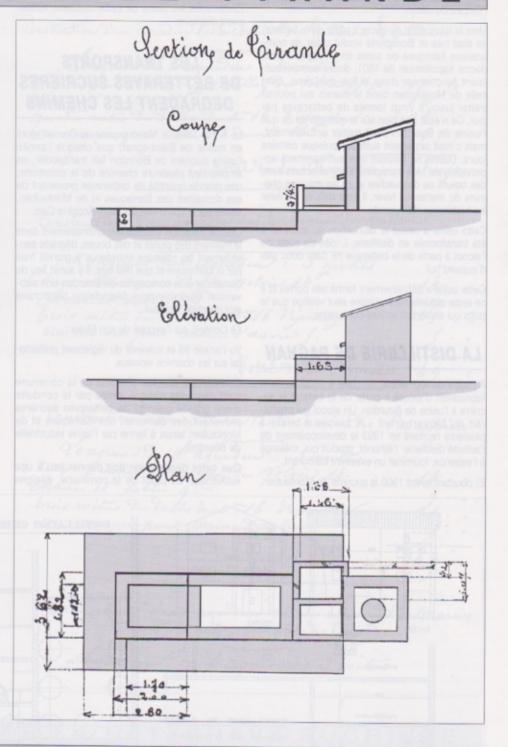
Aussi le Conseil Municipal soumet un projet d'élévation de ce lavoir (plan ci-contre).

Le plan prévoit deux réserves d'eau : la première en surélévation permettra aux lavandières de faire leur travail debout, un deuxième bac servira au rinçage du linge. Une grande amélioration avant un nouveau projet.

UNE TOITURE POUR LE LAVOIR DE TYRANDE

Le Maire expose au Conseil le 13 janvier 1924 qu'il y a lieu de procéder sans retard à l'entourage et à la couverture du lavoir de Tyrande. Le Conseil autorise son Président à s'entendre à ce sujet avec un entrepreneur en faisant un marché de gré à gré. La somme nécessaire sera prévue à l'article 46 du budget additionnel.

Actuellement, le bruit des battoirs a disparu, les ragots se sont tus, il ne reste que peu de choses qui puissent nous faire découvrir ce que fut le lavoir de Tyrande.



SALLE DU FOUR DE TYRANDE

(suite du bulletin N° 6)

N ous complétons ci-dessous l'histoire de la salle de Tyrande (Maison du Peuple, ancien bureau de vote) par quelques modifications de ces dernières années.

Le 4 mars 1947, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'examiner la question suivante : réfection d'un local servant de salle de réunions et de bureau de vote dite "Four banal de Tyrande".

Le Conseil approuve ces travaux et en décide l'ouverture à la date de ce jour.

Les pièces présentées par M. Robin Jean, entrepreneur de construction à Maringues, et Fonfraid Valentin, artisan, maître maçon à Champeyroux, choisi comme directeur des travaux à savoir : un bordereau de prix et un devis estimatif (après déduction d'une baisse de 10 % sur les prix en vigueur au 1er janvier 1947) approuvés par le Conseil.

Un cahier des charges est dressé et approuvé par le Conseil Municipal.

Un marché de gré à gré est aussitôt passé entre M. le Maire représentant la commune et M. Robin Jean entrepreneur. Ledit marché se montant à la somme de 99.720 Francs (après déduction de la baisse de 10 %) et approuvé immédiatement par le Conseil. Les dépenses seront imputées au chapitre XIV article 6 du budget primitif.

Salle de réunions à Tyrande

Le 30 mars 1979, le Conseil Municipal décide de

la réfection de la salle de réunion de Tyrande et demande un devis à deux artisans. Le meilleur prix étant proposé par Alain Roche, savoir : 2.507 ,23 Francs, la municipalité décide de lui confier les travaux.

Le crépis de la salle

Le Conseil décide, le 30 septembre 1987, de crépir la salle des fêtes de Tyrande et y prévoit quelques prises de courant et installation de l'eau. Le Conseil examine les devis et les approuve.

Depuis notre dernier bulletin sur Tyrande d'importants travaux ont été effectués à cette salle : plusieurs modifications, l'installation de sanitaires, la réfection des locaux jouxtant, la rénovation des toitures, etc.

LA PREMIERE BOITE AUX LETTRES A TYRANDE

Le 24 septembre 1905, sur la demande des habitants de la localité, le Conseil Municipal propose la création d'une boîte aux lettres au hameau de Tyrande, mais aux frais des habitants.

Le 14 juin 1908, la municipalité n'ayant pas eu satisfaction, décide de renouveler sa demande de création de boîte aux lettres à Tyrande.

Considérant que le village est très éloigné du bourg, que la correspondance devient toujours de plus en plus nombreuse et nécessaire, que par là même cela occasionne une perte de temps considérable et préjudiciable aux habitants de ce hameau pour aller poster leur courrier à Saint-Ignat, le Conseil est d'avis d'installer cette boîte de toute urgence et prie l'administration des postes d'agir dans les plus brefs délais.

Le village de Tyrande ayant eu satisfaction, cette boîte aux lettres est levée tous les jours, dimanche et jours fériés compris, jusqu'en 1912 où la tournée sera toujours effectuée tous les jours mais la boîte ne sera plus levée le dimanche.

Aujourd'hui, avec la tournée du facteur en voiture et la distribution en CIDEX (courrier individuel, distribution expresse), il est certain que les habitants de Tyrande reçoivent leur courrier beaucoup plus tôt.

TYRANDE NE VEUT PLUS DE FILS ET DE POTEAUX ELECTRIQUES

Le 4 février 1934, le Maire porte à la connaissance du Conseil les doléances des habitants de Tyrande qui s'élèvent à juste titre contre les servitudes de passage pour la construction du réseau du syndicat électrique de la région de la plaine de Riom Nord ; servitudes vraiment abusives.

Le Conseil, considérant :

- 1°) que les servitudes imposées au village de Tyrande intéressent une ligne créée pour les besoins de la commune de Saint-André le Cog :
- 2°) que le territoire du village de Tyrande est déjà sillonné de lignes aériennes dont l'installation constitue une gêne permanente dans l'exploitation des terrains;
- 3°) qu'il est facile de modifier les travaux projetés et de donner aussi satisfaction aux propriétaires exploitants;

demande à la Compagnie de prendre en considération les réclamations des habitants de Tyrande qui semblent décidés à s'opposer par tous les moyens à l'exécution des travaux tels qu'ils ont été prévus.

Les modifications demandées ayant été accordées à la date du 14 mars 1934, les habitants de Tyrande ne s'opposent plus à l'exécution des travaux.

A TYRANDE AU COURS D'UN SIECLE

Vente d'une parcelle de la Place de Tyrande

Le 5 novembre 1882, M. le Maire soumet au Conseil Municipal une demande d'achat d'une parcelle de terre provenant de la place communale du village de Tyrande; cette dernière demande en date du 22 août est formulée par le sieur Blanc François Livebardon, propriétaire en ce village de Tyrande, commune de Saint-Ignat.

M. le Président invite en conséquence le Conseil Municipal à examiner cette affaire et à fixer le prix du mètre superficiel, s'il y a lieu pour que la vente de cette parcelle de terre puisse être vendue après que les formalités prescrites en cette matière auront été accomplies.

Le Conseil Municipal, vu la demande du sieur François Blanc Livebardon, expose qu'il a l'intention d'acquérir de la commune de Saint-Ignat une parcelle de terre dans la place communale de Tyrande.

Le Conseil fixe le prix du mètre superficiel à 1,50 Frans, et autorise M. le Maire à traiter avec le sieur Blanc après toutefois l'avis d'enquête de commodo et incommodo, publié et affiché, ainsi que toutes les formalités remplies.

Demande d'achat d'une ruelle communale

Le 16 décembre, le Conseil Municipal refuse la demande présentée par un habitant de Tyrande voulant acheter une ruelle communale à côté de chez lui.

Considérant que cette ruelle est d'utilité publique en cas d'incendie ou autre motif grave, le Conseil demande à ce que cette ruelle reste communale.

Vente de bois mort à Tyrande

Le 12 mai 1929 à 8 h.30 du matin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Gerzat François, Maire.

M. le Président expose à l'assemblée qu'il est urgent de procéder à la vente de bois mort situé au village de Tyrande.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que la vente de ces bois secs est de peu d'importance et que cette vente, dans les formes légales entraînerait des frais peut-être plus élevés que le produit de la vente, décide que la vente de ces bois se fera à l'amiable en adjudication publique et le produit sera employé à la construction d'un pont au village de Tyrande.

LA RUE DE L'ENFER



La "Rue du Paradis" à Tyrande, une rue parallèle à la Rue de l'Enfer.

La ville de Maringues comptait à une époque beaucoup de protestants, mais quelques-uns de ceux-ci habitaient dans les localités voisines, notamment au village de Tyrande, dont beaucoup furent obligés de s'exiler.

Car les Huguenots, comme on les nommait, étaient riches et pour ce, étaient mal vus des autres habitants de la localité. Ils étaient obligés de se grouper dans un même quartier ou une même rue pour être à l'abri des catholiques qui ne cessaient de les narguer ; ils allaient même jusqu'à leur interdire l'église et le cimetière paroissial. Les protestants devaient chercher un lieu de sépulture où ils seraient acceptés.

Les catholiques évitaient de circuler dans la rue habitée par les Huguenots ; ils en interdisaient même l'accès à quiconque, en leur disant : "surtout ne passez pas par là, c'est l'enfer".

C'est ainsi que les rues où étaient groupés les protestants avaient été nommées "rue de l'Enfer". Il est fort probable qu'il en est ainsi pour le village de Tyrande qui conserve encore actuellement sa rue de l'Enfer.

Fort heureusement, il y a quelques années, la rue parallèle a été nommée "rue du Paradis", ce qui vous permettra, si vous allez à Tyrande, de choisir la voie qui vous plaira.



De tout temps cette voie de Tyrande a toujours porté le nom de "Rue de l'Enfer".

L'EMIGRATION DES HUGUENOTS

Petit à petit, Maringues s'était vidé de ses protestants, certains étaient partis dans le Queras, d'autres dans les Cévennes, d'autres abjurèrent sous la menace ; certains même s'embarquèrent pour les îles d'Amérique (la Martinique) en partant de Marseille sur divers navires. Bien sûr qu'il y aurait énormément à dire sur cette émigration.

Les derniers, après la révocation de l'Edit de Nantes, prirent eux aussi la route de l'exil et rejoi-gnirent plusieurs des autres dans la vallée Pragelato pour former avec eux l'une de ces longues colonnes qui partirent pour l'Allemagne vers une nouvelle vie. Quelques membres de la famille abjurèrent pour pouvoir garder leur propriété... Après avoir tranquillement vendu leurs biens, ils pouvaient ainsi rejoindre leurs familles, ou rester au pays.

Dans la liste des émigrés partis de Maringues et la région, on relève le nom de Benoit ; tout laisse supposer que cette famille serait M. et Mme de Benoit de Tyrande ou des proches parents, qui auraient laissé leurs enfants pour conserver leur propriété.

Ci-dessous, la maison que M. et Mme Benoit ont fait bâtir à Kelze en 1813. L'inscription figure toujours actuellement sur le linteau.

JADIS LE DIMANCHE A TYRANDE ON PREPARAIT LE MARCHE

Maringues commande le rythme dominical dans les foyers paysans de Tyrande. En effet, c'est le moment où les ménagères font le beurre pour le marché de Maringues du lendemain.

Les ménagères qui n'avaient point d'écrémeuse, disposaient autrefois d'une impressionnante collection d'olettes (genre de grands pots en grès); après chaque traite, elles y versaient leur lait; la crème montait au sommet de l'olette; cette crème recueillie allait prendre place dans un pot de grès de forme un peu particulière, un peu plus étroit, alors que dans l'olette proprement dite, le diamètre demeure le même sur toute la hauteur.

Quant au récipient à crème, on l'appelait l'olichon. On voit que ce vocabulaire est très spécial dans cette matière.

La crème ne doit pas séjourner au-delà d'une semaine dans son récipient, car elle risquerait de fermenter et de sentir mauvais. Quelquefois la ménagère prélève une louchée de crème fraîche, ne serait-ce que pour faire une bonne soupe de potiron en hiver.

LE TRAVAIL DE L'APRES-MIDI DU DIMANCHE

Le dimanche, de midi jusqu'à la nuit, il fallait donc faire le beurre. Certaines possédaient une baratte. La baratte avait l'apparence d'un tonneau dont le diamètre s'amincit vers le haut. Au sommet, un couvercle en bois bien adapté, percé d'un trou à travers lequel passait un long bâton muni à son extrêmité d'un disque en bois.

Il s'agissait de faire mouvoir sans arrêt de haut en bas et de bas en haut ce bâton et son disque : flic-flac, plouc-plouc, et la crème, au bout d'un temps plus ou moins long selon la saison, se séparait en beurre et en petit lait. Ce petit lait était nommé la gâpe.

Faire aller et venir le bâton de baratte était entièrement fatigant, surtout en restant debout, car l'opération pouvait durer une heure et plus.

Il existait dans certaines maisons, des barattes plus modernes. Elles avaient un peu la même forme d'un tonneau debout, mais il n'y avait qu'à s'asseoir auprès et tourner une manivelle actionnant un système de batteurs qui agitaient la masse de crème contenue dans le tonneau.

De temps en temps la ménagère soulevait le couvercle : "Oh ! il n'est pas encore pris et ça s'en manque". Allons, encore un effort jusqu'à ce que le résultat soit obtenu, c'est-à-dire jusqu'à ce que le bloc de beurre apparaisse nettement. Il importait cependant, après l'avoir sorti de la baratte, de le pétrir énergiquement afin d'en éliminer les restes de petit lait, et bien le laver sinon il risquerait de rancir, sous peu de "sentir le vieux".

D'autres ne possédaient pas de barattes. Donc, en l'absence de ce modernisme, elles faisaient le beurre à la main en le tournant et le retournant dans l'olette pleine de crème. Elles pestaient lorsque le beurre tardait à tourner, et souvent commençaient à désespérer du mauvais vouloir d'une crème, acharnée à persister dans son être et rebelle aux salutaires transformations.

LA MOTTE DE BEURRE MISE EN VALEUR

La motte plus ou moins grosse suivant l'importance des vaches et après le prélèvement d'un morceau modeste pour la consommation familiale, subit son traitement artistique. C'est-à-dire, avec les dents d'une fourchette, la ménagère y trace des lignes ornementales, plus ou moins compliquées.

Au marché de Maringues, cela attirera agréablement l'œil du chaland qui ne manquera pas pourtant d'en goûter une petite parcelle, pour s'assurer de la bonne saveur du produit fermier.

Tout ce travail était long. Combien, aujourd'hui, de femmes de nos campagnes voudraient pratiquer cet artisanat qui souvent était pris sur les loisirs?

Un des plaisirs du flâneur à travers le marché de Maringues de cet ancien temps était bien le marché du beurre. Quelle variété dans l'ornementation de ces mottes de beurre, d'un jaune appétissant. Certaines ménagères se servaient d'un moule laissant à la surface l'empreinte d'une vache ou d'un bouquet de fleurs, ou autres.

LA COLORATION DU BEURRE

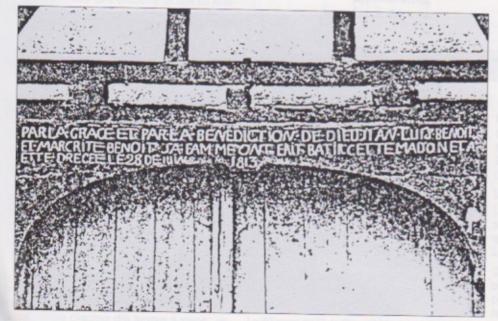
Parfois les paysannes usaient de colorant quand leur beurre était trop blanc. Mais ce colorant n'avait pas un numéro comme aujourd'hui, il était des plus naturel. Le beurre était lavé dans une eau jaunie par des pastanades (carottes) râpées.

Certaines ménagères se sentaient un peu coupables de cette falsification, pourtant bien innocente et sans conséquence sur la santé du consommateur. Nous avons bien pire maintenant et pourtant nos bonnes ménagères se cachaient avec leur jus de pastanade, comme s'il s'agissait d'un colorant interdit.

LES SAISONS JOUAIENT BEAUCOUP SUR LE BEURRE

En hiver le beurre était ferme, mais en été il était beaucoup trop mou. Aussi, proche des maisons, chaque foyer possédait un puits profond. Le beurre dans son panier était descendu au fond par la chaîne du treuil qui se manœuvrait par une manivelle. Il gardait ainsi toute sa fraîcheur jusqu'à l'heure du départ pour Maringues.

Autre comédie, le lundi matin, les femmes étaient levées de bon matin pour attraper la volaille. Cela ne pouvait se faire qu'au dernier moment, d'où des poursuites éperdues dans l'étable, ensuite il fallait les attacher par les pattes avec des liens en étoffe. Il ne fallait pas trop les gaver de grains avant le départ, car les marchands le reconnaissaient facilement.



Le porche de la maison de Benoit en Allemagne.

LE MARCHE DE MARINGUES

S i il y avait du bétail à amener , le mari quelquefois attelait la barcelle pour se rendre à la ville. Mais souvent les femmes de Tyrande prenaient le chemin à pattes en empruntant la voie directe qui reliait la localité à la ville (cette rue porte encore le nom de route de Maringues).

Voilà donc les femmes lourdement chargées, un très gros fardeau sur la tête et un grand panier à chaque bras dont le contenu souvent piaille ou glousse. Les lapins sont enveloppés dans une vaste *fialandre* (filet attaché par dessous le panier).

Elles emportaient aussi les œufs et le beurre de la semaine et bien sûr les fameux gaperons, une des spécialités Tyrandaires qui a fait connaître Tyrande pendant la guerre 39-45 bien au-delà des frontières du département (le gaperon fera l'objet du prochain bulletin municipal sur Tyrande).

Nous disions donc que les femmes partaient pour le marché de Maringues. En cours de route, elles en rencontraient d'autres aussi chargées, mais le trajet paraissait moins long avec les bavardages et les dernières nouvelles.

LE DRAPEAU EST LEVE

Le drapeau est levé à 9 ou 10 heures, alors les volaillers se précipitent sur tout cet étalage. Les marchandages sont âpres. Il arrive que les femmes ramènent leur volaille à la maison. "On ne peut pas les donner pour rien", et pourtant avant l'entrée du marché, il fallait payer un droit

de place : leyde, encore un de ces vieux mots qui comme la taille perpétuent le souvenir des impôts de l'ancien régime. Bien sûr, ce droit de place n'était jamais remboursé, même en cas d'invendus.

Le marché aux volailles avait lieu sur la place du Marchadial. Les volailles vendues, les femmes devaient se précipiter pour aller sous la halle pour vendre leur beurre et leurs œufs, le drapeau n'était levé ici qu'à 11 heures. Les particuliers de Maringues avaient le droit d'acheter avant la levée du drapeau et de profiter ainsi de la qualité des produits naturels préparés avec soin.

L'HEURE DES EMPLETTES

Débarrassées de leurs produits, les femmes voient approcher midi. Si elles ont vendu un bon prix, elles en profiteront pour augmenter le nombre de leurs emplettes : épicerie indispensable et souvent une petite pâtisserie pour les enfants ; parfois une miche et un cervelas pour donner des forces pour le retour à Tyrande, car souvent il était bien deux heures de l'après-midi.

LES HABITS DU LUNDI

Pour aller au marché, les ménagères revêtaient leur habillement des lundis, car il existait trois sortes de tenues : les habits de tous les jours pour le travail des champs ou de la maison, les habits du dimanche (quand elles se mettaient fières, pour aller à la messe par exemple) et ceux du lundi qui consistaient essentiellement en un tablier gris ou noir. Même de la part des jeunes filles, les toilettes criardes seraient déplacées et feraient jaser.

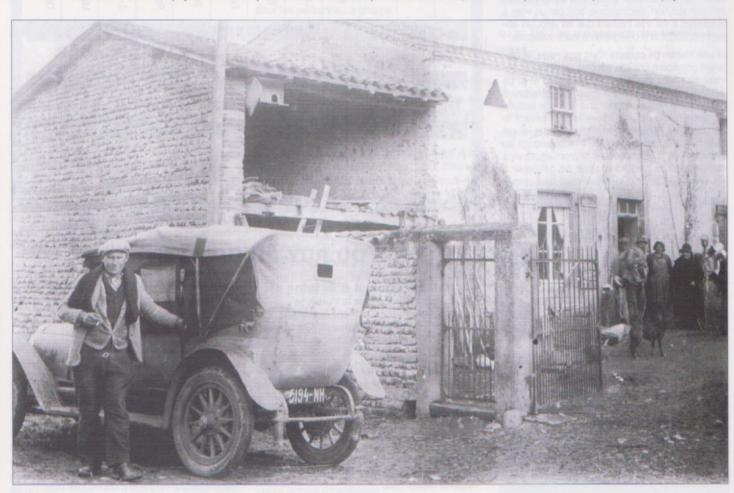
LE RETOUR A TYRANDE

Sur le chemin c'est maintenant un long défilé. On chemine souvent par groupes ; la voilà la vraie convivialité qu'on voudrait nous apprendre aujourd'hui. L'animation est partout dans nos villages et les contacts humains en sont très riches les lundis à Maringues.

Tout ceci se passait au début du siècle, mais dans les années 20, intervient un changement par suite de la généralisation de la voiture à cheval. Dans chaque ferme, on trouvera un cheval. Alors les femmes apprendront à conduire ces véhicules et à les remiser à Maringues pendant le marché.

Après 1935, ce sera l'âge de l'autobus. Un service de cars desservira la commune tous les lundis. Il est certain que les ménagères de Tyrande en profiteront beaucoup moins que celles de Champeyroux et de Saint-Ignat car il leur faudra quand même parcourir 500 à 600 mètres pour aller à l'arrêt de l'autocar.

Tout cela, c'était le marché ordinaire de Maringues. Mais les jours de foires avaient encore une autre allure et constituaient les moments forts par excellence pour le monde paysan.



La première voiture automobile dans les rues de Tyrande, un attroupement de personnes curieuses de voir (mais de loin) cette voiture qui roule toute seule.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

D ans notre bulletin N° 6 de 1988 nous avions consacré quelques pages sur les institutions françaises, notamment l'Assemblée Nationale depuis sa proclamation en 1789. En 1791 l'Assemblée Législative comptait 745 députés.

Les précédentes élections se sont déroulées les 5 et 12 juin 1988 avec le scrutin majoritaire uninominal de circonscription à deux tours, contrairement à celles qui avaient eu lieu précédemment au scrutin de liste départementale à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Cette année, c'était le 21 et 28 mars qu'ont eu lieu dans notre commune comme partout en France les élections législatives. 577 députés élus ont fait leur entrée le 2 avril 1993 à l'Assemblée Nationale et pendant cinq ans, au moins, en cas de dissolution de l'Assemblée auront à voter les lois de la République.

COMMENT EST ADOPTEE UNE LOI?

L'initiative de la loi revient au gouvernement ou aux parlementaires. Dans le premier cas on parle d'un projet de loi, dans le deuxième d'une proposition de loi.

L'élaboration de la loi est longue et complexe et le cheminement des textes bien long, car ceux-ci après leur départ sur le bureau de l'Assemblée Nationale, sont envoyés pour examen devant une commission spécialisée du Parlement.

Après passage devant les commissions, les textes, souvent amendés, reviennent pour être discutés en séances publiques. Le vote peut avoir lieu soit à main levée, soit asssi-debout, soit par scrution électronique, soit par un vote à la tribune. Il est très courant que les députés absents donnent une délégation à leurs collèques.

Si une motion de censure n'est pas votée, le texte est considéré comme adopté. Le texte est ensuite transmis au Sénat qui l'examine et si ce dernier est modifié, il est envoyé à nouveau à l'Assemblée Nationale pour une seconde lecture. Le texte retourne une nouvelle fois devant le Sénat. Si les sénateurs sont d'accord, la loi est considérée comme adoptée. Il reste encore au Président de la République à la promulguer ou à demander aux parlementaires de délibérer à nouveau. Le Conseil Constitutionnel peut empêcher la promulgation de la loi si'il la juge non conforme à la Constitution.

LES RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives du 21 et 28 mars ont eu lieu sur le même découpage des circonscriptions qu'en 1988. Six députés représenteront le département au Palais Bourbon et c'est pour les candidats de la sixième circonscription que les électeurs de la commune de Saint-Ignat ont voté. Voici les résultats :

				PRE	MIE	RT	OUR				
inscrits	votants	exprimés	bulletins nuls	Louis Letalenet FN	Gérard Boche UPF	Edmond Vacant PS	Francis Vergne	Roland Gourves E. ECOL.	JClaude Jacob	Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud
				COMM	UNE DE	SAINT	-IGNAT				
527	375	343	32	29	144	116	2	24	15	5	1
				CA	NTON E	ENNE	ZAT				
5 972	4 451	4 104	347	365	1 743	1 144	31	306	303	71	14
				CIRCO	NSCRIP	TION D	E RIOM				
81 794	59 190	55 391	3 799	4 693	23 285	16 449	485	3 415	4 478	1 001	1 58
	pant, so	SAL.	Pour	ce pre	mier t	our il y	a bal	otage			
oration oration oration oration moder	10	BAH		ce pre				3			
inscrits	votants	exprimés							JClaude Jacob	Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud RNA
inscrits	votants	exprimés	00	Louis Letalenet FN FN	XIE	Edmond Vacant PS	Francis Vergne AGV AGV	3		Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud RNA
stuosui 527	votants	exprimiés exprimiés	00	Louis Letalenet FN FN	Gérard Boche UPF	Edmond Vacant PS	Francis Vergne AGV AGV	3		Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud RNA
	Ch I		bulletins nuls	Cours Letalenet FN	XIEN Gérard Boche UPF	ME T Saunt Nacant SAINT-	Francis Vergne AGV	3		Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud RNA
	Ch I		bulletins nuls	Cours Letalenet FN	XIEN Gérard Boche OPF 192	ME T Saunt Nacant SAINT-	Francis Vergne AGV	3		Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud RNA
527	393	366	sinu sulletius unik 27	Cours Letalenet FN	WIEN Gerard Boche 192 NTON D 2 313	Equoud Vacant SAINT- 174 1900	Francis Vergne AGV TAN	3		Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud RNA
527 5 972	393	366	sinu sulletius unik 27	DEU Tonis Letalenet CA	WIEN Gerard Boche 192 NTON D 2 313	SAINT: 174 1900 TION DE	Francis Vergne AGV TAN	3		Marcel Breugnot SEGA	Danielle Heraud RNA

LES SIX DEPUTES DU PUY-DE-DOME

Michel FANGET

est le nouveau député de la première circonscription : Clermont Nord.

Né le 3 mai 1950 à Clermont-Ferrand, Michel Fanget est médecin cardiologue. Très actif sur le plan associatif, il est Conseiller Municipal depuis 1989.

Michel CARTAUD

est le nouveau député de la deuxième circonscription : Clermont Sud-Est.

Né le 24 août 1947 à Vierzon (Cher), Michel Cartaud est ingénieur en agriculture. Maire de Pont-du-Château depuis 1983 il est Conseiller Général depuis 1982 et vice-Président chargé des affaires économiques,

Valéry Giscard d'Estaing

a été élu député de la troisième circonscrip-tion : Clermont-Montagne.

Né le 2 février 1926 à Coblence (RFA), Valéry Giscard d'Estaing est inspecteur des finances en retraite, ancien Président de la République. Il est Président du Conseil Régional.

Pierre Pascallon

est le nouveau député de la quatrième circonscription (Issoire-bassin minier).

Né le 12 novembre 1941 à Gap (Hautes-Alpes), Pierre Pascallon est professeur agrégé à la Faculté de Sciences Economiques de Clermont-Fd. Député de 1986 à 1988, il est maire d'Issoire depuis 1989. Il siège au Conseil Général et Régional depuis 1982.

Jean-Marc Chartoire

est le nouveau député de la cinquième circonscription : Thiers-Ambert.

Né le 17 avril 1948 à Ambert, Jean-Marc Chartoire est médecin cardiologue. Par ailleurs il est Conseiller Municipal de Thiers depuis 1989 et Conseiller Général depuis 1992.

Gérard Boche

est le nouveau député de la sixième circonscription : Riom.

Né le 28 mars 1930 à Pessat-Villeneuve, Gérard Boche est directeur commercial à la retraite. Maire d'Aigueperse depuis 1977, il est Conseiller Général de ce canton depuis 1970 et vice-Président du Conseil Général depuis avril 1992.

QUI PAIE LES IMPOTS ?

Cette question est bien souvent à l'ordre du jour aussi bien à la ville qu'à la campagne.

- Les paysans, pour eux, sont les seuls à payer des impôts, le citadin, lui, est bien tranquille, il n'a qu'à toucher sa paye nette au bout du mois.
- Pour le citadin, l'agriculteur triche et ne paie pas d'impôts, il ne paie pas de Sécurité Sociale, on pense même que l'agriculture serait à la charge des autres professions.

Voyons d'abord ce qu'il en est pour les impôts :

La taille instituée au XI° siècle par Louis le Gros a été le premier impôt sur le revenu. Qui aurait-on imposé à cette époque sinon les paysans, seuls producteurs ?

Au XV" siècle, Charles XII en fit une charge régulière du sol et des personnes. Elle est prélevée par les collecteurs d'impôts, chacun à sa façon. Le paysan devient "taillable et corvéable à merci".

LE REVENU CADASTRAL BASE FISCALE ANCIENNE

La révolution de 89 veut y mettre de l'ordre et faire justice en s'efforçant d'établir le cadastre de la propriété foncière. Non sans mal, il a fallu des années et une armée d'arpenteurs et d'évaluateurs plutôt mal vue des paysans.

Ce régime est toujours en place. Le revenu cadastral est en principe égal à 80 % de la valeur locative des terres classées selon leur destination et leur qualité : terres, prés, vignes, etc.

Le revenu cadastral est devenu une base sans grande réalité, de plus en plus éloigné du revenu réel de l'agriculture.

LE FONCIER BATI

Les agriculteurs, comme les autres paient l'impôt sur le foncier bâti de leur résidence ainsi que la taxe d'habitation. Plus lourde pour le propriétaire est la fiscalité sur le foncier non bâti dont les bases augmentent presque chaque année, mais c'est la principale ressource des communes rurales. On peut considérer que tous les français, exploitants agricoles ou citadins paient des impôts.



COMMENT EST CALCULE L'IMPOT?

C'est la valeur locative brute qui sert de base de calcul pour la taxe d'habitation. Elle est établie par le service du cadastre et le Centre des Impôts en fonction de la superficie du logement, de son confort, de sa situation.

Chaque année, la valeur locative est actualisée. Le classement des habitations est effectué par le service du cadastre et la commission communale. Un abattement peut venir diminuer la valeur locative par exemple pour les personnes à charge.

LES TAUX

Ils sont votés par les collectivités locales en fonction des nécessités de leur budget (commune, département, région).

Si chaque département ou chaque région a un taux unique sur son territoire, les taux diffèrent parfois sensiblement d'une commune à l'autre. A l'intérieur d'une même commune ils sont identiques pour tous les contribuables.

Pour obtenir le montant de l'impôt, la base d'imposition est multipliée par les différents taux. Pour permettre aux contribuables d'apprécier l'évolution de la fiscalité, les taux de l'année précédente sont rappelés sur l'avis d'imposition.

C'est le montant de la somme totale que le contribuable doit acquitter au percepteur.

En conséquence chacun a pu voir que sur son avis d'imposition :

· la part départementale passe :

- pour les propriétés bâties : de 7,80 % à 10,02 %
- pour les propriétés non bâties : de 27,03 % à 34,71 %
- pour la taxe d'habitation : de 5,52 % à 7,09 %.

- · pour la part de la Région, elle passe :
- pour les propriétés bâties : de 1,92 % à 2,19 %
- pour les propriétés non bâties : de 4,98 % à 5,33 %
- et pour la taxe d'habitation : de 1,41 % à1,61 %.
- Quant à la part communale, le Conseil Municipal soucieux de limiter la pression fiscale, a dû procéder à un choix rigoureux.

Compte-tenu du relèvement de la part départementale et régionale, sur proposition du Maire, il a décidé de maintenir au même taux qu'en 1992 les quatre taxes directes locales, à savoir:

taxe d'habitation	6,41 %
foncier bâti	1,94 %
foncier non bâti	63,32 %
taxe professionnelle	13.96 %

BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 1993 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

> Section Fonctionnement : 2.081.590 F

Section Investissement : 1.037.270 F

Le souci du Maire de ne pas pénaliser les contribuables en conservant un niveau égal à l'an dernier permettra à la commune de ne pas trop s'endetter mais aussi de ne pas renoncer à investir car de nombreux projets sont à l'étude.

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

B eaucoup de travaux sont effectués chaque année. Le Conseil Municipal travaille en ce sens. Mais il reste toujours à faire ; cela ne peut se concrétiser que par la volonté. Aussi chacun d'entre nous, à titre individuel ou dans le monde associatif, doit faire la preuve de cette bonne volonté.

Parmi les réalisations dans la commune en 1993 on peut citer :

 La réfection totale de la rue des Dômes à Champeyroux. Les réseaux souterrains d'égout, de téléphone, d'eau potable, ont subi une rénovation totale. Des bordures de trottoirs et une couche de revêtement à chaud ont terminé cette chaussée de six mètres de largeur.

Ces travaux confiés à l'Entreprise Guittard se sont élevés à la somme de : pour les canalisations,186.528 Francs ; pour la réfection de la chaussée et des trottoirs à 256.282 Francs subventionnés à 30 %.

- La réfection de la salle communale de Champeyroux (peinture et carrelage) ainsi que la réfection de la toiture de la grange communale de Villeneuve l'Abbé ont coûté 50.440 Francs.
- Les travaux de voirie rurale : entretien des chemins, fossés, ponts, etc. se sont élevés à 100.000 Francs. Ils ont été subventionnés à 30 %.



Les deux agents municipaux sur la toiture de l'école de Champeyroux, lors d'une réparation à la cheminée. A gauche, Sylvain Grand qui est également sapeur-pompier et réside au hameau de Tyrande qui fait la une de notre bulletin, à droite Charly Pouget.

- La route de Champeyroux aux Martres et la route de Tyrande ont reçu une nouvelle couche de bitume, un ponceau sur le CD 17 près de Saint-Ignat a également été construit par les services du département.
- La rénovation totale de l'éclairage public des hameaux de Villeneuve et Tyrande a été réalisée par lampes au sodium haute fréquence.

Ces nouveaux foyers lumineux restent allumés toute la nuit pour une plus grande sécurité des habitants et des résidences principales et secondaires.

Ces travaux, d'un montant de 145.290 Francs TTC, ont été pris en charge à raison de 60% par le SIEG du Puy-de-Dôme. Soit un coût de 58.116 Francs pour la commune.



Les travaux rue des Dômes à Champeyroux. Aujourd'hui une belle avenue.

BORDURES DE TROTTOIRS

La pose de bordures de trottoirs, rue du Paradis à Tyrande et rue des Paquiers à Saint-Ignat, va être effectuée au cours de l'hiver.

L'EGLISE A RETROUVE SON VISAGE D'AUTREFOIS

D'importants travaux de ravalement de l'église ont eu lieu en 1990 et 1993.

Aussi, après une première tranche en 1990, une deuxième tranche qui a été confiée cette année à l'entreprise Peysson vient de se terminer.

Avec le crépissage de tous les murs de l'église, des deux tourelles, qui nous rappellent l'existence d'un ancien château fort, du beffroi ; l'église a subi une bonne cure de raieunissement.

Au début du siècle, un des deux clochetons magnifiquement sculptés qui surmontent et ornent les contreforts de chaque côté du porche, était abattu par la foudre. Combien de paroissiens ont regardé avec tristesse, pendant plus de 80 ans, la façade ouest de leur église borgne et mutilée.

La municipalité a décidé, au cours de ces travaux de restauration, de remettre à sa bonne place ce clocheton d'une hauteur de 4 mètres et d'un poids de 2 tonnes. Aussi on a pu voir courant novembre, grâce à une grue géante, cette partie de la façade, retrouver sa place initiale après tant d'années d'absence et les ouvriers acrobates, sur de gigantesques échafaudages, sceller cette pièce maîtresse entre ciel et terre.

Après cette rénovation totale, on peut admirer la beauté de l'église, fierté de nos ancêtres.

Les travaux de cette deuxième tranche effectuée en 1993 s'élèvent à la somme totale de 300.000 Francs, subventionnée à 20 %.

ACQUISITION

La commune a fait l'acquisition d'une fourgonnette pour assurer le ravitaillement de la cantine scolaire et les divers services, pour la somme de 21.500 Francs.



Après quatre vingts ans, la façade de l'église retrouve le visage de sa jeunesse. Grâce à une grue géante venue spécialement de Clermont, MM. Treillon et Peysson ont scellé ce clocheton magnifiquement sculpté à sa place primitive.



SALLE DES FETES DE BUXEROLLES

A l'heure où nous mettons sous presse, les travaux de construction d'une salle des fêtes à Buxerolles vont bon train.



LES FETES NATIONALES DANS LA COMMUNE

LE 8 MAI

Le samedi 8 mai a été célébrée la commémoration de l'Armistice 1939-45.

A 10 h.30 les Conseillers Municipaux autour de M. le Maire, les Anciens Combattants, les sapeurs pompiers, les enfants de l'école, les associations locales et une nombreuse assistance, aux accents de la fanfare "L'Epi d'Or", se rendaient aux monuments aux Morts.

Après une minute de silenceet le dépôt de gerbes, M. Robert Palmier, Maire, donnait lecture de l'ordre du jour N° 9 signé à Berlin par le Maréchal de Lattre de Tassigny et du message de Philippe Mestre, secrétaire d'état aux Anciens Combattants.

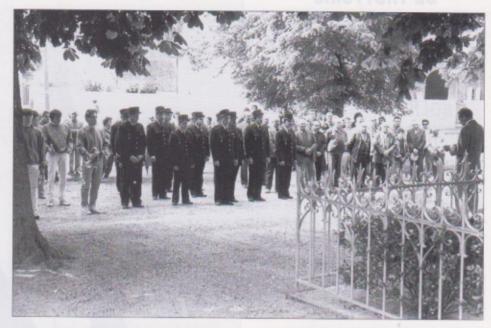
La fanfare exécutait les sonneries d'usage. La stèle élevée à la mémoire des soldats alliés tombés sur le sol de la commune était à son tour fleurie.

A l'issue de la cérémonie, tous les participants se retrouvaient à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.

LE 14 JUILLET

Fidèle à la tradition, la population de la commune de Saint-Ignat a largement commémoré la Fête Nationale.

Un défilé très bien entraîné par la société lyrique d'Ennezat et formé de la municipalité, des sapeurs pompiers, des Anciens Combattants, des enfants de l'école, des représentants des sociétés locales et d'une très nombreuse assistance, se rendait, le mercredi 14 juillet à 18 heures, au monument aux Morts.



Commémoration de l'armistice du 8 Mai 1945, le rassemblement au Monument aux Morts.

Une gerbe était déposée et une minute de silence observée tandis que la batterie exécutait les sonneries règlementaires.

M. Robert Palmier, dans son allocution, retraçait une longue histoire de la France depuis 1789 où nos ancêtres prirent la Bastille et où le 4 août de la même année, la féodalité était abolie et les droits de l'homme proclamés; aujourd'hui ils sont adoptés par la plupart des nations.

Puis il évoquait l'histoire des cinq Républiques qui se sont succédées jusqu'à nos jours.

"Si, aujourd'hui, dit-il, nous paraissons être à l'abri d'un coup d'état de la Monarchie, il nous

faut quand même être vigilant". Puis il citait de nombreux conflits auxquels l'Europe se trouve encore confrontée : Yougoslavie, ex URSS, etc

Et il terminait en ces termes : "Ayons confiance en nous, ayons confiance en la France. Vive Saint-Ignat, vive la France, vive la République."

Une vibrante marseillaise interprétée par la musique sous la baguette de son chef Philippe Murat, clôturait cette cérémonie.

Un mini concert était ensuite donné sur le terreplein de la salle polyvalente, avant qu'un buffet campagnard bien garni et un bal populaire terminent ces festivités du 14 Juillet 1993.



Fête nationale, 14 Juillet, les pompiers, les musiciens et une grande assistance écoutent avec attention le discours historique du Maire

LE 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 Novembre se déroule elle aussi dans le plus grand recueillement et regroupe la même assistance aux monuments aux Morts.

M. Robert Palmier, après le dépôt de gerbe, la minute de silence, rappelle dans son discours tout le sacrifice consenti par ces hommes pendant ces quatre années d'enfer.

Il fait l'appel de tous ceux qui, beaucoup trop nombreux, sont inscrits sur les pierres de ce monument, morts au champ d'honneur pour notre liberté.

La stèle élevée à la mémoire des soldats Anglo-Candadiens, tombés sur le territoire de Saint-Ignat au cours de la dernière guerre, est fleurie à son tour.

Tandis que la clique exécute les sonneries d'usage et conduit le défilé à la salle polyvalente pour le pot de l'amitié.



La cérémonie du 11 Novembre au Monument aux Morts.

DEUX SAPEURS POMPIERS A L'HONNEUR

Dimanche 31 janvier les sapeurs pompiers de la commune fêtaient leur patronne, Sainte-Barbe.

Après la messe célébrée à leurs intentions et rehaussée par la présence de la fanfare "L'Epi d'Or", c'était le rassemblement aux monuments aux Morts où avait lieu un dépôt de gerbes et était observée une minute de silence à la mémoire des sapeurs pompiers défunts. tandis que la batterie exécutait les sonneries d'usage.

Cette journée a été marquée par la remise de la médaille d'argent au sapeur Yves Fugier et au caporal Michel Alexandre.



Lors de la fête des sapeurs-pompiers, le Conseiller Général, le Maire, le Chef de Corps et les médaillés : Fugier et Alexandre.

M. Robert Palmier, Maire, dans son allocution soulignait le courage et le mérite des soldats du feu, tous volontaires et bénévoles, ainsi que la rapidité de leur départ au premier coup de sirène en faisant ressortir les difficultés très éprouvantes lors d'accidents de la route.

Puis il faisait le panégyrique de ces deux sapeurs pompiers qui reçoivent aujourd'hui une médaille d'honneur décernée par le Préfet pour 20 ans de bons et loyaux services.

"Yves Fugier et Michel Alexandre, vous êtes entrés à la compagnie en 1972 sous les ordres du Sous-Lieutenant Paul Livebardon, depuis cette date vous avez confirmé tous les espoirs que la commune pouvait attendre de vous. Yves Fugier, agriculteur, donc sur place, toujours présent et efficace au premier appel."

Puis le Maire s'adressait au caporal Alexandre en ces mots :

"Ta profession de mécanicien t'a valu la lourde responsabilité de l'entretien du matériel, aussi toutes les semaines, il t'incombe la tâche importante et très nécessaire de mettre en marche fourgon et moto-pompe afin que le matériel soit toujours opérationnel. Aussi il vous est remis aujourd'hui à tous les deux cette distinction bien méritée."

M. Claude Boilon, Conseiller Général, épinglait à ces deux pompiers la médaille d'honneur pour 20 ans passés à assurer la sécurité de la population, et adressait ses félicitations aux récipiendaires.

Toute l'assistance se rendait ensuite au village de Buxerolles où, après un brillant défilé à travers les rues de la localité, tous se retrouvaient autour du buffet offert par la compagnie. Il ne restait plus qu'aux sapeurs pompiers à regagner la salle polyvalente pour leur traditionnel banquet.

LA JOURNEE DU SOUVENIR

Le dimanche 28 février à 11 heures, les associations d'ACPG que préside M. André Brunet, et des CATM présidée par M. Albert Barthelémy, se rassemblaient place de la Mairie.

On notait la présence de Mme Cibert-Goton, premier Adjoint.

Drapeaux en tête, le défilé se rendait aux monuments aux Morts où M. Douarre, trésorier, déposait la gerbe du souvenir.

Après une minute de silence, tous les participants se retrouvaient au bar du "Petit Marais" pour le verre de l'amitié ; ensuite tous les Anciens Combattants prenaient place autour des tables du restaurant "Chez Gilberte" pour leur repas annuel.

M. Albert Barthelémy, dans son allocution, remerciait tous les camarades présents dont M. Robert Palmier, Maire, Ancien Combattant d'Afrique du Nord.

Il évoquait le souvenir de tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la liberté. Il déplorait que trop nombreux sont encore les combats trop meurtriers sur notre planète et formulait le vœu



Malgré la neige, les Anciens Combattants de toutes les guerres sont nombreux à la cérémonie au monument à la mémoire de leurs camarades qui ne sont jamais revenus.

que tous les conflits cessent rapidement dans le monde pour que la paix soit retrouvée à jamais. Cette journée se terminait dans la bonne humeur et une chaude ambiance où toutes les générations du feu se sont retrouvées encore une fois avec le même esprit de camaraderie et de fraternité que connaissent tous les Anciens Combattants.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Tous les présidents et responsables des associations communales (loi 1901) ont été invités, par de nombreux articles parus dans tous les journaux locaux, à remettre en mairie le compte-rendu de leurs activités et tout ce qu'ils jugeraient utile de faire paraître sur ce bulletin municipal.

Or, très peu de sociétés nous ont fait parvenir un texte que nous publions dans ces pages.

RANDONNEE PEDESTRE

S'il est une œuvre qu'on ne peut que soutenir, c'est bien la Ligue départementale contre le Cancer.

C'est ce qu'ont prouvé les marcheurs et donneurs de notre commune, ce dimanche 5 septembre, au cours d'une marche organisée par l'antenne locale du Canton d'Ennezat.

Ils l'ont fait d'autant plus facilement qu'un ciel idéal leur a permis de côtoyer et les bords de la Morge et la riche plaine de Limagne dans leur décor presqu'automnal.

Du plus jeune au plus âgé, ce parcours a été suivi avec une joie communicative qui est le propre d'un contact proche de la nature.

Cette première édition étant concluante, elle sera bien sûr reconduite, ce qui permettra d'aider, par ces dons, la recherche contre le cancer dont les besoins sont immenses. C'est donc avec fierté que nous disons merci à ceux qui ont répondu à notre appel.

Jeanne Montfaucon Georgette Cibert-Goton, Albert Barthelémy Responsables à Saint-Ignat de l'antenne locale d'Ennezat



La marche pour la Ligue Départementale contre le Cancer. En fin d'après-midi, le regroupement de tous les marcheurs du canton, à la salle des fêtes d'Ennezat.

LES ACTIVITES DU C.C.A.S.

Les Aînés de la commune réunis pour Noël

Le 19 décembre, le CCAS avait invité tous les Aînés ayant franchi le cap des 65 ans et leurs conjoints au traditionnel repas de Noël offert chaque année pour les fêtes de fin d'année.

76 convives avaient pris place autour des tables de la salle polyvalente bien décorée aux couleurs de Noël.

M. Robert Palmier, Maire et Président du CCAS, souhaitait la bienvenue à tous et disait tout son plaisir de retrouver chaque année, à pareille époque, tous les Aînés de sa commune. Il formulait le souhait de les voir tous réunis à nouveau dans un an.

Ce succulent déjeuner servi avec compétence et gentillesse par les membres du CCAS fut bien apprécié de tous. Tous les Anciens qui ne peuvent assister à ce repas, reçoivent un colis à leur domicile.

Les Aînés à nouveau réunis pour les Rois

Le 24 janvier à 15 heures, à la salle polyvalente, 63 des Aînés de la commune avaient répondu à la cordiale invitation de M. le Maire et du Centre



Le banquet offert par la municipalité et le CCAS, aux Anciens de 65 ans et plus, pour les fêtes de fin d'année.

Communal d'Action Sociale, pour le traditionnel goûter des Rois. Brioches, galettes, fruits, café, chocolat, ainsi qu'un bon petit vin généreux figuraient au menu.

M. Robert Palmier, après avoir remercié les Aînés, souhaitait la bienvenue aux nouveaux et espérait que ce goûter des Rois serait l'occasion de se retrouver "simplement, amicalement et avec sérénité" pour passer ensemble un agréable après-midi.

Ainsi, c'est dans une chaleureuse ambiance que cette tradition qui veut qu'il soit laissé à une fève le soin de désigner Reines et Rois, fit couronner une pléiade de monarques d'un jour.



Nombreux furent couronnés, Roi et Reine d'une jour, lors de la galette offerte par le CCAS aux Aînés de la commune.

LA CUMA DE ST-IGNAT EN ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 7 février, les adhérents de la CUMA (Coopérative d'utilistion de matériel agricole) étaient réunis à la salle communal de Champeyroux pour leur assemblée générale.

On notait la présence de Robert Palmier, Maire de Saint-Ignat.

Charles Choffour, Président, ne cachait pas sa satisfaction de voir qu'un grand nombre d'agriculteurs adhérents à ce groupement, qui compte à ce jour 53 membres de la commune et des communes limitrophes, s'étaient déplacés.

Albert Barthélemy, Secrétaire, brossait un tableau des activités de la CUMA en 1992, en souhaitant que 1993 voit encore la réalisation de nombreux projets.

Jean-Claude PALMIER, trésorier, donnait un



Les membres du Bureau de la caisse locale d'Assurances Groupama donnent beaucoup de leur temps au service des adhérents. Sur notre photo, quatre de ceux-ci au cours d'une expertise dans une récolte sinistrée.



A l'Assemblée Générale de la CUMA, le bureau.

compte détaillé des finances de l'association : achat de matériel, prix de revient du matériel, etc. Après ce bilan positif, approuvé par MM. Albert Redon et Pierre Liebaud, contrôleurs de gestion, ainsi qu'à l'unanimité, le président répondait aux diverses questions.

Le bureau se trouve ainsi composé pour l'année 1993 : président, Charles Choffour ; vice-président, Jules Jourdes ; secrétaire, Albert Barthélemy ; trésorier, Jean-Claude Palmier ; membres, René Guichette, Christian Francolon, Jean Puissauve, Jean-Claude Seguin, Jean Cibert-Coton ; contrôleur de gestion, Albert Redon et Pierre Liebaut ; responsable de matériel, Jean Monnet. Et pour entretenir la bonne entente qui règne au sein de la CUMA, l'assemblée générale se terminait par le verre de l'amitié.

CLUB DE L'AMITIÉ

- Le 22 novembre 1992, avait lieu l'exposition vente des travaux exécutés par les adhérents ainsi que le thé dansant. De très nombreux clubs avaient répondu à notre invitation et ce fut une réussite.
- Le 10 décembre, le banquet annuel réunissait
 75 adhérents. Claude Boilon, Conseiller Général, et son épouse native de Villeneuve l'Abbé, ainsi que M. Robert Palmier, Maire, et son épouse nous ont fait l'honneur d'y participer.
- Le 10 janvier 1993, c'était notre loto qui débutait les manifestations de l'année. De nombreuses personnes s'étaient déplacées avec les enfants pour y jouer. Le premier prix, une télévision couleur, fut gagné par une native de Champeyroux qui fut très heureuse car elle n'en possédait pas.
- Le 21 janvier, avait lieu l'Assemblée Générale.
 La Présidente, Mme Montfaucon, ouvrait la séance en remerciant les adhérents qui s'étaient déplacés en grand nombre.

Une minute de silence était demandée en souvenir des membres disparus.

Mme Ramillien, Secrétaire, donnait le compte rendu des activités du club. M. Treillon présentait un rapport sur la bonne gestion financière de l'année.

L'élection du Bureau avait lieu, en voici la composition :

- Président d'honneur : M. Palmier Robert
- Présidente : Mme Montfaucon Jeanne
- 1" Vice-Président : Mme Guittard Madeleine
- 2° Vice-Président : Mme Guichette Raymonde
- Trésorier : M. Treillon Robert
- Trésorier Adjoint : Mme Redon Marguerite
- Secrétaire : Mme Ramillien Cécile
- Secrétaire Adjoint : M. Cibert-Goton Marcel
- Membres: Burias Jean, Cartailler Claire, Cheminat Antoine, Choffour Charles, Duissard Marie, Duret Clémence, Fugier Jeanne, Gony Gaston, Roussel Madeleine, Sauvanet Louis.

La galette des rois clôturait la réunion.

 Le 21 mars, était organisé, comme chaque année, un bal en faveur de la Ligue Départementale contre le cancer dont M. le Professeur Lataix en est le Président.

On notait la présence de M. le Docteur Raynaud, Vice-Président de la Ligue et Président de l'antenne d'Ennezat, de Mme Georgette Cibert-Goton et M. Albert Barthélémy, tous deux membres de cette antenne, ainsi que M. Robert Palmier accompagné de son épouse.

De nombreuses personnes sensibilisées par cette œuvre étaient venus contribuer à la bonne réussite de ce bal. La recette d'un montant de 14.136 Francs fut intégralement versée à la Ligue.

A la découverte de la Bretagne Sud

Du 3 au 9 mai, vingt-huit personnes partaient de Riom, accompagnées de Gilles notre responsable SNCF, pour Quimper où nous attendait Rozen, notre sympathique guide local. Un car piloté par Franch nous emmène au "Domaine du Dourdy" à Loctudy. Installation et pot d'accueil, bon gîte et délicieux repas pendant toute la durée du séjour.

Avec 8.000 habitants, le Finistère est le département le plus peuplé, avec ses croyances, ses traditions et ses légandes.

De Loctudy et Pont l'Abbé vers la Pointe du Raz par la Baie d'Audierne, ici la terre finit engloutie par le flot tout puissant, ici rien ne pousse, Notre Dame des Naufragés et le phare de la Vieille.

 Le pays Bigouden (Pont l'Abbé) avec son marché, ses bigoudènes avec leurs coiffes de 36 cm de haut, malheureusement il n'en reste plus que cinq qui portent le costume et qui sont âgées.

Une rosace flamboyante éclaire le chœur de l'église "Notre Dame des Carmes", ici en 1675 le code paysan y abolit la corvée, la dîme et la gabelle.

 Loctudy - port de pêche et station balnéaire.
 "Le circuit des enclos paroissiaux et des Pardons" dans la Bretagne intérieure.

Partout autour des églises un ossuaire, un calvaire (de Tronoën) le plus ancien et le plus beau. L'intérieur des églises est magnifique, tout en bois sculpté comme de la dentelle et le dôme en forme de bateau renversé.

- Le phare gigantesque d'Eckmühl: 307 marches, haut de 65 m, domine la Pointe de Penmarc'h. Il est entouré d'écueils et offre une vue étendue sur l'archipel des Glénans à l'île de Sein, les vagues déferlant sur les rochers de Saint-Guénolé important port de pêche.
- La criée: le grand moment dans les ports est le retour de la flottille de pêche qui se dirige vers la passe, coiffée d'un nuage piailleur de goélands et de mouettes. L'accostage terminé, les caisses pleines de poissons et de crustacés sont déchargées; la criée commence, un spectacle fascinant.
- Douarnenez: au fond d'une baie, lieu légendraire de la ville d'Ys engloutie par les flots. Le diable séduisit Dahud, ville du roi Gradlond, elle lui livra les clés des vannes de la digue qui protégeaient la ville.

Ancien port sardinier de la Côte sud du Finistère, il a ouvert son port musée au public au mois de mai. Deux ans de travaux dans une ria naturelle qui abritait l'ancien port de cabotage du Port Rhu, ont été nécessaires pour accueillir "à flot" une quarantaine d'unités traditionnelles de pêche et de service. Le port musée sera lieu d'accueil de la "Recourance", réplique d'une goélette du XIX° siècle pour l'inauguration.

Le musée du bateau ouvert en 1986 dans une ancienne conserverie, abrite l'une des collections de bateaux les plus importantes d'Europe, soit 200 unités.

 La presqu'île de Crozon: Locronan, Cap de la Chèvre, Morgat, Camaret, Pointe de Penhir et des Espagnols.

Copieux repas en cours de route. Entre deux immenses baies, la presqu'île de Crozon regroupe des sites parmi les plus sauvages de Bretagne. Du Cap de la Chèvre on découvre une vue panoramique sur la Pointe de Penhir et le Cap Sizun.

 A Camaret, Vauban construisit un fortin défensif de 3 étages. De la Pointe des Espagnols on découvre la rade de Brest où se trouve notre flotte de guerre.

- Fouesnant : à 16 km de Quimper, produit le cidre le plus réputé de la région.
- Gurmillo: deux cents personnes en 25 scènes naïves représentent la vie du Christ.
- Concarneau: 3° port français et 1" port thonier. La ville close sépare l'avant port de l'arrière port. Etant sur les remparts reconstruits par Vauban, une belle vue sur le port et la ville s'offre à pous.

Avant-dernier jour : un déjeuner "spécial fruits de mer" nous est offert au domaine de Dourdy. L'après-midi, croisière panoramique sur l'Odet.

Quimper (Kemper signifie confluent en breton).
 Visite de la cathédrale Saint Corentin, sa chaire est remarquable. Le roi Gradhon en aurait fait la capitale de la Cornouaille après l'engloutissement de la ville d'Ys.

Flânerie dans les vieux quartiers. De superbes faïences dont une maison en est ornée face à la cathédrale.

- Pont-Aven : rendez-vous des peintres dont Gauguin.
- Les Monts d'Arrée : région d'une extrême pauvreté, peu d'habitants.
- La forêt du Cranon : peuplée de personnages légendaires.

La roche tremblante oscille légèrement par une pression à un endroit précis. Les chapelles sont dédiées à des saints venus d'Irlande, ainsi Saint roman au IV* siècle à Locronan où se trouve son gisant.

Le 9 mai, c'est le départ. "Kenavo" à la Bretagne. Le Club de l'Amitié est enchanté de son séjour dans le Finistère.

Le 3 juin : "Voyage Surprise"

C'est par un frais matin que le Club prenait la route pour une destination inconnue.

Nous prenons l'autoroute à Thiers, puis à l'horizon les Monts du Forez, Saint-Etienne nous permettent de deviner - à n'en plus douter - c'est Lyon.

- Lyon: ville au confluent du Rhône et de la Saône, ancienne capitale des Gaules. Foyer culturel, industriel, commercial et religieux. Le car de la maison Serres nous fait monter sur la colline de Fourvière. Là nous découvrons la "Cité des soyeux" qui s'étend à nos pieds, c'est la troisième ville de France.
- Visite de Notre Dame de Fourvière: haut lieu de piété mariale où la Vierge est vénérée depuis le XII* siècle et protectrice de la ville. Le 8 décembre, Lyon commémore la mise en place de la statue de la Vierge dorée, sur le clocher de l'ancienne chapelle, par des milliers de bougies posées au bord des fenêtres.
- Visite du musée historique fondé en 1921.
 Souvenirs de la Révolution et de l'Empire, de beaux meubles, faïences lyonnaises et de Nevers, argenterie, étains, histoire du Chemin de Fer.
- Le musée de la marionnette : inauguré en 1950. Marionnettes lyonnaises avec Guignol, Madelon et Gnafron, et marionnettes de tous pays.

Excellent repas à la Fontaine Saint-Martin.

Après-midi au Parc de la Tête d'Or par un beau soleil. Visite aux animaux, depuis les singes en passant par les paons majestueux, mais surtout visite de laRoseraie, éblouissante de couleur et de beauté. Nous terminons cette belle journée par la visite d'une cave du Beaujolais où les amateurs firent provision de bon vin et de saucisson.

Cette journée surprise nous laissera un bon souvenir de joyeuse amitié entre tous.

2 septembre : 3° et dernier voyage de l'année

Départ pour la Lozère insolite.

Après avoir passé le viaduc de la Violette, nous voyons sur notre droite le viaduc de Garabit, sa belle couleur rouge brille au soleil. Nous arrivons à Aumont-Aubrac chez Camillou où nous déjeunons. Le restaurateur monte avec nous pour nous accompagner à une fabrique de meubles de style en bois massif, superbes!

Puis nous arrivons au Parc du Gévaudan, réserve de loups. Dans de grands enclos se promènent des loups, nous pénétrons dans l'un d'eux, nous les regardons évoluer pendant que le guide leur lance des morceaux de viande et des croquettes. Le moindre mouvement un peu vif les fait se sauver car les loups sont très peureux. Dans le groupe de six bêtes se trouve le chef. Il choisit sa louve et lui seul se reproduit.

Nous rejoignons le restaurant où nous dégustons un bon repas avec la spécialité de l'Aubrac : l'aligot. Après le repas nous prolongeons l'après-midi par un bal en compagnie d'un autre club, puis nous dégustons la fougasse (genre de brioche) et le vin blanc.

Nous partons pour Saint-Flour, la vieille ville. Sur la place qui domine la plaine se trouve un monument élevé à la mémoire de Georges Pompidou - ancien Président de la République - ainsi que son buste en bronze. Notre voyage se termine par le retour dans notre commune

Avant de vous donner rendez-vous l'an prochain, le Club de l'Amitié organise le 21 novembre son, maintenant, traditionnel thé dansant ainsi que son exposition. Le banquet de fin d'année aura lieu au mois de décembre.

LES SECRETAIRES DE MAIRIE-INSTITUTEURS EN ASSEMBLEE GENERALE

C'est à Saint-Ignat que les secrétaires de mairieinstituteurs se sont réunis en Assemblée Générale le mercredi 31 mars, à la mairie où ils étaient accueillis par M. Robert Palmier, Maire.

Ils ont débattu des problèmes corporatifs : modification des statuts nationaux, et ont désigné leurs représentants au congrès national de Mâcon. Après délibération, les rapports moral et financier étaient votés à l'unanimité.

A cette assemblée, on notait la présence de M. Claude Boilon, Conseiller Général.

Mlle J. Simondet, conseillère du syndicat national et secrétaire de mairie de Saint-Ignat, invitait ensuite tous les participants au vin d'honneur offert par la municipalité avant qu'un repas amical "chez Gilberte" clôture cette journée de travail.



Les secrétaires de mairie instituteurs en Assemblée Générale à la mairie de Saint-Ignat.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST-IGNAT A L'HOTEL DU DEPARTEMENT

es réunions du Conseil Municipal ne se déroulent pas seulement en mairie, mais aussi dans différents services et administrations du département.

C'est ainsi, qu'à l'initiative de M. Claude Boilon, Conseiller Général, M. Robert Palmier avait convoqué les membres du Conseil Municipal à l'hôtel du département où a eu lieu une visite très bien commentée par M. Jean Salesse, chargé de communication, de tous les services du Conseil Général.

Dans l'hémicycle, les élus de Saint-Ignat prenaient, pour une fois, la place des Conseillers Généraux pour suivre la projection d'un film sur le Département depuis sa création.

M. Boilon, Conseiller Général, faisait un brillant exposé sur le travail des élus des 61 cantons du Puy-de-Dôme : les sessions, le budget, les commissions, les collectivités, les routes, l'action sociale qui représente 31 % du budget, la démonstration du vote électronique, et les principaux objectifs plus particulièrement sur le canton d'Ennezat.ll répondait également aux questions posées.

Après un petit passage au bar, cette journée se terminait par la visite d'une salle d'expositions.



M. le Conseiller Général, les membres du Conseil Municipal

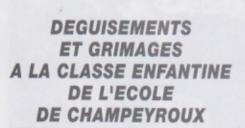
A L'ECOLE

Chaque année, début décembre, le Père Noël rend visite aux élèves de l'école de Champeyroux. C'est dans la salle polyvalente du bourg de Saint-Ignat, bien décorée pour la circonstance, que s'est déroulé, le 4 décembre 1993 cet arbre de Noël.

Des bambins de la maternelle aux grands du cours moyen, tous ces élèves surent enchanter les nombreux parents, grands-parents et sympathisants qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements.

Le Père Noël, tout de rouge vêtu, poussant une brouette bien remplie faisait son entrée dans la salle et après quelques mots gentils aux enfants, s'empressait de distribuer généreusement jouets et cadeaux.

Un goûter était ensuite servi aux élèves tandis que le pot de l'amitié était offert à toute l'assistance.



Le mardi gras, tous les bambins de la classe enfantine de l'école de Champeyroux se sont déguisés pour ce dernier jour de classe avant les vacances.

En passant par les clowns, Pierrot, Mickey, Nounours, bonne fée, chacun avait apporté sa touche personnelle au déguisement, quelque peu aidé par Christine Dessalles, enseignante remplaçante, et Maryse Boilon, agent de service.

Ravis de participer à un défilé au son des tamtam, malgré un temps un peu frisquet, les petits parcouraient les rues de la localité avant la photo souvenir.

LA RENTREE SCOLAIRE

Cette année encore, c'est avec un effectif en hausse, malgré un important départ pour les classes de sixième, que l'école communale a fait cette rentrée 93-94.

Si les plus petits franchissaient, le mardi 7 septembre, le portail avec un peu d'angoisse et quelques larmes, les plus grands, très heureux de retrouver les copains, se hâtaient de prendre possession de la cour et vite les langues se déliaient. M. le Maire faisait alors un petit cadeau à chaque élève.

L'enseignement est assuré cette année par Mme Dessert, Mlle Bernard et M. Licheron, remplaçant jusqu'au 1°novembre.

Quant aux agents de service, elles reprennent aussi le collier pour un an.



L'arbre de Noël de l'école à la salle polyvalente.



Les enfants de la classe enfantine déguisés pour le mardi gras.



La rentrée scolaire 1993-1994 à l'école de Champeyroux.

BUXEROLLES EN FETE

Le village de Buxerolles avait organisé, à l'occasion de la fête patronale, le dimanche 13 juin, un repas aux saveurs d'antan où étaient conviée toute la population de la localité et de la Côte Rouge.

La veille, pendant que de nombreux volontaires s'affairaient à agrandir la salle des fêtes, bien trop petite pour la circonstance, que d'autres chauffaient le four et enfin que les ménagères confectionnaient les pâtisseries, avait lieu l'animation de la localité par la batterie-fanfare "Les enfants de Joze", sous la direction de son chef M. Boucheron.

Après un mini concert place Ste-Anne, un court défilé conduisait la musique, place du Four où déjà les préparatifs allaient bon train.

Afin d'applaudir une aubade des mieux réussies, les nombreux bénévoles abandonnaient pour quelques instants leurs tâches.

Après une petite collation avec les musiciens, il ne restait plus à chacun qu'à se remettre au travail afin que tout soit prêt à l'heure H.



La fanfare dans les rues de Buxerolles, la veille de la fête.

LES FESTIVITES A TYRANDE

La fête patronale de Tyrande qui a lieu pour Pentecôte, a connu cette année, grâce à l'association des "Compagnons du Marais" que préside Christian Bicard, le succès des fêtes d'antan.

Pendant deux jours, toute la population était invitée aux festivités qui se déroulaient à la salle des fêtes.

Parmi la nombreuse assistance, on notait la présence de M. Robert Palmier, Maire de Saint-Ignat et de Georges Groine, célèbre dans les grands rallyes mondiaux d'automobiles.

C'est une soixantaine de personnes qui ont pu ainsi déguster les bons petits plats préparés sur place ainsi que les nombreuses pâtisseries confectionnées maison, le tout arrosé d'un bon vin de pays (Photo dernière couverture).



A Buxerolles, les habitants préparent la fête, mais ils ont pris quelques minutes pour applaudir le concert de la fanfare.



Le grand rassemblement annuel, le premier dimanche d'août à la Côte Rouge.

JOYEUSES AGAPES A LA COTE ROUGE

Une animation inhabituelle régnait, le dimanche 1" août, à la Côte Rouge où était réunis la compagnie des sapeurs pompiers, plusieurs membres du Conseil Municipal, dont M. Robert Palmier, Maire, Mme Cibert-Goton et M. Picandet, premier et deuxième adjoint, ainsi que tous les habitants de la localité pour un joyeux pique-nique offert par la municipalité.

Après ces agapes, la compagnie des sapeurs pompiers sous les ordres du Sergent René Guichette faisait une démonstration du matériel.

A noter que cette journée se déroule chaque année le premier dimanche du mois d'août.

UN EVENEMENT EXCEPTIONNEL A VILLENEUVE L'ABBE

Le dimanche 5 septembre, l'antenne locale de la Ligue Départementale contre le Cancer avait organisé une marche pour les 11 communes du Canton d'Ennezat au profit du Comité du Puyde-Dôme pour la lutte contre le cancer.

C'est plus de 500 participants qui partaient de leur commune respective pour rejoindre Ennezat par des itinéraires différents.

Ainsi le précisait, dans son allocution, le Professeur Lataix : "Autrefois les pélerins partaient de tous les pays d'Europe pour rallier St-Jacquesde Compostelle. Aujourd'hui, tous ceux qui ont la foi en la ligue sont partis de leur village pour regagner le chef lieu de canton." Les participants de Ennezat, Saint-Laure et Saint-Ignat se rejoignaient à Villeneuve l'Abbé où ils bifurquaient sur un même parcours, très bien balisé pour se diriger sur Ennezat.

Un trajet, comme le soulignait le Docteur Reynaud, Vice-Président de la Ligue et Président de l'antenne locale, à travers des paysages bien variés : les frais ombrages de la vallée de la Morge, ensuite le vignoble des Charmes et enfin la plus grande plaine avec ses champs de tournesols et de maïs toujours profilés à l'horizon par la chaîne des Dômes.

Pour la première fois dans l'histoire, on notait à Villeneuve l'Abbé le passage, outre le Docteur Reynaud et les délégués communaux, du Professeur Lataix, Président de la Ligue Départementale contre le cancer, de l'Adjudant Dutheil de la Brigade de Gendarmerie, de M. Robert Palmier, Maire de Saint-Ignat, M. Germain, Maire de Saint-Laure.

En totalité, environ 200 marcheurs de trois communes ont traversé un quartier de Villeneuve l'Abbé pour rejoindre Ennezat où à 18 h le pot de l'amitié était offert à tous.



La marche contre le cancer à Villeneuve l'Abbé.

LES FESTIVITES ORGANISEES PAR LE COMITE DES FETES

La Potée à Saint-Ignat

Allier les plaisirs de la table aux charmes de la convivialité, c'est ce que proposait, le 13 février, le comité des fêtes, aux habitants de la commune de Saint-Ignat.

Christian Duissard, dans son allocution de bienvenue, ne cachait pas sa satisfaction de voir que cette neuvième édition de la potée saintignatoise avait réuni une aussi grande assistance.

En effet, 128 convives, allant de 7 à 75 ans, étaient au rendez-vous pour déguster ce copieux repas servi avec gentillesse par les membres du comité. "Pompe aux pommes" et tartes variées préparées par les dames de l'association et cuites dans le vieux four banal terminaient le repas.



La potée à Saint-Ignat rassemble tous les ans une grande assistance.

A SAINT-IGNAT L'ECHASSIER FAIT DES SIENNES

Une grue gris cendrée, échassier qui chaque année traverse la France pour hiverner en Afrique, a du, au retour, faire halte quelques jours dans le bourg de Saint-Ignat.

Un jour au plein milieu de la route, elle a stoppé le car des écoliers, provoquant un bel attroupement

Le lendemain, elle avait pris place dans un endroit beaucoup plus tranquille, à quelques mètres du porche principal de l'église où elle a même accepté un peu de nourriture que lui a donné le jeune Franck Guittard, ce qui a permis de la photographier.

Puis elle a repris son vol pour poursuivre son chemin vers son lieu de résidence d'été.



Une grue cendrée qui a fait escale à Saint-Ignat à son retour d'Afrique où elle a hiverné.

Le concours de pétanque à Saint-Ignat. Gilberte, organisatrice, remet la coupe à la société de pétanque de Ménétrol.

LE CONCOURS DE PETANQUE

Le concours annuel de pétanque de Saint-Ignat s'est déroulé le samedi 4 septembre.

Tout l'après-midi, on pouvait voir les joueurs de plusieurs communes s'affronter pour décrocher une bonne place au classement.

C'est M. Robert Picandet, Adjoint et organisateur, qui donnait les résultats.

M. Robert Palmier, Maire, remettait aux vainqueurs la coupe de la municipalité, tandis que Gilberte la principale organisatrice offrait une coupe à la société de pétanque de Ménétrol la mieux représentée à ce concours.

ENTENTE SPORTIVE CHAMPEYROUX SURAT LES MARTRES

Remise de maillots à l'équipe féminine de basket

Le samedi 9 janvier a eu lieu une remise de maillots à l'équipe minime de filles de la section basket de l'E.S. Champeyroux, par un groupe musical. Le Conseil Général a offert également aux joueurs deux jeux de maillots.

Les dirigeants remercient bien vivement les généreux donateurs.

L'Entente Sportive fête les Rois

Excellente ambiance le samedi 16 janvier à la salle des fêtes de Champeyroux. Les débutants et poussins du club, avec leurs parents et éducateurs étaient là pour la fête des Rois, où beaucoup, bien sûr, furent couronnés.

M. Lépine de Surat offrit à ces futurs champions un magnifique jeu de maillots qu'ils s'empressèrent d'essayer.



Les rois à Champeyroux pour les poussins de l'Entente Sportive.

ÇA S'EST PASSE A CHAMPEYROUX

L'ALAMBIC DANS LE VILLAGE

De temps immémorial on a vu un alambic en automne à Champeyroux. Aussi, fidèle à la tradition, l'alambic de Mme Chapelle est installé à l'emplacement habituel où on le devine facilement, grâce à cette odeur prenante et caractéristique que dégage le marc distillé.

Il est déjà loin le temps où ce monstre cuivré restait une bonne partie de l'hiver dans la localité. D'année en année, le vignoble diminue, les vignerons, pour la quasi-totalité, étant des retraités ; d'autre part, le privilège de bouilleur de cru ne se transmettant plus, même de père en fils depuis longtemps, actuellement quelques semaines suffisent pour la distillation dans la région.

Mais cela demeure encore un lieu de rencontre où les producteurs sont heureux de venir faire leur "gnole".

Si pour les plus âgés, la distillation est chose courante, il n'en reste pas moins que pour les jeunes générations, cette mystérieuse alchimie qui donne l'eau de vie est totalement inconnue. Inconnue également dans les régions de montagnes où les habitants arrivent parfois de très loin pour voir fonctionner l'alambíc, mais ceux-ci sont à remercier car ils ne viennent pas les mains

vides et fromages, pâtisseries, bonnes bouteilles sont bien appréciés.

Tandis que Mme Chapelle et M. Delaunois, son gendre, donnent des explications sur la marche de ce matériel et invitent les visiteurs à une dégustation de l'eau de vie qui coule bien claire au bout du serpentin, blottis dans les vases au milieu de l'alambic, soigneusement enroulés dans un torchon, cuisent les saucissons qui acquièrent par ce mode de cuisson, une saveur particulière très appréciée des gourmets et qui, arrosés d'un bon verre de vin nouveau, font le régal des bouilleurs de cru, des distillateurs et des nombreux visiteurs.



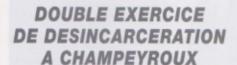
Toujours l'alambic à Champeyroux regroupe une nombreuse assistance de curieux venus de toute la région et même de la montagne.

ON FAIT ENCORE LE CIDRE A CHAMPEYROUX

"Champeyroux-Cidre doux", pour remémorer cette rime d'un passé assez lointain, quelques copains de Champeyroux, désireux de maintenir des animations dans la localité, se sont réunis chez Paul Livebardon pour perpétuer une tradition disparue :

faire du cidre, faire fonctionner une râpe et un pressoir, vieux peut-être de plus d'un siècle, restauré pour l'occasion.

Tous les amis se sont ensuite retrouvés autour d'un feu où dans une grande poêle ont grillé les châtaignes qui permettent d'apprécier le cidre doux.



Dernièrement, les pompiers ont effectué un exercice de désincarcération, démonstration de toutes les techniques faite par le centre de secours de Maringues, sous les ordres du sous-Lieutenant Massis pour le CPI de Saint-Ignat que commande l'Adjudant Seguin.

Deux accidents étaient simulés : le premier, une voiture couchée sur le flanc dans laquelle un homme sans connaissance est prisonnier des tôles ; le deuxième, deux voitures entrées violemment en collision avec, là aussi, une victime également sans connaissance, prisonnière du véhicule.

Le centre de secours de Maringues mettait en service tout son matériel de désincarcération et donnait aux hommes du centre de première intervention de Saint-Ignat les instructions pour agir le plus vite possible, mais avec toutes les précautions nécessaires. En quelques minutes, les victimes étaient sur les civières.

"Ces exercices, souligne le chef du centre de secours, sont montés pour apprendre à tous les pompiers des CPI à se servir des équipements et



Même en 1993, on a encore fait du cidre à Champeyroux.



Exercice de désincarcération par le Centre de Secours de Maringues et le Centre de première intervention de Saint-Ignat.

à travailler ensemble avec les centres de secours dans les meilleures conditions lors d'accidents de la route toujours trop nombreux."

Sur place, on remarquait la présence de : MM. Robert Palmier, Maire de Saint-Ignat ; Claude Roux et Jean-Paul Hermille, délégués municipaux auprès de la compagnie, ainsi que Paul Livebardon, lieutenant honoraire.

LES FONTAINES SOURIANTES DE CHAMPEYROUX

Jadis, nos ancêtres avaient eu bien du mérite pour construire, au village de Champeyroux, des abreuvoirs collectifs pour le bétail rentrant chaque jour des pacages, mais aussi pour les besoins d'eau comme pour les locomobiles des batteuses et autres.

Que d'heures, que de journées de bonne volonté ils ont données pour creuser ces puits qui fournissaient une eau si fraîche, pendant les grandes chaleurs, que les ménagères s'en servaient pour conserver leur beurre et autres denrées.

Qui des Aînés de Champeyroux n'a pas une fois ou une autre vanté les qualités de l'eau de la grande fontaine à deux étages qui donnait à deux niveaux différents ce précieux liquide?

Il y a quelques années, plusieurs de ces fontaines ont été démolies. Mais les temps ont bien changé et aujourd'hui la municipalité veut sauvegarder ce patrimoine ancien et même le rénover. Cette année tous les bacs restants ont été largement fleuris, ce qui agrémente ces vestiges, mais contribue aussi au fleurissement du hameau. Le Maire et les Adjoints remercient tous les riverains des voies communales qui font, eux aussi, un effort dans ce sens.



Une ancienne fontaine bien fleurie



Non! Ce n'est pas la cueillette du riz dans une rizière, mais bien une journée de vendange, en 1992, à Champeyroux après les trombes d'eau de septembre. Un événement unique qui restera gravé longtemps dans les mémoires.

LES COMPAGNONS DU FOUR A CHAMPEYROUX

CONCOURS DE BELOTE

Comme tous les ans, les festivités débutaient par le concours de belote le 7 février.

C'est quelque 112 joueurs qui, tout l'après-midi, se sont affrontés, à la salle polyvalente, tout en dégustant les crêpes que confectionnaient les dames de l'association.

Tous les participants recevaient un lot suivant leur classement et repartaient enchantés de leur journée.

BAL MASQUE

C'est une trentaine de travestis qui étaient présents au bal masqué le 7 mars, organisé par les compagnons du four à la salle polyvalente.

Comme tous les ans, les déguisements faisaient preuve d'une originalité et d'une qualité toujours grandissante. En effet, chacun espérant remporter l'un des très beaux lots mis en jeu par l'association à cette occasion.

Après une longue délibération du jury, Olivier Feydit annonçait le palmarès qui désignait gagnant Gille Bertrand, Paul Guerrin et Vincent Alexandre respectivement travestis en évêque, grand-père et Bugs Bunny.

Les enfants eux aussi bien représentés se sont partagés de nombreux lots. Le bal se poursuivit tard dans la nuit pour la plus grande joie de tous.



Le concours de belote organisé par les Compagnons du Four a connu un grand succès.



Quelques travestis très remarqués à la soirée carnavalesque organisée par les Compagnons du Four.



L'Echo des Monts d'Auvergne au cours de l'aubade donnée pour la fête patronale de Champeyroux.

UNE SAINT-JEAN AU SON DE LA CHASSE A COURT

Le samedi 26 juin, le village de Champeyroux tout entier s'animait : la fête patronale allait commencer.

Dès 20 heures, ce sont quelque trente chiens de chasse Anglo Français Poitevin, ainsi que des chevaux qui sillonnaient les rues de la bourgade, suivis de près par les sonneurs de trompes de chasse de l'Echo des Monts d'Auvergne.

Arrivés sur la place du four, M. Durif et M. Boyer présentaient un aspect du travail des chevaux et des chiens, surtout lorsqu'ils participent à une chasse à court. Tandis que le son des trompes de chasse faisait vibrer l'assistance venue nombreuse.

Une fois la nuit tombée, la foule se pressait sur les rives de la Morge pour assister à l'embrasement du "Figot" géant et au grand spectacle pyrotechnique qui a suivi.

Après les applaudissements généreux de l'assistance enchantée par la beauté du spectacle, tous se retrouvèrent sur la place du village pour prendre part à la fête foraine et au bal gratuit qui jusqu'aux premières lueurs du jour animèrent le village.



Fête patronale de Champeyroux. La meute des chiens de chasse présentée au nombreux public.



La fête du pain à Champeyroux, les préparatifs vont bon train.

FETE DU PAIN

Voici maintenant 12 ans que la dynamique association "Les Compagnons du Four" propose de se retrouver, aux habitants de Champeyroux, le dernier samedi de novembre pour la Fête du Pain.

C'est l'occasion, devenue rare aujourd'hui de pouvoir faire découvrir aux plus jeunes et de rappeler aux plus vieux que voici quelques décennies, le pain était cuit au feu de bois, dans le four communal.

Après de longues années d'abandon, le four a retrouvé après quelques restaurations sa jeunesse d'antan. Durant trois jours il renouve avec la tradition pour cuire près de cinquante kilos de pommes de terre, trente kilos de cochon, vingt couronnes et trente tartes.

Et comme autrefois les habitants peuvent venir déguster ces mets qui d'année en année, préparés par des mains de maître, perpétuent la tradition.

Mais comme il s'agit également d'une fête c'est aussi l'occasion de danser et chanter au son de l'orchestre qui anime cette exeptionnelle soirée. Tous, ravis, ne s'en iront qu'au petit matin, comblés en attendant patiemment la prochaine fois.

ASSEMBLEE GENERALE

Comme tous les ans, l'association "Les Compagnons du Four" a tenu son assemblée générale à la salle de Champeyroux. Il était dressé le rapport moral et financier de l'association après une brève allocution du président, André Seguin. Nous vous rappelons que toutes les personnes majeures et habitant Champeyroux, peuvent devenir membres actifs.

Si vous voulez nous rejoindre, pour vous aussi participer à la vie de l'association, il vous suffit de contacter M. André Seguin, président ou de vous présenter lors de l'assemblée générale, à l'issue de laquelle a lieu, chaque année, le renouvellement du Bureau dont voici la composition :

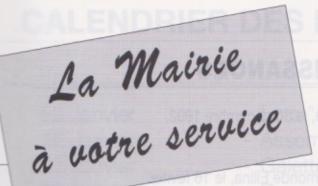
- Président d'honneur : Bernard Boilon.
- Président : André Seguin.

- Vice-Président : Olivier Feydit.
- Secrétaire : Arlette Alexandre.
- Secrétaire Adjoint : Renée Seguin.
- Trésorier : Jean-Claude Demay.
- Trésorier Adjoint : Jean Cibert-Goton.
- Membres: Georgette Cibert-Goton, Jeanine Malval, Marinette Murat, Jean Feydit, Luc Grand, Jean-Luc Ramillien.

Pour terminer cette Assemblée Générale, les Compagnons du Four offraient le verre de l'amitié.



L'Assemblée Générale des Compagnons du Four de Champeyroux.



Ouverture du Secrétariat

Le secrétariat de la mairie de Saint-Ignat est ouvert, pendant la période scolaire, le lundi, mardi et jeudi de chaque semaine (sauf jours fériés), de 17 h.30 à 19 h. Pendant les vacances scolaires, la mairie est ouverte tous les jeudis de 14 h à 19 h.

Permanence du Maire

Le Maire assure une permanence tous les jours d'ouverture de la mairie ; certains jours il peut être remplacé par un Adjoint.

Quelles pièces peut-on obtenir?

Les extraits d'actes : naissance, mariages, décès ; carte d'électeur, fiche d'état civil, carte nationale d'identité, passeport, certificat de vie, copie conforme, livret de famille, demande d'alignement pour la voirie communale, légalisation de signature, certificat de domicile, certificat d'hérédité, demande d'adduction d'eau, demande de branchement à l'égout, etc. La plupart des services sont gratuits.

Collecte des objets encombrants

Le syndicat du Bois de l'Aumône met à la disposition des habitants de la commune, une semaine tous les trois mois, un conteneur près du lavoir de Saint-Ignat. Bien que M. le Maire fasse paraître un article dans les journaux locaux et apposer un avis sur les panneaux d'affichage des hameaux, certains usagers se plaignent de ne pas avoir connaissance de ces dispositions. Aussi M. le Maire a le plaisir d'informer ces derniers que lorsqu'ils désireront déposer des objets encombrants dans ces conteneurs, ils pourront s'inscrire en mairie et seront alors prévenus personnellement de la date exacte de la collecte.

Bibliothèque

La bibliothèque centrale de prêt du Puy-de-Dôme met à la disposition des habitants de la commune : des livres, compact-disques, cassettes audi, cassettes vidéo, toutes catégories pour tout public! Ces éléments peuvent être empruntés, gratuitement et sans aucune caution, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

NAISSANCES

- MORENO TREILLON Nadège, le 30 décembre 1992.
- SARDET Lucile, le 26 janvier.
- BERNARD Suzie Juliette Raymonde Ellina, le 16 février.
- DESSERT Romain, le 28 avril.
- SEGUIN Laura, le 22 août 1993.

BAPTEME CIVIL

PERESSON Marcelline, le 19 juin.

MARIAGES

- RODRIGUEZ Juaquim et CHARDONNET Nicole Gisèle, le 13 juillet.
- BELLAN Jean-Pierre et FRANCOLON Sylvie Valérie, le 11 septembre.

DECES

- FOURNIER Cécile, épouse CHEVALDONNAT, le 7 janvier (64 ans).
- FASCIANI Antonio Bernard, le 14 janvier (24 ans).
- BOISSY Irma Germaine, veuve THAVE, le 14 février (90 ans).
- POUZADOUX Jean Marie, le 16 mars (64 ans).
- ROUX Marcel Georges Gabriel, le 15 avril (83 ans).
- DEVAINE René Jean, le 23 avril (85 ans).
- BARDET Laurence Juliette, veuve DARBEAUD, le 1er juin (88 ans).
- GANNAT Justine Marie, veuve DURIF, le 20 juillet (97 ans).
- LECHOWICZ Joseph Jean-Marie, le 27 août (64 ans).
- DAGUILLON François Paul, le 3 octobre (72 ans).
- PILLET Louis Marcel, le 20 octobre (71 ans).
- DEVAINE Annick, épouse DEMAY, le 28 novembre (42 ans).
- DESCHAMPS Félix, le 14 décembre (79 ans).

CALENDRIER DES FESTIVITES POUR 1994

09 Janvier 16 Janvier 23 Janvier 29 Janvier 06 Février Four"	 Loto "Club de l'Amitié Assemblée Générale CUMA Galette des Rois "C.C.A.S." Banquet des Pompiers Concours de belote "Compagnons du
12 Février	- Soirée Potée "Comité des Fêtes"
27 février	 Repas des Anciens Combattants
05 Mars	- Bal masqué "Compagnons du Four"
13 Mars	- Bal "Club de l'Amitié" en faveur de la
recherche	contre le cancer
08 Mai	- Armistice 1945
22 Mai 12 Juin	- Fête de TYRANDE
19 Juin	Fête de BUXEROLLESFête des Ecoles de CHAMPEYROUX
25 Juin	- Fête de la ST JEAN "Compagnons du Four"
14 Juillet	- Fête Nationale
03 Septembre	- Concours de Pétanque
04 Septembre	- Fête patronale "Comité des Fêtes"
06 Novembre	 Cocktail dansant (vente, exposition). "Club de l'Amitié"
11 Novembre	- Armistice 1918
26 Novembre	- Fête du pain "Compagnons du Four"
04 Décembre	- Fête de VILLENEUVE-L'ABBE
10 Décembre	- Concours de belote "Comité des Fêtes"
17 Décembre	- Repas de Noël "C.C.A.S."
18 Décembre	 Concours de belote Entente Sportive Champeyroux - Surat - Les Martres

SOURCES : Archives nationales et départementales
Bibliothèque interuniversitaire de Clermont-Fd, INSEE
Archives municipales : Riom, Aigueperse, Maringues, Saint-Ignat
Directeur de la Publication : Robert PALMIER
Rédaction, photographies et reproduction : Antoine CHEMINAT
Imprimerie : IPC Lezoux 73.73.07.68 - Tirage : 400 exemplaires
Dépôt légal n° 644 : 4° trimestre 1993

Toute reproduction, même partielle, de textes, photos ou toutes autres pièces de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.



Ils étaient nombreux les habitants de Tyrande pour le repas organisé par les "Compagnons du Marais", à la salle des fêtes de la localité.